



Assemblée générale

Soixante-dixième session

6^e séance plénière

Vendredi 25 septembre 2015, à 18 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Coprésident, M. Al-Khalifa (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 17 h 45.

Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale

Points 15 et 116 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015

Le Président par intérim (parle en anglais) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Botswana.

M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté à la tribune.

M. Masisi (Botswana) (parle en anglais) : C'est un insigne honneur et un grand privilège pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Président de la République du Botswana,

S. E. le général Seretse Khama Ian Khama. Je tiens tout d'abord à présenter les sincères félicitations du Botswana aux Coprésidents pour leur nomination méritée et la compétence avec laquelle ils continuent de guider nos délibérations. De même, je tiens, au nom de ma délégation, à exprimer notre vive appréciation aux Représentants permanents de la République du Kenya et de l'Irlande pour le savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont conduit les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015.

L'histoire est aujourd'hui en train de se répéter. Nous avons bouclé la boucle. En 2000, nous nous sommes réunis à l'occasion du Sommet du Millénaire, qui a abouti à l'adoption des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'échéance fixée pour leur réalisation était cette année. Quinze ans plus tard, nous nous réunissons de nouveau à New York pour adopter un programme de développement mondial favorable aux pauvres, tenant compte de la problématique hommes-femmes, porteur de transformation et sans exclusive pour l'après-2015 (résolution 70/1), qui doit guider les initiatives de développement durable au cours des 15 prochaines années, sur le thème « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Cela marque une nouvelle avancée historique dans notre quête de développement durable et d'un ordre mondial juste, équitable, prospère et pacifique.

Nous notons avec une appréciation et une satisfaction profondes que le programme de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29224(F)



Document adapté

Merci de recycler



développement pour l'après-2015 comporte 17 objectifs de développement durable d'ordre général assortis d'échéances, qui visent à promouvoir une croissance économique soutenue et sans exclusive ainsi que la création d'emplois, à éliminer la pauvreté, à autonomiser les personnes, à promouvoir la prospérité partagée et à protéger la dignité humaine et la planète.

Nous notons par ailleurs que les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles qui composent le programme de développement durable pour l'après-2015 sont intrinsèquement propres à changer considérablement et de manière irrévocable le cours du développement humain afin d'entrer dans une ère nouvelle de prospérité durable pour tous. Le Botswana est donc fier de participer à cet événement qui fait date.

L'importance de ce moment historique est sans parallèle, car il véhicule des aspirations à un monde meilleur, mais cette initiative restera vide de sens si l'on ne mobilise pas la volonté politique essentielle aux niveaux national et international. La communauté internationale ne doit donc ménager aucun effort pour mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau cadre de développement durable universel, qui promet à chacun une vie digne.

À juste titre, les aspirations et les attentes des populations que nous représentons sont très élevées quant à l'amélioration de la qualité de vie. Nous avons donc le devoir moral et la responsabilité de mettre tout en œuvre pour nous montrer à la hauteur de leurs attentes légitimes.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Botswana au programme de développement pour l'après-2015 et à sa mise en œuvre effective. Globalement, le programme fait écho à notre programme de développement national, qui est consacré par le Plan national de développement 11, la Vision nationale à l'horizon 2030 et la Stratégie d'excellence pour la diversification économique, ainsi qu'à un grand nombre des valeurs que défend mon pays. Nous estimons qu'une gouvernance inclusive, la démocratie et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit doivent être les fondements de nos initiatives de développement durable.

Nous demeurons inspirés par notre attachement indéfectible à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et à la dignité inhérente et aux droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille

humaine que proclame la Déclaration. Nous sommes donc fermement convaincus qu'il importe de mettre un terme à l'extrême pauvreté et à la faim, d'éliminer les barrières systémiques au développement, notamment les inégalités et la discrimination, l'absence d'emplois décents, et la difficulté d'accès aux services sociaux et aux possibilités économiques. Nous reconnaissons pleinement la nécessité de garantir la durabilité des modes de consommation et de production dans le cadre des stratégies générales d'atténuation des changements climatiques afin de soigner notre planète et d'offrir de bonnes conditions de vie aux générations présentes et futures. Selon nous, ceci n'est pas une option, mais une obligation morale que chaque membre responsable de la communauté internationale doit honorer.

Nous devons sans cesse nous rappeler que nous ne sommes pas ici pour enterrer les OMD, mais plutôt pour s'en servir efficacement comme tremplin. Si les OMD n'ont pas été pleinement réalisés et si les progrès accomplis dans leur mise en œuvre sont très inégaux dans les pays et d'un pays à l'autre, ils ont tout de même permis de faire sensiblement reculer l'extrême pauvreté au niveau mondial, de combler des inégalités et d'améliorer l'accès aux possibilités économiques et aux services sociaux. Ils ont véritablement changé la donne dans la vie des gens.

Dans mon pays, les progrès ont été très encourageants. Nous sommes parvenus à garantir à tous un accès à l'éducation, et nous avons presque comblé les disparités entre filles et garçons dans les écoles. Les services de santé sont pratiquement gratuits et ont été ramené dans un rayon d'accès de 8 kilomètres de chaque collectivité à travers tout le pays. Les médicaments antirétroviraux contre le VIH sont à la disposition de tous ceux qui en ont besoin au Botswana, sans qu'il leur en coûte rien, et la transmission du virus de la mère à l'enfant est presque nulle. Des interventions ciblées en matière d'emploi des jeunes et de possibilités d'exercer des activités rémunératrices ont permis d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

L'un des domaines notables de succès qui mérite une mention spéciale est le programme phare mis en place par mon pays pour éliminer la misère. Grâce aux actions engagées à cet effet dans le cadre de cette stratégie, nous commençons à voir apparaître les preuves que de ce que des progrès sont constamment réalisés. Il est intéressant de voir que l'on peut également constater que les femmes sont les plus grandes bénéficiaires de ce programme et qu'elles obtiennent des résultats bien

supérieurs et meilleurs leur permettant réellement de transformer leurs moyens d'existence et ceux de leur famille. C'est un rappel patent du rôle que peuvent jouer les femmes dans le développement national lorsqu'on leur en donne la possibilité. À cet égard, le Gouvernement botswanais reste fermement attaché à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'à l'élimination de toutes les formes de discrimination à leur encontre.

Malgré les résultats notables accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, de graves obstacles entravent les efforts déployés pour combler les lacunes et les disparités qui subsistent encore. Ce n'est que moyennant des efforts concertés au niveau des gouvernements des pays ainsi qu'une coopération et une collaboration étroites de la part de la communauté internationale, de la société civile, du secteur privé et de toutes les parties prenantes concernées que l'on pourra achever ce qui n'a pas été accompli pendant la durée de vie des objectifs du Millénaire pour le développement et atteindre les cibles fixées dans le cadre des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

Les moyens par lesquels seront mis en œuvre les objectifs de développement durable constituent un élément déterminant pour en assurer le succès. À cet égard, le Botswana accueille avec grande satisfaction le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet dernier à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Les solides mécanismes de financement afférents aux objectifs de développement durable doivent mobiliser l'action internationale autour d'initiatives très spécifiques susceptibles d'engendrer des résultats positifs.

Au-delà de l'aide financière, une coopération sur le plan technologique qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et écologiquement rationnelles sera elle aussi déterminante. Un suivi et un examen s'avèreront nécessaires et devront être de portée universelle, tout en tenant compte des situations nationales, ainsi que des besoins et des priorités de chaque pays. Le Botswana appelle donc les partenaires de développement à assumer leur rôle en appuyant les efforts consentis par les pays en développement pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

Pour terminer, ma délégation tient simplement à réaffirmer son attachement absolu à l'objectif consistant à « Transformer notre monde » et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous nous

engageons en outre à continuer de prendre une part active au processus visant à galvaniser les efforts internationaux dans le sens de l'avenir que nous voulons, comme le prévoit le document final adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. Nous sommes convaincus que ces efforts peuvent et doivent permettre de garantir un avenir dans lequel personne ne soit laissé pour compte.

Nous attendons avec impatience le jour où tous les membres de la race humaine, partout dans le monde, seront en mesure de réaliser leur plein potentiel et de prospérer sur une planète pacifique, sûre et sécurisée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je remercie le Vice-Président de la République du Botswana de sa déclaration.

M. Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Vice-Président de la République du Botswana, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Guatemala.

M. Juan Alfonso Fuentes Soria, Vice-Président de la République du Guatemala, est escorté à la tribune.

M. Fuentes Soria (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je viens d'une latitude de soleil et de montagnes. Le Guatemala est notre demeure. Cette géographie sert de creuset resplendissant à 24 langues. Je suis le porte-parole du Président de la République, qui représente l'unité de la nation des nations, qui, depuis la mi-avril et pendant 20 semaines consécutives, cette année, a constitué un exemple pour le monde entier. Dans sa multitude et de façon pacifique, le peuple guatémaltèque est descendu dans la rue afin de manifester son indignation face à l'épuisement d'un système économique, social et politique qui n'a pas permis de venir à bout de la pauvreté et de la discrimination sous toutes ses formes.

Même si la découverte de réseaux de corruption, dépassant les limites de l'administration publique, a provoqué un malaise dans la culture politique, elle ne s'est pas traduite par des actes de violence. Elle s'est transformée en un sentiment, un océan de solidarité et d'unité dont la force a conduit à la démission des principales autorités de notre pays et à leur comparution en justice. Le dissentiment des citoyens ne s'est nullement dissipé, il n'a pas non plus laissé place au

scepticisme. La participation des citoyens aux élections du dimanche 6 septembre a battu des records historiques en atteignant le taux le plus élevé jamais atteint dans des élections générales depuis le retour de la démocratie, il y a 30 ans. En cette nouvelle aube démocratique, non seulement l'abstentionnisme, mais aussi la corruption, ont été les perdants. Les citoyens se sont bouché les oreilles avec de la cire pour ne pas entendre les chants des sirènes qui appelaient à interrompre les élections, lesquelles doivent se conclure le 25 octobre, par un scrutin où seront élus les nouveaux président et vice-président de la République.

Au Guatemala, nous avons fait un premier pas vers l'élimination de la pauvreté en changeant d'approche. Au présent Sommet, convoqué en vue de l'adoption d'un nouveau programme de développement durable (résolution 70/1), nous apportons notre vécu du réveil citoyen, qui réclame des changements, à commencer par la lutte contre la pauvreté de nos citoyens. Afin d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, nous devons commencer par reconnaître que les pauvres ne sont pas uniquement ceux qui souffrent de la mauvaise répartition des revenus et des richesses, comme l'a rappelé ce matin de façon si émouvante S. S. le Pape François (voir A/70/PV.3). premièrement, il faut supprimer les conditions qui empêchent les gens de participer pleinement à la vie économique, politique et sociale. Sont pauvres tous ceux qui ne disposent pas des ressources matérielles ou immatérielles pour répondre aux exigences et aux coutumes sociales comme on l'attend de tout citoyen. Les pauvres sont l'objet de déclarations et d'analyses, ou de la compassion, mais ils ne sont pas les sujets de leur propre vie ou de leur destinée. On n'éliminera pas la pauvreté si celle-ci ne cesse pas d'être considérée comme un obstacle à l'instauration de la citoyenneté. Le problème en Amérique latine, région du monde où les inégalités de richesses et de revenus sont les plus importantes, c'est la pauvreté due à l'absence de justice.

La force, l'indépendance et l'efficacité du système d'administration de la justice constituent le fondement des libertés économiques et politiques. Dans notre pays, la discrimination la plus importante est subie par la majorité des personnes vivant dans la pauvreté et les marginalisés de tous ordres, c'est-à-dire le Guatemala devenue invisible que la justice ignore.

Mario Vargas Llosa dit que la grandeur de la Grande-Bretagne du XIX^e siècle ne résidait pas dans ses industriels, ses aventuriers ou ses militaires, mais plutôt dans ces obscurs magistrats, affublés de perruques

ridicules, qui, par leurs actes, ont montré au peuple tout entier que la loi était la même pour les riches et pour les pauvres, et qu'un modeste tribunal pouvait sanctionner les puissants ni plus ni moins que les humbles et également réparer les grandes et les petites injustices.

L'égalité devant la loi est ce qui a caractérisé le printemps démocratique que nous connaissons actuellement. Le Ministère public, avec l'appui de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), créée en 2006 par un accord entre l'ONU et le Gouvernement de notre pays, a procédé à l'identification, à l'instruction des procès et commencé le démantèlement des réseaux criminels qui portent atteinte aux droits fondamentaux de la population. L'actuel Président du Guatemala, en tant que magistrat constitutionnel, est l'un des signataires du rapport d'expertise approuvé par la CICIG.

La justice est en particulier nécessaire pour les femmes afin d'accomplir l'un des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Très peu de femmes participent à la prise de décisions au sein des organismes publics. Cette infériorité est absurde quand on pense que la justice est représentée par une figure féminine. Nous demandons qu'il soit tenu compte de la lutte des femmes pour leurs droits et leurs intérêts en vue de permettre l'avènement d'une nouvelle ère où les hommes et les femmes assument la même responsabilité s'agissant du processus de prise de décisions et de la paix.

Nous exprimons notre solidarité avec les migrants qui vivent une tragédie humanitaire dans diverses régions de la planète, notamment aux frontières de l'Europe, ainsi qu'avec les migrants de l'Amérique centrale, surtout les enfants migrants non accompagnés. L'identité guatémaltèque est définie par le volume des migrations et par la situation des exilés. La migration comme l'exil trouvent leur origine dans le désespoir, mais les deux ne mènent pas au même espoir. Les migrants ne renoncent pas à la possibilité d'un retour. En revanche, les exilés abandonnent à la hâte leur patrie pour sauver leur vie et ne peuvent revenir que lorsque les circonstances qui ont présidé à leur départ ont changé.

Le Guatemala invisible, celui des autochtones et des paysans marginalisés par le système, ne veut pas se satisfaire de la démission des dirigeants : il est descendu dans la rue pour avertir qu'il ne suffit pas d'amender certaines lois et réclamer une réforme de l'État aux fins d'une transformation profonde du

système économique, social et politique qui permettra de sortir de la pauvreté, de l'exclusion et du racisme, par l'élaboration d'un véritable concept de solidarité nationale et internationale, élément essentiel de la paix et de la sécurité.

Le Président de la République du Guatemala s'est fait l'écho des revendications citoyennes et, à cet égard, il s'apprête, en Conseil des Ministres, à soumettre des projets de loi au Congrès reflétant les revendications de réformes et d'assainissement du système politique, en tant que premières mesures visant à réorganiser l'État.

Nous sommes réunis dans le cadre de ce Sommet pour apporter la dernière main à un ambitieux programme d'éradication de la pauvreté, de promotion de la prospérité et du bien-être des populations ainsi que de la protection de l'environnement. Il y a une référence pertinente à cela dans le Popol Vuh, la Magna Carta du Guatemala et son âme, avec son appel du matin à la pure forme guatémaltèque : « Levons-nous tous. L'appel concerne tout le monde. Personne ne doit être laissé à la traîne. Non pas un ou deux d'entre nous, mais tous, unis dans l'action ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la République du Guatemala de son allocution.

M. Juan Alfonso Fuentes Soria, Vice-Président de la République du Guatemala, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Albanie.

M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté à la tribune.

M. Rama (Albanie) (*parle en anglais*) : Malgré tous les progrès et la croissance, le monde est toujours un endroit où sévit une pauvreté insupportable, où il n'est pas encore répondu aux besoins fondamentaux des personnes, ce qui est inadmissible, et où règnent l'insécurité et de nombreux problèmes. Cet audacieux et ambitieux programme mondial de développement porteur de transformations (résolution 70/1) atteste de notre détermination à faire passer les populations de l'exclusion à l'inclusion, de la pauvreté à la prospérité, de l'insécurité à la prévisibilité et aux solutions, et de passer d'une simple collaboration à un partenariat mondial. C'est le pacte d'une génération tournée vers son avenir dans un monde qui avance à un rythme

accéléré. C'est un nouvel accord mondial accompagné de la promesse solennelle que personne ne doit être laissé de côté. Dans le cadre de l'objectif commun d'agir de façon cohérente, inclusive et en collaboration en vue d'atteindre les objectifs de développement durable dans les 15 prochaines années, nous nous engageons en faveur d'une vie digne pour tous.

Le nouveau Programme est universellement applicable et il nous concerne tous, tous les pays, avec toutes leurs différences et leurs réalités nationales distinctes. Et il concerne assurément mon pays, l'Albanie. Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement ce que durabilité signifie pour nous, présentement et dans les années à venir. Cela signifie un renforcement de l'état de droit, une consolidation des valeurs démocratiques de la société et un approfondissement de notre harmonie sociale à larges assises. Ce sont là les fondements de notre voie de développement et les garanties de notre cohésion sociale.

La cohésion sociale, la religion, la coexistence et la coopération sont quelques-uns des principaux atouts des Albanais où qu'ils se trouvent, pas seulement en Albanie. Lors de la visite qu'il a effectuée en Albanie – la toute première en Europe – le pape François avait déclaré que l'harmonie interreligieuse entre Albanais était une source d'inspiration pour le monde, car elle montre que la coexistence entre chrétiens et musulmans n'est pas seulement possible, mais bénéfique pour le développement de notre pays et que c'est le seul pays où musulmans, catholiques, chrétiens orthodoxes et personnes qui n'appartiennent à aucune religion coexistent pacifiquement et travaillent ensemble.

L'Albanie a été, est, et restera un modèle de coexistence, car fondée sur une partie réellement intouchable de l'histoire. Nous avons connu une longue et douloureuse transition qui a apporté de profonds changements, mais qui a aussi révélé des disparités. Il nous faut encore élaborer un programme économique national amélioré, basé sur une croissance continue mais qui soit en même temps respectueux de l'environnement. Il nous faut créer plus d'emplois en général, et intégrer les jeunes dans le marché du travail en particulier, y compris les personnes handicapées. En outre, tout ce qui contribue au développement et à l'autonomisation des femmes et des filles est un élément essentiel.

La prestation d'une éducation et de soins médicaux de qualité gratuits pour tous, deux principaux domaines déjà prioritaires dans notre programme de développement, nous occupera au cours des années

à venir. Ce seront des éléments essentiels de notre cheminement vers la durabilité. Aujourd'hui, nous sommes embarqués dans une réforme judiciaire porteuse de transformations, processus vital qui va rapprocher l'État des citoyens, donner à la justice sa vraie signification et avoir un impact profond et positif sur la façon dont le pays avancera dans les années qui viennent.

À l'instar d'autres pays, nous sommes engagés dans un processus irréversible d'intégration à l'Europe qui, pour le dire simplement, inclut et affecte tout ce que nous faisons. La sécurité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets et l'assainissement, le développement rural, la gestion du territoire et l'urbanisation, pour ne citer que quelques domaines clefs de la durabilité, en font tous partie.

L'Albanie évolue dans une région, les Balkans, qui cherche encore de trouver sa place au sein d'une Europe unie. Pourtant, bien que répondant aux critères d'adhésion à l'Europe, nous mettons tout en œuvre, par le biais d'initiatives concrètes, pour rapprocher tous les pays des Balkans occidentaux et resserrer la coopération dans tous les domaines. Chacun sait que plus on coopère les uns avec les autres, plus on partage, plus on devient interdépendants, plus on apprend, plus on s'accepte les uns les autres, et meilleures seront nos chances de vivre et de travailler ensemble en paix et en harmonie. La coopération est, bien entendu, essentielle pour la durabilité.

Présenter une vision des 15 années à venir en quelques minutes est une mission quasiment impossible, mais je pense que ce qui compte vraiment ce n'est pas ce que nous disons et pendant combien de temps nous prenons la parole ici, mais c'est ce que nous entreprenons dans nos pays et régions respectifs.

En conclusion, je voudrais donc souligner que le programme de développement pour l'après-2015 est un succès remarquable de la diplomatie multilatérale axée sur un profond sens de la responsabilité collective. C'est le même esprit qui doit nous animer à la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris en décembre. La conclusion d'un accord qui n'a que trop tardé donnera à notre engagement sa vraie signification, à savoir l'élément qui manque sans lequel le programme restera incomplet, et nous fournira l'instrument combien nécessaire pour protéger notre planète, nos vies et notre avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République d'Albanie de sa déclaration.

M. Edi Rama, Premier Ministre de la République d'Albanie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre du Royaume de Norvège.

M^{me} Erna Solberg, Première Ministre du Royaume de Norvège, est escortée à la tribune.

M^{me} Solberg (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous nous réunissons aujourd'hui dans un moment de grand espoir, mais également de grave crise. Nous ressentons de l'espoir en voyant le succès des objectifs du Millénaire pour le développement car un milliard de personnes sont sorties de la pauvreté extrême; les taux de mortalité maternelle ont été réduits de moitié; des millions de gens ont été sauvés grâce aux partenariats noués pour des campagnes de vaccination. Nous ressentons de l'espoir quand nous étudions le Programme historique de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), que nous avons adopté aujourd'hui, et qui vise à éliminer l'extrême pauvreté et la faim, à préserver les océans et les écosystèmes, et à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Nous ressentons de l'espoir pour les personnes les plus vulnérables, pour les Nations Unies et pour notre avenir commun sur cette planète.

Parallèlement, toutefois, se déroule une crise humanitaire mondiale. Soixante millions de personnes sont à présent réfugiées ou déplacées. Elles fuient le conflit, la pauvreté et la mauvaise gouvernance. La guerre en Syrie a forcé 12 millions de personnes à quitter leurs foyers. D'autres fuient les difficultés économiques et des États fragilisés. Nous devons propager la bonne gouvernance et l'état de droit auprès des peuples et sociétés les plus vulnérables. Poursuivre notre travail comme si de rien n'était ne nous mènera pas à un développement durable véritable.

Suivons l'appel du Secrétaire général en faveur de la dignité humaine, d'abord en augmentant l'aide humanitaire pour sauver des vies et répondre aux besoins urgents, notamment dans les cas de crises prolongées. Il s'agit d'un investissement dans la résilience et le développement humain. Les appels aux dons lancés par l'ONU pour la crise syrienne sont cruellement sous-financés. Nous devons faire davantage. C'est pourquoi nous avons proposé d'accueillir une conférence

internationale des donateurs pour la Syrie et avons doublé notre aide humanitaire s'agissant de la crise syrienne. Nous engageons tous les pays à se montrer généreux, afin d'empêcher que cette génération soit une génération perdue.

Deuxièmement, nous devons investir dans l'éducation et la santé. Près de 60 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés en primaire. Et 60 millions d'enfants supplémentaires ne suivent pas d'études secondaires.

L'égalité des sexes et les droits de la femme doivent être au sommet de nos priorités à tous. Lorsque les filles suivent des études secondaires, les bénéfices sont considérables en matière de santé, non seulement pour les filles elles-mêmes, mais également pour leurs enfants, leur famille et l'ensemble de leur collectivité. C'est la raison pour laquelle la Norvège va doubler son aide en matière d'éducation.

Dans le monde entier, ce sont des millions d'enfants qui ont besoin d'une nutrition et d'une éducation de qualité. Nous pouvons faire fond sur les partenariats efficaces mis en place dans le domaine de la santé mondiale. L'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et le Fonds mondial en sont d'excellents exemples. L'éducation et la santé sont les clefs d'une croissance et d'une création d'emplois sans laissés pour compte.

Troisièmement, nous devons investir dans la stabilité et la résilience des sociétés fragiles. Sans paix et sans stabilité, il ne peut y avoir de développement durable. L'Objectif 16, qui porte sur la stabilité des institutions, les droits et les libertés, l'état de droit et la justice, constitue une importante innovation du Programme 2030. Ce sont tous des éléments clefs d'une bonne politique économique et d'une gouvernance démocratique.

Nous devons également intensifier les efforts pour trouver des règlements politiques aux conflits. La Norvège continuera d'appuyer la paix et la réconciliation au Moyen-Orient, en Colombie, en Asie du Sud-Est et en Afrique.

Quatrièmement, nous devons protéger les écosystèmes et prévenir les changements climatiques. Grâce à une étroite coopération régionale, nous avons assuré une gestion durable des populations de poissons communes dans le Nord. Nous aidons à présent les pays en développement dans l'importante tâche qui consiste à dresser la carte de leurs ressources marines. Nous

continuerons à travailler avec le Brésil, l'Indonésie, le Libéria, la Colombie et le Pérou à la protection des forêts et de la biodiversité.

Nos objectifs sont universels. Ils s'appliquent à tous les pays et à tous les peuples. Plus que jamais, c'est aux gouvernements concernés qu'il incombe de promouvoir les investissements dans l'entreprise et la création d'emplois, afin de générer une croissance économique plus écologique et plus inclusive. L'aide publique au développement reste importante. La Norvège continuera de consacrer 1 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Mais la réduction de la pauvreté dépend avant tout des ressources nationales et de la croissance économique, en partenariat avec le secteur privé. Nous ne pouvons pas régler ce problème si nous ne parvenons pas à une répartition plus égalitaire des richesses. Les gouvernements nationaux doivent prendre les choses en main. Nous utiliserons l'aide comme catalyseur pour augmenter les recettes et lutter contre la pauvreté. La Norvège fera tout son possible, tant au plan national qu'à l'étranger. Nous pouvons mettre fin à la pauvreté extrême et sauver la planète si nous collaborons dans le cadre de partenariats et de la coopération multilatérale.

Poursuivons sur la lancée positive du présent Sommet pour préparer la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Paris.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie la Première Ministre du Royaume de Norvège de sa déclaration.

M^{me} Erna Solberg, Première Ministre du Royaume de Norvège, est escortée de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Principauté du Liechtenstein.

M. Adrian Hasler, Premier Ministre de la Principauté du Liechtenstein, est escorté à la tribune.

M. Hasler (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Les Nations Unies vivent un moment de fierté. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous franchissons le seuil d'une nouvelle ère de collaboration internationale. Nous ne promettons rien moins qu'une vie meilleure aux générations futures, et nous avons de bonnes raisons

d'être optimistes et de penser que nous pouvons tenir cette promesse.

Nous avons parcouru un long chemin. Avec le Programme 2030, nous faisons fond sur le succès des objectifs du Millénaire pour le développement, mais nous avons également tiré les enseignements de leurs faiblesses et conçu une nouvelle feuille de route pour l'avenir.

Le nouveau Programme reconnaît pleinement que le développement durable ne peut devenir réalité que si nous abordons conjointement les trois dimensions économique, sociale et environnementale. Nous sommes enfin en train de faire le lien entre toutes. Nous ne pourrions pas accroître la prospérité si nous ne réussissons pas à préserver notre planète. L'investissement que nous faisons dans notre peuple ne produira rien en retour si nous n'investissons pas à égalité dans les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Et nous n'atteindrons nos objectifs que si nous nous attachons réellement à respecter l'état de droit et à mettre en place un nouveau partenariat mondial.

Nos objectifs et cibles s'appliquent de la même manière à tous les États. Aujourd'hui, chaque État Membre s'engage publiquement à créer des conditions propices à la mobilisation des ressources nationales et des investissements privés pour le développement durable. C'est une tâche épineuse, qui nous aidera à venir à bout de catégorisations obsolètes telles que celle entre pays développés et en développement, et donateurs et bénéficiaires.

Le Programme 2030 est l'aboutissement d'un processus entièrement ouvert à tous. Les États Membres ont travaillé de concert avec la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes. Cela n'a peut-être pas abouti au document le plus court qui soit, mais cela a abouti à un Programme pour tous les peuples.

Le Liechtenstein est bien préparé. Nous avons déployé d'importants efforts pour assurer le développement durable ces dernières années. Le Liechtenstein a atteint, et même dépassé, l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement en 2012. Mon gouvernement maintiendra son engagement face aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. J'espère que les autres pays feront également de leur mieux pour honorer l'objectif de 0,7 %.

Nous privilégions en particulier le développement à long terme. Nous appuyons par exemple les projets visant à associer les femmes aux processus de paix, ou

visant le déminage des terres agricoles et la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

Le Liechtenstein est une place financière qui respecte scrupuleusement les normes internationales. Ce n'est pas un havre pour les flux financiers illicites. Nous avons en place un mécanisme efficace pour prévenir et détecter les transferts de produits de la corruption et pour geler et restituer de tels actifs. Nos autorités continuent de partager leurs connaissances spécialisées avec les programmes internationaux concernés. Nous sommes également favorables à la coopération internationale en matière fiscale, conformément au principe de règles du jeu équitables. Plus important encore, le Liechtenstein s'est engagé à adopter sans tarder la nouvelle norme mondiale sur l'échange automatique d'informations.

Le Liechtenstein a également été à l'avant-garde des efforts déployés au niveau mondial pour protéger la planète. Nous nous sommes engagés à réduire les émissions de carbone de 40 % par rapport à notre niveau de 1990. Nous sommes en bonne voie d'y parvenir. Depuis 1990, notre population a augmenté de 25 % et notre produit intérieur brut de 140 %. Or, nos émissions sont d'ores et déjà inférieures à leur niveau d'il y a 16 ans.

Les objectifs et les cibles que nous nous sommes fixés sont très ambitieux. Le suivi de leur application est donc la clef de leur réussite. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable sera l'élément central de cet effort à l'échelle mondiale. Il nous permettra d'identifier les problèmes, d'apprendre de nos expériences respectives et d'échanger les meilleures pratiques avec toutes les parties prenantes concernées.

L'adoption du Programme 2030 et la réussite de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement attestent également du fait que le multilatéralisme est bien vivant et qu'il fonctionne. Cela devrait nous donner l'espoir que nous parviendrons à nous entendre une troisième fois, lorsque nous nous réunirons à Paris pour conclure un nouvel accord sur les changements climatiques. Nous devons saisir cette occasion dans l'intérêt de nos peuples et de notre planète.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je remercie le Premier Ministre de la Principauté du Liechtenstein de sa déclaration.

M. Adrian Hasler, Premier Ministre de la Principauté du Liechtenstein, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier ministre et Ministre des finances et de la gouvernance institutionnelle d'Antigua-et-Barbuda.

M. Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre et Ministre des finances et de la gouvernance institutionnelle d'Antigua-et-Barbuda, est escorté à la tribune.

M. Browne (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis ici en tant que dirigeants avec une mission et un espoir précis, à savoir la transformation de notre monde d'ici à 2030. Nous sommes une communauté de nations, une fraternité. Il est donc important que nous comprenions et respections les divergences de vues, de perspectives et d'objectifs qui existent entre nous. Lors de ce Sommet, au nom des peuples que nous représentons, nous avons adopté une déclaration solennelle qui comprend des engagements et des promesses (résolution 70 /1) ainsi que les expressions d'usage : « nous nous engageons à ne laisser personne de côté » et « nous nous engageons à œuvrer sans relâche pour que ce Programme soit appliqué dans son intégralité d'ici à 2030 ».

Les déclarations précédentes n'ont pas tenu un certain nombre de leurs promesses, notamment la Déclaration du Millénaire annonçant les objectifs du Millénaire pour le développement, dont certains n'ont toujours pas été réalisés à ce jour. Antigua-et-Barbuda appelle la communauté internationale à s'engager en faveur du programme de développement durable en tant que guide pour l'élimination de la pauvreté. L'inégalité à l'intérieur des pays et entre eux reste injustifiable, alors que la majorité des personnes les plus pauvres du monde vivent dans des pays à revenu intermédiaire.

Je lance un appel aux pays développés pour qu'ils continuent d'honorer les engagements qu'ils ont pris par le passé et notamment pour qu'ils s'acquittent de leurs mandats au titre de l'aide publique au développement. La coopération Nord-Sud demeure au cœur de ce partenariat, et il faut donc que les pays développés s'engagent encore plus résolument à renforcer la coopération internationale et l'appui qu'ils fournissent aux pays en développement. La coopération Sud-Sud de la part des pays en développement qui sont en mesure d'offrir une assistance ne doit pas être considérée comme un substitut aux engagements pris par les pays

développés, mais comme complémentaire en vue de parvenir au développement durable.

La multiplication et l'intensification des catastrophes naturelles résultant des changements climatiques, dont certains pays nient l'existence de manière éhontée, continuent de ravager les petits pays des Caraïbes et du Pacifique. Le programme de développement pour l'après-2015 doit aborder les questions relatives aux changements climatiques et à la durabilité environnementale. Nous demandons le renforcement des partenariats mondiaux dans les efforts que nous déployons pour accroître notre résilience afin de pouvoir absorber les chocs intérieurs et extérieurs et augmenter la viabilité économique, y compris le droit au développement et la réalisation du développement durable.

Les initiatives en faveur du développement économique et social des petits pays, en particulier dans le domaine des services financiers, sont paralysées par les actions unilatérales des grands pays et de leurs institutions. Des accords commerciaux et d'investissement iniques et inéquitables sont imposés aux pays en développement sans tenir compte des désavantages brutaux qui leur sont infligés. Et des lois extraterritoriales sont imposées par la voie de pressions économiques auxquelles les pays en développement ne peuvent résister.

Et pourtant, le droit international est bafoué dès lors qu'il s'agit pour les pays puissants de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis des pays faibles. Dans la Déclaration figurant dans la résolution que nous venons d'adopter,

« Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement » (*résolution 70/1, par. 30*).

Mais nous nous bornons à exhorter les États à s'abstenir de prendre des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales; nous ne le leur interdisons pas ni ne condamnons ceux qui le font.

C'est dans ce sens que la Déclaration reconnaît que nos pays continuent d'exister dans un monde où les disparités sont définies par le pouvoir. Malgré tous ces grands discours et ces déclarations solennelles, nous

restons un monde divisé entre riches et pauvres, entre puissants et faibles, où la force prime le droit. C'est notre triste réalité.

Nous faisons un certain nombre de déclarations dans la Déclaration. Parmi elles figure la reconnaissance que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que chaque État jouit d'une souveraineté entière et permanente sur l'ensemble de ses richesses, de ses ressources naturelles et de son activité économique, et qu'il exerce librement cette souveraineté.

Au cours de ce Sommet, nous proclamons 17 objectifs de développement durable et 169 cibles. Nous annonçons également que les nouveaux objectifs et cibles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Mais nous devons nous rappeler que le fait d'annoncer ces objectifs et ces cibles n'est pas la même chose que de les réaliser. C'est pourquoi, si nous pouvons trouver quelque réconfort dans le fait que nous avons pu nous entendre sur eux, il faudrait attendre les résultats avant de s'en réjouir.

Nos pays n'ont pas encore pris conscience de la société mondiale dans laquelle nous vivons, de notre civilisation planétaire, de notre interdépendance et du devoir de diligence que nous avons l'un envers l'autre. Si nous voulons éviter que les petites îles ne disparaissent à cause des changements climatiques, si nous voulons arrêter le flux constant de réfugiés déracinés par de piètres conditions économiques et si nous voulons mettre un terme à la propagation de maladies liées à la pauvreté, alors nous devons joindre le geste à la parole.

L'Assemblée me pardonnera d'avoir adopté un point de vue pratique et réaliste sur la séance d'aujourd'hui. Je suis heureux de la tenue de ce Sommet. Je me félicite de la déclaration que nous adoptons conjointement, ne serait-ce que parce qu'elle permet de prendre la mesure des promesses et des résolutions de chacun d'entre nous et auxquelles chacun d'entre nous peut être tenu. Elle est le miroir dans lequel nous nous regarderons en 2030.

Nous ne devons pas simplement dire ce que nous ferons; nous devons faire ce que nous disons. Nous devons nous engager de nouveau à amplifier et renforcer la voix que font entendre les pays en développement – notamment les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire – et la part qu'ils

prennent dans la prise des décisions économiques et l'établissement de normes au niveau international ainsi que dans la gouvernance économique mondiale.

Les petits États insulaires en développement sont conscients de la dimension considérable de ce moment comme de la nouvelle ère dans laquelle nous nous apprêtons à entrer. Nous demandons au monde de nous accorder la priorité en raison des spécificités liées à notre situation géographique. Nous n'avons pas la capacité de sortir de la catégorie des petits États insulaires en développement. Nous ne pouvons tout simplement pas évoluer, passer à l'étape suivante ni être promus hors de cette catégorie.

Les problématiques qui sont les nôtres sont particulières; nous demandons à ne pas être marginalisés en raison des caractéristiques qui font notre particularité. Que l'on ne nous marginalise pas parce que nous sommes fragiles, que l'on ne nous marginalise pas parce que nous sommes vulnérables, que l'on ne nous marginalise pas non plus parce que nous sommes de petits pays; que l'on nous accorde la priorité au contraire pour ces raisons mêmes.

Pour terminer, je souhaiterais que l'on se souvienne du présent Sommet comme d'un moment déterminant de l'histoire humaine. Je voudrais qu'il soit le Sommet dont le texte final n'aura pas simplement été une déclaration de plus, pas juste une nouvelle déclaration d'objectifs et de cibles, mais une déclaration aboutissant à des résultats effectifs. Il faudra attendre à 2030, l'échéance fixée pour la réalisation de ces objectifs et cibles, pour pouvoir juger si ce Sommet était à ce point un tournant.

J'espère que dans 15 ans, nos peuples ne porteront pas sur nous un jugement sévère. Pour cela, mettons en place un nouveau dispositif mondial pour le développement après 2015 qui soit réellement sans exclusive, démocratique et, bien entendu, égalitaire. Le monde de l'après-2015 devrait être un monde dans lequel règnent le respect mutuel et l'entente, un monde de collaboration et d'engagement, d'égalité des chances et de justice, afin que les petits garçons et les petites filles d'Antigua-et-Barbuda puissent avoir les mêmes chances que les petits garçons et les petites filles du monde développé; un monde où la voix d'Antigua-et-Barbuda puisse être une voix du monde à l'unisson, un monde dans lequel l'économie d'Antigua-et-Barbuda se voit donner la possibilité de prospérer comme l'économie des pays du monde développé, un monde où tous les Antiguanais et Barbudiens et nos frères et sœurs

du reste du monde partagent les mêmes chances parce que nous, dirigeants, avons pris position et avons veillé à ce que tous les peuples soient prospères et heureux dans le nouveau monde porteur de transformation de l'après-2015.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda de sa déclaration.

Gaston Alphonso Browne, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Slovaquie.

M. Miro Cerar, Premier Ministre de la République de Slovaquie, est escorté à la tribune.

M. Cerar (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le plan d'action pour le développement le plus complet dont nous disposions à ce jour. C'est un plan d'intérêt général et à vocation universelle. Il est visionnaire. Il est concret. Il est axé sur la personne et sur la planète. Il nous engage à ne laisser personne de côté et à assurer une vie digne à tous, sans exception.

Pourquoi la Slovaquie considère-t-elle que ce nouveau Programme peut changer les choses?

Premièrement, il contient le ferme engagement de mettre en œuvre le travail inachevé relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement afin que chaque homme, chaque femme, chaque garçon et chaque fille, quel que soit le pays dans lequel ils vivent, puissent toujours satisfaire leurs besoins essentiels, à jamais. C'est la promesse que nous avons faite il y a 15 ans. Nous avons déjà accompli beaucoup, mais nous devons faire un plus grand effort pour respecter vraiment notre promesse.

Deuxièmement, le nouveau Programme réaffirme notre volonté de respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous, sans distinction aucune. Seules l'universalité, l'indissociabilité et l'inaliénabilité des droits de l'homme peuvent garantir que personne n'est laissé de côté. L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la protection de leurs droits sont un élément important du nouveau Programme, dont ils font partie intégrante.

Troisièmement, le nouveau Programme reconnaît un lien étroit entre la paix, la sécurité et le développement durable et met en même temps l'accent sur les

dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Le nouveau Programme s'attaque également à d'autres problèmes mondiaux tels que les migrations. La crise mondiale des migrants, à laquelle nous devons actuellement faire face en Europe mais aussi dans d'autres régions du monde, appelle des mesures urgentes. Nous devons d'abord et avant tout nous attaquer à ses causes profondes et empêcher de nouvelles pertes humaines.

Mon pays, avec d'autres pays européens, a intensifié ses efforts pour trouver une solution à la crise actuelle des migrants en Europe. Les grands principes de notre action sont fondés non seulement sur l'humanité et la solidarité mais également sur la sécurité.

Nous devons mettre en commun nos efforts pour combattre la migration illégale et réprimer le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Cette responsabilité ne peut être assumée par un pays seul; c'est une responsabilité partagée de l'ensemble de la communauté internationale.

Un autre problème mondial pressant nécessite immédiatement notre attention : les changements climatiques. J'espère sincèrement que les succès que constituent l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 seront complétés par la conclusion d'un accord ambitieux, durable, universel et juridiquement contraignant en fin d'année à Paris. Il va sans dire qu'un tel accord est indispensable dans l'optique du développement durable, et le temps nous est compté.

Sa mise en œuvre sera un cheminement côte à côte. Tout le monde doit y prendre part : nous ne réussirons que si nous travaillons ensemble. Nous disposons d'un solide cadre de mise en œuvre : il nous fournit tout l'éventail des moyens d'assurer la bonne mise en œuvre du nouveau Programme. L'aide publique au développement (APD) restera un élément clef du financement du développement. En fonction des moyens que lui permettent ses finances publiques, la Slovaquie s'efforcera d'accroître le volume des fonds consacrés à l'APD et d'améliorer la qualité de cette aide. Nous élaborerons un plan national en vue d'accroître progressivement la part de notre revenu consacrée à l'APD de façon à tenir notre engagement dans les délais fixés dans le nouveau Programme.

La stratégie de mise en œuvre de la Slovénie s'articulera sur deux volets. Nous mettrons en œuvre le nouveau Programme au niveau national, avec, notamment, l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement national, laquelle est déjà en cours. Et nous contribuerons également à l'élimination de la pauvreté et au développement durable en nous appuyant sur les documents juridiques et stratégiques actualisés relatifs à la coopération internationale pour le développement. Dans les 10 années durant lesquelles mon pays a participé à la coopération internationale pour le développement, nous avons contribué aux progrès économiques, sociaux et environnementaux de plus de 80 pays en développement.

Notre objectif pour l'avenir est clair : continuer de renforcer la coopération internationale pour le développement et démontrer que les efforts des petits pays donateurs peuvent aussi constituer une contribution importante à la réalisation des objectifs mondiaux de développement. Je suis certain que nous réussirons.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une occasion comme il n'en existe qu'une seule dans une vie. Nous devons la saisir. Nous devons l'exploiter. Nous devons la concrétiser. N'oublions pas que nous le faisons pour nos peuples, les générations futures et notre planète.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République de Slovénie de sa déclaration.

M. Miro Cerar, Premier ministre de la République de Slovénie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre des Tuvalu.

M. Enele Sosene Sopoaga, Premier ministre des Tuvalu, est escorté à la tribune.

M. Sopoaga (Tuvalu) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des Tuvalu à l'occasion du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Que le bon Dieu bénisse tous ceux qui sont rassemblés ici.

Je voudrais tout d'abord me joindre aux félicitations adressées par les autres orateurs à M. Sam Kutesa, Président sortant de l'Assemblée générale, au Président en exercice et aux Coprésidents du Sommet pour l'extraordinaire brio avec lequel ils dirigent nos

travaux. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général et à son personnel, ainsi qu'à toutes les missions permanentes et à nos partenaires pour la persévérance avec laquelle ils se sont attachés à formuler l'ensemble des objectifs et cibles figurant dans notre nouveau programme.

Aujourd'hui, alors que nous adoptons le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous étions conscients que cette année marque également le soixante-dixième anniversaire de cette organisation, ce pour quoi je tiens à présenter mes sincères félicitations au nom des Tuvalu. Longue vie à l'Organisation des Nations Unies, à sa Charte et à ses nobles valeurs et principes. Nous avons tous travaillé avec acharnement et avec diligence pour définir l'avenir que nous voulons : un monde où la faim et la pauvreté n'aient plus cours; où la paix et la sécurité, la bonne gouvernance et les chances soient équitablement partagées; où les droits fondamentaux et les libertés de chaque citoyen soient respectés dans la dignité et effectifs; où tous les individus aient les moyens d'améliorer leurs conditions de vie et où notre planète soit restaurée et préservée pour les générations futures. Tel est le programme de chacun d'entre nous.

Les nouveaux objectifs de développement durable et la feuille de route y afférente doivent être mis en œuvre avec détermination et persévérance si nous voulons transformer notre monde en un monde axé sur la paix, la sécurité et la prospérité. Nos actions doivent s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, aux sources de vulnérabilité humaines et à l'insécurité humaine. Elles doivent libérer la race humaine de toute discrimination et permettre de remédier à nos disparités croissantes, notamment les déséquilibres commerciaux et le fossé numérique.

Notre première cible doit être constituée par les plus marginalisés, les plus pauvres et les plus vulnérables, et ceux qui font l'objet de discriminations; ceux qui ont perdu l'estime de soi ou ont quitté les systèmes d'enseignement de type classique; ceux qui n'ont pas accès aux soins de santé; ceux dont les droits fondamentaux sont bafoués ou qui sont marginalisés en raison des caractéristiques géographiques physiques de leurs pays. Ce sont ceux-là sur lesquels nous devons nous concentrer, car ce sont eux qui sont le plus près d'être laissés pour compte. Chaque pays assurera la conception et la prise en charge de son propre programme, mais nous appuyons pleinement l'appel lancé en faveur des partenariats dans le cadre des

moyens de mise en œuvre et, par exemple, l'adoption du Mécanisme de facilitation des technologies, tel que convenu à Addis-Abeba lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Il est également absolument essentiel de veiller à ce que les moyens appliqués se fondent sur une démarche sans exclusive visant à profiter à tout le monde.

Je voudrais saisir cette occasion, au nom du Gouvernement et du peuple tuvaluans, pour remercier sincèrement et cordialement les Membres de l'ONU qui, directement ou indirectement, ont aidé Tuvalu dans son processus de développement par l'entremise des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous savons également gré aux non-membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris des partenaires tels que Taiwan (République de Chine), de leur assistance constante, qui a beaucoup contribué à nos efforts de développement. Il est d'une importance vitale de maintenir ce type de multilatéralisme en vue de la réalisation stratégique des 17 nouveaux objectifs et des 169 nouvelles cibles que nous nous sommes fixés.

Notre nouveau programme doit être appuyé par des réformes institutionnelles de l'ONU visant à adapter le Secrétariat, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à leur mission. Nous devons renforcer les capacités et les techniciens, non seulement à l'ONU mais aussi au niveau des pays. Par ailleurs, nous estimons que le Conseil de sécurité réformé devrait inscrire les changements climatiques comme point de son ordre du jour à titre permanent, comme problème de sécurité, étant donné les menaces à la sécurité qu'engendrent les effets des changements climatiques, en particulier pour les pays hautement vulnérables, comme les petits États insulaires en développement (PEID) situés dans le Pacifique, les Caraïbes, l'océan Indien et d'autres régions du monde.

Nous devons également nous engager à procéder à un suivi et à un examen de nos progrès en vue de maintenir sur sa lancée et de bien cibler notre programme porteur de transformation. Le rôle du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, est essentiel à cet égard. En outre, nous devons procéder à un examen approprié, en particulier s'agissant des travaux du Conseil économique et social, des critères appliqués aux pays les moins avancés, surtout en ce qui concerne les PEID les moins avancés, afin de mieux rendre compte des facteurs de vulnérabilité propres à ces pays.

Le régime des objectifs du Millénaire pour le développement nous a permis d'obtenir des succès. Mais il existe encore bien des questions non réglées, des lacunes ainsi que des différends chroniques et prolongés. Le monde est tellement évolué sur les plans technique et technologique, et pourtant nous n'arrivons toujours pas, par exemple, à surmonter la crise énergétique liée aux causes des changements climatiques. Nous n'avons qu'une question à poser : pourquoi cela? Pourquoi sommes-nous encore dans cette situation? Nous, les dirigeants du monde, rassemblés ici pour adopter officiellement le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous détenons la réponse à cette question. Nous devons, nous les dirigeants, intensifier nos efforts au profit de nous, peuples des Nations Unies. Quelque besoin – réel – que nous ayons de renforcement des capacités, de sciences, de données et de nouvelles technologies, tout cela doit s'accompagner de la prise en charge qui s'impose. Prendre vraiment la situation en charge, c'est exiger que seuls soient relégués au passé les guerres, les inégalités, la mauvaise gouvernance, le nombrilisme, la cupidité et l'obsession du profit à l'exclusion de tout le reste. Prendre la situation en charge, c'est rediriger nos efforts des conflits vers la préservation des vies. Prendre la situation en charge, c'est atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut pour l'aide publique au développement et aider les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les PEID. Les Tuvalu se félicitent de la déclaration en 38 points des Présidents de parlement, qui nous engage, nous les dirigeants, à être comptables de nos résultats sur le plan des objectifs de développement durable.

Les Tuvalu se félicitent de ce que dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme 2030, les PEID soient reconnus comme un cas particulier caractérisé par des facteurs de vulnérabilité propres – d'ordre social, économique et environnemental – et notamment une vulnérabilité particulière aux effets des changements climatiques. Si le Programme pour l'après-2015 vise à respecter, défendre et rendre effectifs l'ensemble des droits de l'homme pour tous les peuples, nous devons, à la prochaine Conférence de Paris sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, parvenir à un accord crédible et global arrêtant l'objectif d'une stabilisation de la température bien en dessous de 1,5 ° Celsius de plus qu'avant l'ère industrielle. Cet accord doit prévoir un nouveau mécanisme autonome et permanent de compensation des pertes et dégâts

qui soit distinct des activités d'adaptation. Il doit également prévoir un mécanisme permettant le suivi et la mobilisation rapides des ressources pour financer des activités d'adaptation urgentes.

Cependant, l'importance des disparités et de la distance physique qui existent entre des PEID comme les Tuvalu et les centres mondiaux, en particulier l'ONU, impose de renforcer la connectabilité et l'ouverture dans le cadre de ce nouveau programme, et en tout cas de renforcer la présence de l'ONU sur le terrain dans les Tuvalu et dans les autres PEID reculés. Nous ne devons pas continuer de marginaliser ces membres les plus vulnérables simplement parce qu'ils sont loin du Siège. Ils restent méritants et ont besoin d'aide, en particulier alors qu'ils tentent de faire face aux catastrophes et aux changements climatiques.

Pour conclure, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux membres de la communauté internationale, notamment nos voisins insulaires et les organes du Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Banque asiatique de développement et d'autres, ainsi qu'à nos amis et partenaires bilatéraux dans le monde entier qui ont si gentiment répondu présents et sont venus en aide aux Tuvalu après le passage dévastateur du cyclone tropical Pam au début de l'année. Nous apprécions vivement leur appui et espérons maintenir ce partenariat pour stimuler notre relèvement et les efforts de protection futurs. Nous les remercions. Les Tuvalu n'oublieront jamais leur générosité.

Les Tuvalu s'engagent à appuyer pleinement le nouveau programme, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Travaillons de concert pour libérer le genre humain de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, et pour soigner et sécuriser notre planète au profit des générations successives. Montrons l'exemple afin d'orienter le développement mondial vers la viabilité et la résilience, qui permettront de sauver les êtres humains, les Tuvalu et le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre des Tuvalu de sa déclaration.

M. Enele Sosene Sopoaga, Premier Ministre des Tuvalu, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Barbade.

M. Freundel Stuart, Premier Ministre de la Barbade, est escorté à la tribune.

M. Stuart (Barbade) (*parle en anglais*) : Il existe des moments marquants dans les affaires humaines, des moments où les divergences qui divisent les pays et les cultures sont mises de côté pour œuvrer à la réalisation d'un objectif commun supérieur, à savoir le bien de l'humanité. L'ère moderne a été marquée par deux de ces moments : la Déclaration du Millénaire en 2000, et maintenant l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Il y a 15 ans, la réunion des dirigeants du monde pour adopter huit objectifs de développement internationaux fit naître un espoir sans précédent à l'aube du nouveau millénaire. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) soulignaient la volonté de la communauté mondiale d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim et de promouvoir une croissance économique soutenue et le développement durable.

Depuis qu'elle est devenue indépendante en 1966, la Barbade cherche à éliminer nombre des contradictions socioéconomiques héritées de son passé colonial. À cet égard, l'Administration que j'ai l'honneur de présider a défini une vision afin de transformer la Barbade en un pays socialement équilibré, économiquement viable, écologiquement sain et caractérisé par la bonne gouvernance. Cette vision est tout à fait conforme aux idéaux consacrés par le programme de développement international que ce sommet extraordinaire des Nations Unies a été convoqué pour adopter.

La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a défini une série d'OMD spécifiques à la région pour prendre en compte les réalités singulières de notre région et de ses États membres. La problématique hommes-femmes, la violence et les maladies chroniques non transmissibles faisaient et continuent de faire partie de nos priorités. Bien que mus par nos rêves, nos progrès dans la réalisation des OMD ont malheureusement été limités par notre capacité insuffisante à financer nos objectifs de développement. Les citoyens du monde sont avides de progrès, et nous devons mobiliser notre capital intellectuel collectif et les technologies à notre disposition pour mettre au point les outils et les mécanismes dont nous avons besoin pour concrétiser la promesse contenue dans nos objectifs affichés.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) nous fournit une feuille de route pour réaliser la transformation à laquelle nous aspirons. Cette feuille de route doit toutefois se traduire dans les faits et nous faire passer sans heurt des huit objectifs et 18 cibles des OMD aux 17 objectifs et 169 cibles des objectifs de développement durable. La portée sans précédent du Programme 2030 est à la mesure des problèmes auxquels est actuellement confronté notre monde interconnecté, et le Programme est fermement ancré sur les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale. Surtout, il repose sur une philosophie axée sur l'être humain et la planète, dans laquelle l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats occupent une place centrale.

Le document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement – le Programme d'action d'Addis-Abeba – décrit les politiques et les mesures à mettre en place pour financer le développement durable de nos pays. Nous devons maintenant répondre à la nécessité d'évaluer les progrès de manière transparente en allant bien au-delà du champ étroit du produit intérieur brut par habitant. Les petits États insulaires en développement (PEID) tels que le nôtre ne doivent pas être punis pour le développement, modeste, auquel ils parviennent, très souvent en dépit de circonstances très dures et inexorables.

La troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue l'année dernière au Samoa, a fait fond sur le Programme d'action de la Barbade de 1994 et la Stratégie de Maurice de 2005. Elle a indubitablement renforcé le statut des PEID en tant que cas à part en matière de développement durable du fait de leurs vulnérabilités spécifiques et singulières. Les incidences à long terme des changements climatiques, notamment les ravages causés par des catastrophes naturelles plus fréquentes, plus intenses et plus destructrices, font peser une menace sur la survie des petits États insulaires en développement. Les récentes dévastations causées chez nos frères de la Dominique par la tempête tropicale Erika en sont un dur rappel. La Barbade et les autres pays de la CARICOM sont fermement convaincus que les changements climatiques ne peuvent être combattus que dans le cadre d'une démarche internationale globale fondée sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Selon nous, le développement durable et les changements climatiques sont inextricablement liés. Mettons à profit l'élan suscité

par le présent Sommet pour adopter un accord concret et ambitieux à Paris à la vingt et unième Conférence des Parties à la CCNUCC.

Notre région a désespérément besoin d'une stratégie d'allègement de sa dette afin de donner une plus grande marge de manœuvre budgétaire et de permettre le développement économique si nécessaire pour réaliser les objectifs énoncés dans le Programme à l'horizon 2030. Un réexamen des conditions empêchant les pays de notre région d'accéder à des financements concessionnels demeure urgent. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, il est important, et même indispensable, d'honorer les engagements préalables. L'ONU, forte de son universalité, de sa légitimité et de son vaste mandat, jouera un rôle crucial au cours des 15 prochaines années dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Mais on ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres. Au vu du programme de développement pour l'après-2015, il convient de mobiliser un financement adapté, cohérent et prévisible pour réaliser les objectifs de développement durable. Le critère déterminant de la valeur de ces objectifs sera leur incidence sur la qualité de vie des hommes, des femmes et des enfants à travers le monde.

L'ONU a été créée à une époque où le monde était aux prises avec les conséquences politiques et économiques d'un conflit d'envergure mondiale. Soixante-dix ans plus tard, bien que beaucoup de choses aient changé, nous n'avons toujours pas réussi à éliminer le fléau de la guerre. Or, le développement ne saurait s'épanouir en l'absence de paix. Le programme de développement pour l'après-2015 nous sert de boussole dans notre périple vers l'instauration d'un monde meilleur pour tous. Avec la volonté politique et les efforts spécifiques requis, le Programme 2030 garantira un avenir sûr et préservé aux générations actuelles et futures. Nous ne pouvons pas laisser cette occasion historique nous échapper.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je remercie le Premier Ministre de la Barbade de sa déclaration.

M. Freundel Stuart, Premier Ministre de la Barbade, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

M. Hailemariam Dessalegn, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, est escorté à la tribune.

M. Dessalegn (Éthiopie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole à ce Sommet de l'ONU sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (résolution 70/1). Je tiens à féliciter les Coprésidents de ce sommet historique.

Il serait difficile d'envisager un moment plus propice que celui-ci, à savoir le soixante-dixième anniversaire de notre organisation universelle, pour se lancer dans la revitalisation d'un partenariat international de développement. Nous nourrissons le sincère espoir que ce Sommet constitue la promesse que nous avons tous faite de transformer notre monde. C'est ce que réclame le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il est incontestable que notre avenir dépend des actions que nous entreprenons afin d'honorer les engagements que nous prenons. Jamais auparavant la communauté internationale ne s'était engagée de manière aussi audacieuse et perspicace qu'aujourd'hui en vue d'éliminer l'extrême pauvreté, et ce dans un laps de temps relativement court.

À l'aube du nouveau millénaire, les dirigeants ont pris l'engagement historique dans la Déclaration du Millénaire de ne ménager aucun effort pour délivrer leurs semblables de la misère, phénomène abject et déshumanisant. C'est cet engagement qui a donné naissance aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont été pour nous tous une véritable source d'inspiration, et, dont la mise en œuvre nous a permis de sauver la vie de millions de personnes et d'améliorer les conditions de vie d'un nombre encore plus important d'êtres humains. Ces 15 dernières années – la période des objectifs du Millénaire pour le développement – ont en effet été marquées par des résultats notables. Ces résultats positifs nous encouragent tous à n'épargner aucun effort et à continuer de faire davantage pour relever les nombreux défis auxquels le monde est actuellement confronté en matière de développement.

Bien que nombre de progrès aient été enregistrés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons néanmoins reconnaître que, d'une manière générale, ces objectifs n'ont pas été entièrement réalisés. Les progrès ont été inégaux selon les régions et les pays. Par ailleurs, en dépit de

ces avancées, des millions de personnes vivent encore dans la pauvreté et la faim, et n'ont pas accès aux services de base. L'écart entre les ménages les plus riches et les plus pauvres s'est creusé. Les inégalités entre les sexes perdurent. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sapent les progrès réalisés, et les conflits demeurent la principale menace pesant sur le développement humain. Tous ces problèmes nécessitent une action urgente et concertée.

Étant donné que nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère de développement, les objectifs de développement durable que nous sommes sur le point de commencer à mettre en œuvre nécessiteront bien plus d'efforts concertés et engagés que ceux qui ont été observés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, et ce, non pas parce que les objectifs de développement durable sont tout simplement plus nombreux, mais parce qu'ils sont applicables à tous et sont beaucoup plus ambitieux.

Il ne fait aucun doute que ces objectifs reflètent les aspirations à transformer le paysage international de la coopération au service du développement. L'incapacité à les réaliser dans un pays ou une région résonnera comme un échec dans le monde entier. Nous devons donc tirer les enseignements de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'un des facteurs ayant contribué aux difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été le problème de la fourniture des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Alors que nous sommes sur le point d'entreprendre la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable, nous devons nous lancer dans cette entreprise en toute confiance, sachant qu'une bonne partie du travail a déjà été réalisé avant la tenue du Sommet. Nous avons convenu il y a deux mois des moyens de mise en œuvre permettant la réalisation des objectifs de développement durable, lorsque nous nous sommes réunis à Addis-Abeba pour adopter un cadre d'action global, le Programme d'action d'Addis-Abeba. Ce Programme est à présent devenu partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015, et revêt une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il est donc essentiel que la communauté internationale veille à ce que le Programme d'action d'Addis-Abeba soit pleinement mis en œuvre afin que les objectifs de développement durable puissent être entièrement réalisés. Nous nous

félicitons que cela ait bien été pris en compte dans le Programme 2030.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 revêt une grande signification pour le monde en développement, en particulier en Afrique. Elle annonce le début de la lutte destinée à éliminer une bonne fois pour toutes l'extrême pauvreté. Elle marque l'avènement d'un important périple visant à transformer nos économies respectives en secteurs à haute valeur ajoutée qui créeront des emplois pour nos jeunes. Le Programme prévoit le renforcement des capacités en ressources humaines grâce à la création d'une société du savoir. Enfin, il préconise la préservation de notre environnement ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

Au cours des prochaines années, nous continuerons sans nul doute d'observer des changements dans les sphères politique et économique mondiales. Dans notre intérêt à tous, ces changements doivent être définis par nous-mêmes, conformément à nos responsabilités communes mais différenciées. Le rôle que joue l'ONU dans ce domaine est vital, et ce Sommet est l'occasion pour nous de nous engager à réaliser les buts et objectifs de l'Organisation. Malgré toutes ses imperfections, l'ONU demeure une institution que rien ne remplace. Alors que nous célébrons son soixante-dixième anniversaire, la tâche que nous confions à l'Organisation doit s'accompagner de l'appui politique nécessaire pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités

En Éthiopie, nous sommes déterminés à entreprendre cet important voyage de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous avons dès à présent lancé notre prochain plan quinquennal national de développement, le plan national de croissance et de transformation. La tâche consistant à intégrer les objectifs de développement durable dans ce plan n'aurait pu tomber à un meilleur moment. L'alignement de ces stratégies de développement nous permet donc de poursuivre nos efforts en vue de mettre en place une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement. Aussi déterminés que nous soyons à atteindre nos objectifs de développement grâce à la mobilisation de nos ressources nationales, nous avons plus de chances de les réaliser pleinement et efficacement si nos efforts sont complétés par l'appui de nos partenaires de développement, dont les contributions ont été primordiales au fil des ans. Nous sommes convaincus que grâce à une coopération continue et

renforcée, notamment pour garantir et préserver la paix, nous pouvons faire davantage pour mettre en œuvre le programme porteur de transformation dont nous disposons désormais.

Le présent Sommet nous donne l'occasion une nouvelle fois de nous engager devant l'humanité. Faisons en sorte qu'il en émerge une volonté collective d'entamer un véritable processus de construction d'un monde plus sûr et plus prospère où personne ne sera laissé de côté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie de son allocution.

M. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République fédérale d'Éthiopie est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume du Bhoutan.

Lyonchoen Tshering Tobgay, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan, est escorté à la tribune.

M. Tobgay (Bhoutan) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies a 70 ans. Depuis 70 ans, l'ONU assure le maintien de la paix mondiale, la protection des droits de l'homme et le respect du droit international. Elle a aidé à stopper l'utilisation et la prolifération des armes nucléaires et prévenu une troisième guerre mondiale. Depuis 70 ans, l'ONU réaffirme la souveraineté des nations et accueille en son sein de nouveaux États Membres, indépendamment de leur taille, de leur population, de leur richesse ou de leur puissance. Cela est particulièrement important – et même, crucial – pour de petits pays vulnérables comme le mien, le Bhoutan.

Depuis 70 ans, l'ONU est à la pointe de la lutte menée dans le monde contre la pauvreté, les maladies et la faim. À l'heure où nous refermons le chapitre des objectifs du Millénaire pour le développement, nos populations sont en meilleure santé, vivent plus longtemps et sont mieux éduquées.

Aujourd'hui, l'ONU s'engage à faire davantage. Nous avons arrêté un ambitieux programme de développement durable, qui appelle à une action collective pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et sauver notre planète.

La vision et les principes énoncés dans le Programme de développement durable à

l'horizon 2030 correspondent pleinement à la philosophie de développement de mon pays, axée sur le bonheur national brut. Dès les années 70, nous avons, au Bhoutan, insisté sur le fait que le bonheur national brut était plus important que le produit national brut.

Le bonheur national brut est une approche globale du développement qui vise à accroître le bonheur et le bien-être de notre peuple. Pour cela, nous nous employons à trouver le juste équilibre entre croissance matérielle, inclusion sociale et viabilité environnementale, le tout dans le cadre d'une bonne gouvernance.

Le bonheur national brut est le moteur du développement au Bhoutan. Notre population, par exemple, bénéficie de soins de santé et d'éducation gratuits, bien que nous soyons un pays pauvre. Et notre économie est toujours pour une grande part propre, verte et renouvelable.

Mais surtout, il y a six ans, en 2009, nous nous sommes engagés à ne pas avoir d'effet net sur les émissions de dioxyde de carbone. En fait, nous n'émettons pas de dioxyde de carbone du tout, parce que notre territoire est à 72 % couvert de forêts, et à plus de 50 % constitué de parcs nationaux et de sanctuaires sauvages protégés. Plus important encore, nous avons institutionnalisé la bonne gouvernance en adoptant la démocratie.

La démocratie au Bhoutan est unique en son genre, dans le sens où nous, le peuple, n'avons pas voulu la démocratie. Nous ne l'avons pas demandée, et nous n'avons certainement pas lutté pour elle. La démocratie a été plutôt instituée de façon inédite. Elle a été imposée par notre roi, contre la volonté du peuple. Voilà ce qu'est, à mon humble avis, le bonheur national brut à l'œuvre.

Sa Majesté le Roi a qualifié le bonheur national brut de « développement assorti de valeurs ». C'est exactement ce qu'incarnent les objectifs de développement durable : le développement assorti de valeurs. Mon gouvernement a déjà commencé à intégrer les objectifs de développement durable dans nos plans de développement nationaux, et nous entendons vivement œuvrer avec diligence pour concrétiser la promesse qu'ils recèlent.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un témoignage enthousiaste de la volonté et de la sagesse collectives de tous les pays s'agissant de transformer véritablement notre monde. Mais pour transformer notre monde, nous devons d'abord nous transformer nous-mêmes; nous devons

transformer l'Organisation des Nations Unies; nous devons la transformer pour qu'elle soit à la hauteur des objectifs et qu'elle ait les moyens de les atteindre. L'Organisation nous a été bien utile pendant 70 ans.

Pour qu'elle continue de nous être utile durant les 70 prochaines années, elle doit garder toute sa pertinence. Et pour garder sa pertinence, elle doit refléter les réalités géopolitiques d'aujourd'hui. Des pays comme l'Inde, le Japon, le Brésil et l'Allemagne doivent pouvoir devenir des membres permanents du Conseil de sécurité, et l'Afrique doit y être représentée comme il se doit.

Si nous ne réformons pas l'Organisation des Nations Unies, nous risquons de rendre cette institution sacrée obsolète et inefficace, ce qui desservirait tous les pays, même si ce sont les petits pays, les pays vulnérables, les pays comme le mien et tant d'autres, qui en pâtiraient le plus.

En revanche, si nous réformons l'ONU, si nous la rendons pertinente, et si nous la rendons efficace, elle continuera de nous être bien utile. Et dans 70 ans, les générations futures se réuniront ici dans cette même salle et, comme nous, elles remercieront l'ONU d'avoir rendu leur monde plus sûr, plus pacifique et plus prospère.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Premier Ministre du Royaume du Bhoutan de son allocution.

Lyonchoen Tshering Tobgay, Premier Ministre du Royaume du Bhoutan, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Prakash Man Singh, Vice-Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal.

M. Man Singh (Népal) (*parle en anglais*) : Je transmets à toutes les personnes présentes les salutations les plus chaleureuses du peuple et du Gouvernement népalais. Ce matin, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui est, de par sa nature, à la fois universel et porteur de transformation. Ayant pour fondements les peuples, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat, le Programme reflète notre engagement collectif en faveur du développement durable du monde pour les 15 prochaines années.

Toutefois, quand on regarde le passé, on constate qu'on ne saurait se contenter de cette adoption. La

mise en œuvre reste extrêmement difficile et exigera d'énormes ressources. Elle nécessitera aussi des politiques, priorités et capacités nationales de qualité, ainsi que des partenariats mondiaux robustes, pour réaliser ces objectifs dans toutes les dimensions du développement durable. Plus important encore, pour qu'un développement, quel qu'il soit, soit durable, ma délégation estime que l'humain doit être au cœur de la gouvernance et se sentir maître du processus de développement. Il est de notre responsabilité à tous d'élaborer un système qui permette aux peuples de sentir qu'ils font partie intégrante du processus, dans toutes les dimensions socioéconomiques et environnementales du développement durable. Nous sommes convaincus que, en plaçant les objectifs de développement durable au cœur des priorités nationales, nous serons en mesure d'enregistrer des progrès significatifs sur la voie de nos objectifs de paix et de prospérité dans les jours à venir.

Le développement et la démocratie sont des concepts complémentaires et la paix est la condition préalable qui leur permettra d'aller de pair. Nous sommes fermement convaincus que la démocratie est indispensable au développement durable. Seule cette approche guidera la mise en œuvre, l'objectif étant que les préoccupations et aspirations des peuples les plus pauvres et les plus vulnérables du monde sont dûment prises en compte, et que personne ne soit laissé pour compte.

C'est dans ce contexte que le Népal espère un appui international accru et dynamisé, comme le souligne le Programme. En outre, compte tenu des travaux de reconstruction et de réhabilitation lancés dans le sillage du tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Népal en début d'année, cet appui international doit viser, entre autres choses, le besoin de renforcer les capacités, de réduire le risque de catastrophe et de consolider la résilience nationale. Outre l'aide publique au développement, l'allègement de la dette et l'additionnalité des ressources financières, nous espérons également des mesures de soutien telles que des concessions commerciales, des transferts de technologie, et des ensembles de mesures économiques spécifiques – parmi lesquelles des investissements directs étrangers – déployées de manière adaptée, cohérente et systématique. C'est encore plus important pour les pays les moins avancés et les pays sans littoral comme le Népal, qui sont vulnérables économiquement et susceptibles de subir des catastrophes. L'expérience accumulée dans le domaine des activités relatives à l'aide publique au développement indique qu'un écart existe

entre les promesses et l'aide effectivement acheminée. Ce n'est pas un indicateur positif. Nous devons donc élaborer un mécanisme de suivi pour veiller à ce que les engagements se traduisent en actions et les actions en résultats, d'une manière efficace et selon des délais établis.

L'ONU a joué un rôle central pour mettre en place les conditions propices aux délibérations relatives à un Programme porteur de transformations axé sur l'humain, et sur son adoption. Nous espérons sincèrement que nous serons tout aussi fiers de nos réalisations lorsque nous ferons le point de la mise en œuvre dudit Programme dans 15 ans.

Avant de conclure, je voudrais annoncer au Sommet que, la semaine dernière, le Népal a promulgué une Constitution démocratique et inclusive rédigée par les représentants élus du peuple réunis en Assemblée constituante. La promulgation de la Constitution représente le point culminant de neuf années de dialogue et de négociations entre des parties défendant des points de vue diamétralement opposés et de la transformation d'un conflit armé de plusieurs décennies en processus de paix. Cette Constitution est un accomplissement historique pour le peuple népalais. Le processus constituant a été démocratique, sans exclusive, participatif et transparent. La Constitution institutionnalise un système de gouvernance fédéral, démocratique et républicain. Elle est fermement ancrée dans une approche du développement fondée sur les droits et cherche à répondre à des aspirations de paix durable, de bonne gouvernance, de développement et de prospérité, dans un cadre global de politique démocratique. Nous remercions sincèrement nos voisins, l'Inde et la Chine, ainsi que tous les États Membres et les organisations internationales qui nous ont appuyés au cours de ce processus de transformation historique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Netumbo Nandi-Ndaitwah, Vice-Première Ministre et Ministre des relations internationales et de la coopération de la Namibie.

M^{me} Nandi-Ndaitwah (Namibie) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom de S.E.M. Hage Geingob, Président de la République de Namibie. Je tiens pour commencer à remercier sincèrement le Président de l'Assemblée générale de la manière dont il a dirigé et guidé le présent Sommet de l'ONU sur l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Je félicite

également le Président de l'Assemblée générale à la soixante-neuvième session, qui a réussi à mener à bon terme le processus de négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

Un adage dit que « perdre espoir, c'est tout perdre ». Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont donné espoir à des millions de personnes vivant dans la pauvreté. Pour la Namibie, qui est l'un des pays à avoir œuvré en faveur du lancement du processus de négociations des objectifs du Millénaire pour le développement, l'importance des OMD ne saurait être sous-estimée, d'autant qu'il existe énormément de preuves qui attestent de leurs effets tangibles. En conséquence, l'élimination de la pauvreté doit rester l'objectif central et suprême du programme de développement pour l'après-2015, afin de continuer à transformer les vies de la majorité des personnes vivant dans la pauvreté la plus absolue, et de renforcer l'engagement de la communauté internationale à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à 2030.

La Namibie est fermement convaincue que le programme de développement pour l'après-2015 représente une occasion historique d'éliminer la pauvreté extrême et de nous conduire vers un monde de prospérité, de viabilité, d'équité et de dignité pour tous. Le Programme représente également une transformation majeure qui place le développement durable au cœur du programme de développement en modifiant les économies pour qu'elles soient les locomotives d'une croissance sans exclusive, en mettant en place des institutions responsables, en veillant à instaurer la bonne gouvernance et des sociétés pacifiques, et en nouant un nouveau partenariat mondial fondé sur la coopération, l'équité et les droits de l'homme.

La Namibie a déclaré la guerre à la pauvreté. C'est pourquoi la reconnaissance, par la communauté internationale, du fait que l'élimination de la pauvreté est la difficulté la plus importante dont l'humanité a à triompher, doit se traduire par des mesures efficaces, et le programme de développement pour l'après-2015 doit honorer cette noble promesse. Pour concrétiser un programme de développement pour l'après-2015 ambitieux, et pour atteindre tous les objectifs de développement durable, il faudra nous doter d'une approche tout aussi ambitieuse, complète, d'un seul tenant et porteuse de transformations pour ce est des moyens de sa mise en œuvre. Cette démarche doit s'appuyer sur des institutions efficaces, responsables

et ouvertes à tous, sur des politiques viables et sur une gouvernance efficace à tous les niveaux.

À cet égard, le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015 doit permettre d'ancrer, de redynamiser et de renforcer le financement du développement, d'identifier les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs et de définir les mesures à prendre pour surmonter ces obstacles, ainsi que le soutien nécessaire pour mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015.

En tant que membre de l'Union africaine, la Namibie est convaincue que l'exécution de l'Agenda 2063 de l'Union africaine viendra compléter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Des ressources financières supplémentaires, l'investissement étranger direct, l'aide publique au développement et les financements publics et privés restent des sources importantes de financement du développement et de l'élimination de la pauvreté.

À cet égard, au moment où nous demandons aux pays développés d'honorer et d'accroître les engagements bilatéraux et multilatéraux qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement pour aider les pays en développement, nous lançons également un appel en faveur de conditions de financement avantageuses et d'un véritable partenariat mondial s'agissant des termes de l'échange et de l'investissement, car nous pensons que cela nous permettra d'atteindre les objectifs de développement durable, comme il est prévu dans le programme de développement pour l'après-2015. Les changements climatiques constituent un problème mondial qui appelle une réponse mondiale de notre part à tous, aussi bien les pays développés que les pays en développement. L'Afrique est considérée comme la région la plus vulnérable aux conséquences néfastes des changements climatiques. La Namibie, qui est l'un des pays les plus arides de la planète, doit faire face, comme certains autres pays en développement, aux immenses défis que sont la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification. Aussi nous félicitons-nous des cibles 13 et 15.

À la fin de l'année, en décembre, nous nous réunirons à Paris à l'occasion de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour adopter un instrument juridiquement contraignant qui nous donne l'espoir de réaliser nos aspirations s'agissant de relever les défis que représentent les changements

climatiques, pour la présente génération et pour celles à venir.

Les objectifs du Millénaire pour le développement portaient sur l'inclusion, au lieu de l'exclusion. Les mêmes principes sont consacrés dans les objectifs de développement durable. Par conséquent, la communauté internationale a l'obligation de veiller à ce que les peuples palestinien et sahraoui puissent exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à la création de leur propre État indépendant et souverain.

Pour terminer, je tiens à dire que le moment est venu de faire preuve de la volonté politique et du dynamisme qui s'imposent pour la mise en œuvre globale du programme de développement pour l'après-2015. Chacun doit être pris en compte, y compris les femmes et les jeunes. Il est de notre devoir, en tant que dirigeants, de faire ce qu'il convient de faire et de nous attaquer à la question de l'élimination de la pauvreté afin que personne ne soit laissé pour compte. C'est là le meilleur legs que nous puissions faire collectivement à la postérité. La Namibie s'engage à mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Joël Morgan, Ministre des affaires étrangères et des transports de la République des Seychelles.

M. Morgan (Seychelles) (*parle en anglais*) : Je prends la parole devant l'Assemblée au nom de M. James Alix Michel, Président de la République des Seychelles.

En septembre 2000, les Seychelles, de concert avec 189 autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont entériné au Sommet des Nations Unies la Déclaration du Millénaire, qui comprenait huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Aujourd'hui, nous pouvons dire que beaucoup de choses ont changé à l'échelle mondiale, régionale et nationale au cours de ces 15 dernières années. Toutefois, alors que nous arrivons au terme de ce processus de 15 ans, il est important de noter qu'il existe encore de très grandes disparités d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays.

Les OMD ont permis de sauver des millions de vies et ont amélioré les conditions de vie d'un plus grand nombre de personnes encore. Le travail n'est pas terminé, et il doit se poursuivre dans cette nouvelle ère de développement. Les Seychelles sont fières d'avoir réalisé presque tous les objectifs du Millénaire pour le développement; certains avaient été atteints avant même que le processus ne soit engagé. Ainsi, dans le

domaine de l'éducation et de la santé, par exemple, les Seychelles avaient déjà un taux de scolarisation primaire des garçons et des filles de près de 100 %. Les femmes qui accouchaient avaient l'assurance de recevoir les meilleurs soins possibles, administrés par un personnel médical correctement formé. Les taux de mortalité infantile étaient déjà faibles en comparaison avec de nombreux autres pays ayant un produit intérieur brut par habitant similaire. La protection de l'environnement constituait déjà une cause majeure pour les Seychelles. Malgré ces progrès, mon pays continue de déployer d'importants efforts pour que les quelques OMD qui n'ont toujours pas été réalisés soient pleinement atteints.

Dix-sept objectifs de développement durable et 169 cibles connexes, qui y sont incorporés et en sont indissociables, ont été annoncés aujourd'hui. Jamais encore les dirigeants du monde ne s'étaient engagés à mettre en œuvre collectivement un programme d'action aussi vaste et universel. Si nous réfléchissons aux OMD et envisageons les 15 prochaines années, il ne devrait y avoir aucune question sur laquelle nous ne puissions obtenir de résultats compte tenu de notre responsabilité commune de mettre fin à la pauvreté, de ne laisser personne de côté et de créer un monde où la dignité humaine soit une réalité pour tous.

Nous sommes d'avis que le programme de développement pour l'après-2015 doit continuer de mettre davantage l'accent sur la lutte contre les changements climatiques et la pauvreté ainsi que sur l'éducation, notamment le développement du jeune enfant et l'enseignement supérieur, et d'insister fortement sur l'égalité entre les sexes, comme autant d'outils pour parvenir au développement durable et renforcer l'appui de la communauté internationale aux petits États insulaires en développement (PEID).

Plus les objectifs de développement durable, qui correspondent à une liste de choses à faire pour chacun comme pour la planète, sont bien compris par tous, plus les responsables politiques les prendront au sérieux et plus les gouvernements les financeront correctement, s'y référeront fréquemment et s'assureront qu'ils sont couronnés de succès. Il s'agit du plan à long terme le plus important que nous ayons pour notre survie.

Les Seychelles continuent de mettre au point des documents de stratégie nationale qui, nous l'espérons, permettront d'élaborer les politiques susceptibles d'encourager un engagement communautaire accru dans l'édification de l'avenir que les Seychelles méritent, alors que nous nous employons à atteindre les objectifs

de développement durable. Cette année, nous avons relevé le niveau d'instruction de 10 à 11 ans d'études obligatoires. L'année 2015 a été une année importante pour parvenir à un accord sur diverses questions essentielles liées au développement, du Programme d'action d'Addis-Abeba à la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Paris.

Les Seychelles appuient le document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Je voudrais souligner l'objectif 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». En ce qui concerne les petits États insulaires en développement, notre petite taille et notre isolement sont des éléments structurels de notre vulnérabilité. Des menaces sans cesse croissantes entourent nos océans, et le caractère relatif de l'appel fait à la maîtrise de ces menaces augmente cette vulnérabilité. Alors que 75 % de notre planète est composée d'océans, la faiblesse de la gouvernance mondiale de nos espaces océaniques remet en cause notre sécurité globale. Nous sommes tous vulnérables.

Les Seychelles, à l'instar de nombreux autres petits États insulaires en développement, n'ont pas accepté d'être de simples observateurs en ce qui concerne ces questions. Nous nous plaçons du point de vue d'une grande nation océanique. Nous ambitionnons de mieux gérer nos océans, et de donner ainsi l'exemple d'une bonne gouvernance des océans. Comme beaucoup d'autres nations insulaires, les Seychelles revendiquent une vaste zone économique exclusive de 1,3 million de kilomètres carrés, la deuxième d'Afrique en termes de superficie. Le pays a tiré des avantages considérables de ses ressources marines, avec le développement de la pêche, du tourisme, du commerce et du transport maritime international et national à l'appui des échanges.

En même temps, le pays s'est imposé comme un chef de file mondial en matière de conservation marine, le Gouvernement ayant à maintes reprises soutenu que des océans et des mers sains sont essentiels pour l'avenir durable de toute la planète, et pas seulement des petits États insulaires en développement. Il est indéniable que, ces dernières années, de nombreux petits États insulaires en développement ont épousé la notion nouvelle d'« économie bleue » comme moyen d'assurer une croissance durable basée sur une économie fondée sur les ressources océaniques.

Les Seychelles appellent au renforcement des capacités des pays en développement afin de tirer parti des possibilités offertes par les espaces océaniques. Avec l'appui des Émirats arabes unis, les Seychelles ont organisé leur première conférence sur l'économie bleue en janvier 2014, dans le cadre de la Semaine de la viabilité d'Abou Dhabi. Cette conférence a été une réussite car elle a permis aux membres de la communauté internationale d'échanger leurs vues et objectifs pour l'avenir concernant la notion d'économie bleue, et de mettre en place un partenariat solide afin d'encourager de nouvelles recherches sur les activités économiques fondées sur les ressources océaniques qui soient conciliables avec le développement durable de notre planète. Les bons résultats obtenus à cette première conférence ont abouti à l'engagement pris à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'Union africaine d'appuyer et de développer la notion d'économie bleue comme un élément essentiel du développement et de l'essor futurs de l'Afrique, comme indiqué dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons.

Les Seychelles prévoient d'accueillir un deuxième sommet sur l'économie bleue en janvier 2016, avec l'appui des Émirats arabes unis, durant la Semaine de la viabilité d'Abou Dhabi. Ce sommet interviendra à point nommé pour faire fond sur les résultats du présent Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu en fin d'année à Paris. Il se conclura par l'adoption d'une déclaration à l'appui de l'application de la notion d'économie bleue grâce à l'apport des initiatives nationales et internationales pertinentes visant à obtenir des résultats concrets. Les Seychelles continueront de réaffirmer l'importance de l'économie bleue dans les efforts pour développer une « économie verte » afin de mettre plus efficacement nos ressources naturelles au service du développement durable, de lutter contre les changements climatiques et de garantir la croissance et la sécurité alimentaire.

Les nouveaux objectifs et cibles de développement durable, dont la mise en œuvre commencera le 1^{er} janvier 2016, orienteront les décisions que nous prendrons durant les 15 prochaines années. Nous allons tous nous employer à appliquer ce programme dans nos pays ainsi qu'aux niveaux régional et mondial, en tenant compte des différentes réalités, capacités et niveaux de

développement nationaux et en respectant nos politiques et priorités nationales. Il s'agit d'objectifs et de cibles universels que le monde entier, les pays développés comme les pays en développement, doit s'efforcer d'atteindre. Personne ne doit être laissé de côté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Faeqa bint Saeed Al Saleh, Ministre du développement social de Bahreïn.

M^{me} Al Saleh (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de transmettre à l'Assemblée les salutations de S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn, qui souhaite plein succès aux participants au présent Sommet.

Nous félicitons le Président d'avoir organisé le présent Sommet, qui coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU et de l'engagement pris par les États, avec l'adoption de la Charte des Nations Unies, d'œuvrer pour prévenir une nouvelle guerre mondiale. Voilà qui souligne en soi l'importance du document final du présent Sommet. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) constitue en effet un effort collectif qui donne à nos pays la possibilité d'accéder à un niveau supérieur de développement et de prospérité, ce qui ne sera possible que si l'on surmonte les obstacles entravant la réalisation de nos objectifs et tient compte des spécificités sociales et religieuses de chaque société. On peut donc dire que ce document et les 17 objectifs de développement durable sont une occasion de mettre en place un plan d'action commun qui mette à notre disposition des outils clairs et pratiques afin de véritablement protéger nos acquis humains.

Le Royaume de Bahreïn va œuvrer pour atteindre la totalité des objectifs de développement durable. De fait, nous avons réalisé la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement fixés en l'an 2000, notamment ceux qui concernent la santé, l'éducation et la protection de l'enfance, l'élimination de la pauvreté, l'élimination de l'analphabétisme, la promotion du rôle des femmes, le renforcement du rôle joué par les jeunes, l'appui à l'égalité des sexes, et la promotion et le respect des droits de l'homme. La stratégie de développement globale et l'esprit de réforme de S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa, Roi du Royaume de Bahreïn, ont joué, à tous les niveaux, un rôle essentiel dans les bons résultats obtenus par le Gouvernement dirigé par S. M. le prince Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre. Le fait que l'Union internationale des télécommunications lui a décerné le prix des technologies de l'information

et des communications pour le développement durable en 2015 confirme que la communauté internationale apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le Gouvernement bahreïni pour avancer résolument dans le domaine du développement durable, et démontre le caractère précurseur et clairvoyant de la vision mise en œuvre par le Gouvernement.

Cette vision est évoquée dans les rapports de l'ONU sur le développement humain depuis de nombreuses années. Le rapport en date classe le Royaume de Bahreïn parmi les pays de tête en matière de développement humain. Mon pays va continuer de mettre en place des plans et des programmes pour garantir la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015 dans leurs trois dimensions - sociale, économique et environnementale - conformément à la stratégie menée par le Royaume dans ce domaine.

Afin d'encourager la réalisation de ces objectifs de développement, mon pays a décidé d'accueillir les 6 et 7 décembre prochains, sous les auspices de S. M. le Prince Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre, une conférence ministérielle sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les États arabes. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts du Royaume visant à accueillir de nombreuses réunions internationales et régionales pour accélérer la réalisation du développement durable. Le Royaume de Bahreïn fait ainsi partie des premiers États Membres de l'ONU à organiser une conférence pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable adopté dans le cadre du présent Sommet.

Nous sommes aujourd'hui tous conscients des énormes défis auxquels nous devons faire face ensemble et de la nécessité de nous montrer plus déterminés et résolus à les relever, sans hésitation ni relâchement. Le fait que nous sommes réunis ici démontre que nous sommes déterminés à mobiliser notre volonté commune, la force motrice de nos travaux et de nos efforts collectifs en faveur de notre avenir à tous, marqué par un développement global et durable pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Erlan Abyldayev, Ministre des affaires étrangères du Kirghizistan.

M. Abyldayev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Il m'est très agréable de participer au présent Sommet des Nations Unies qui fera date.

Aujourd'hui, nous avons adopté un programme de développement à long terme pour la communauté internationale (résolution 70/1) qui, dans une large mesure, sera déterminant pour la préservation de notre planète et la garantie de bonnes conditions de vie pour tous les êtres humains. La République kirghize appuie pleinement ce programme ambitieux de développement durable à l'horizon 2030. Il est indispensable que les principes de responsabilité commune mais différenciée, de responsabilisation et de transparence fassent partie intégrante de notre nouveau programme, ce qui contribuera sans aucun doute à la réalisation des objectifs qui y sont énoncés.

Le Kirghizstan constate avec satisfaction que ce nouveau programme de développement prend spécifiquement en compte les besoins des pays les plus vulnérables. À cet égard, nous nous félicitons que les défis actuels auxquels se heurtent les pays montagneux et les États en développement sans littoral, deux catégories dont fait partie le Kirghizstan, y aient été inclus. Toutefois, il convient de noter que la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays moins développés et les pays en développement dépendra également du règlement des problèmes de financement international. La République kirghize espère que les engagements pris par la communauté internationale aujourd'hui et à la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement seront honorés dans leur intégralité afin que nous puissions atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Par ailleurs, nous convenons que les pays les moins développés et les pays en développement doivent accroître les fonds destinés à leurs programmes nationaux grâce à une utilisation efficace de leurs ressources internes.

Il est essentiel que le programme de développement fasse fond sur l'expérience acquise dans le cadre des efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, tout ayant un caractère universel, accessible, et inclusif. S'il ne fait aucun doute que la lutte contre la faim et la pauvreté doit demeurer la priorité de la communauté internationale, atteindre ces objectifs nécessite de nouvelles approches sans exclusive. Nous sommes favorables à une démarche globale pour lutter contre la pauvreté et la faim grâce à l'éducation, aux soins de santé, à l'égalité des sexes, à la primauté du droit, au développement économique et à la lutte contre les changements climatiques. Ce n'est qu'en prenant en compte de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable que nous pourrions obtenir des résultats tangibles. Nous appelons les États Membres

à faire preuve de volonté politique et à adopter à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra en décembre, à Paris, un accord juridiquement contraignant sur les changements climatiques qui jettera les bases d'une attitude plus responsable à l'égard de l'environnement qui nous entoure.

Nous sommes prêts à tirer parti de l'expérience que nous avons acquise et à mobiliser toutes nos ressources et capacités pour mettre en œuvre ce nouveau programme. La République kirghize a adopté une stratégie nationale pour le développement durable dès 2013. Cette stratégie accorde un rôle central à la justice sociale et au bien-être des populations, ainsi qu'à la protection des droits, des libertés et de la sécurité des citoyens, à l'édification d'un État pacifique, régi par le droit, assurant un haut niveau d'éducation, et surtout qui protège l'environnement.

Des facteurs géographiques et climatiques limitent la capacité de notre pays de réduire la pauvreté et d'avancer sur la voie du développement durable. Dans les régions montagneuses du Kirghizstan, le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne, en raison des conditions de vie difficiles et des coûts économiques élevés. Les montagnes, aux écosystèmes vulnérables face aux changements climatiques, représentent plus de 70 % de notre territoire. Nos réserves glaciaires sont déjà en train de fondre. Les experts prédisent que les glaciers du Kirghizstan pourraient être réduits de 40 % d'ici à 2025, ce qui se traduirait par une réduction d'un tiers du volume d'eau des rivières de l'Asie centrale. L'eau est un facteur important du développement durable au Kirghizstan et en Asie centrale, or la pénurie d'eau dans le monde évolue plus vite que prévu. De nos jours, l'eau a une dimension non seulement humanitaire et environnementale mais également économique. À cet égard, le Kirghizstan plaide en faveur d'une utilisation rationnelle et économique des ressources en eau.

Le développement de l'énergie hydro-électrique en tant que branche de l'économie verte est une condition préalable essentielle au développement durable. La position de principe du Kirghizstan est que les ressources en eau et l'énergie hydraulique sont indissociables. Cette position va pleinement dans le sens de l'initiative du Secrétaire général de proclamer 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous.

Nous tenons à insister sur la nécessité de créer et de préserver des conditions propices au développement durable des États. Forte de son expérience régionale,

la République kirghize estime que chaque État a le droit de choisir sa propre voie de développement. Il s'agit selon nous d'un droit inaliénable qui ne saurait être limité par qui que ce soit ou quoi que ce soit. Nous sommes convaincus que la garantie de ce droit est une question urgente et pertinente pour la majorité des pays en développement et des pays les moins avancés du monde entier. Ce droit est particulièrement important pour les États sans littoral ou les petits États insulaires en développement, qui sont les plus vulnérables aux changements climatiques, ainsi que pour les pays très endettés qui ont peu de moyens d'éliminer la pauvreté.

La République kirghize estime que le respect et la garantie du droit des États au développement devraient servir progressivement de base à l'établissement de relations internationales plus équitables au niveau mondial, au même titre que des principes comme le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le non-recours à la force. À cet égard, le Kirghizistan estime qu'il est indispensable de continuer d'insister sur la notion de droit des États au développement et sur le renforcement progressif du partenariat mondial des États Membres à cette fin.

Pour conclure, je demande à tous les États Membres d'unir leurs efforts pour que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) que nous avons adopté aujourd'hui puisse s'accorder autant que possible avec le slogan « Personne ne doit être laissé pour compte ». Quant à moi, je tiens à assurer l'Assemblée que mon pays mettra tout en œuvre pour réaliser les objectifs de développement durable dans la limite de ses moyens financiers et de ses besoins nationaux spécifiques en matière de développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Achaïtou Boulama Kané, la Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger.

M^{me} Boulama Kané (Niger) : Je voudrais tout d'abord transmettre à l'Assemblée les salutations chaleureuses de S. E. M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger, ainsi que ses vœux de plein succès pour le présent Sommet. Je voudrais, au nom de la délégation nigérienne, assurer les Coprésidents de toute notre disponibilité et de notre soutien dans l'accomplissement de leur mission. Je voudrais également rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, pour son leadership et son

engagement dans le processus de mise en place du Programme de développement pour l'après-2015, sur lequel porte le présent Sommet.

Comme l'Assemblée le sait, en 2000, les dirigeants de la planète ont, à travers la déclaration dite du Millénaire, défini huit objectifs pour le développement dénommés objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et dont l'objectif général était de contribuer à réduire substantiellement la pauvreté et la faim, et à promouvoir le développement économique et social. Le nouveau Programme 2030 (résolution 70/1), objet de notre sommet, vient à point nommé et cela d'autant plus qu'à la différence du Programme des OMD, dont il prend d'ailleurs en compte les domaines inachevés, il est plus étendu, plus complet, mais aussi universel. En outre, il entend promouvoir le développement durable de façon intégrée en accordant une importance équilibrée à ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale.

L'adoption de ce programme par toutes les nations du monde constitue à nos yeux un engagement capital pour notre planète. Nous y percevons l'expression d'une solidarité et d'un partage agréés et librement consentis pour assurer la survie de tous. Faut-il le souligner, il ne s'agit pas ici seulement d'une solidarité des riches envers les pauvres, il s'agit également de solidarité mutuelle, de valeurs partagées, et en cela les nations dites pauvres ont aussi beaucoup à apporter.

Mon pays, le Niger, situé au milieu de la bande sahélo-saharienne, fait face à tous les défis de développement auxquels s'est ajouté ces dernières années avec une grande acuité le défi sécuritaire. Le Niger se rappelle de la visite du Secrétaire général de l'ONU en 2013 à Niamey pour promouvoir la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel à un moment crucial de son histoire, où la dynamique du développement est contrariée par le choc sécuritaire doublé d'un choc climatique persistant, avec en toile de fonds le défi démographique.

Malgré ce contexte peu favorable, nous avons, dans le cadre de nos efforts de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, enregistré des progrès notables dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de la faim, de l'éducation, notamment primaire, de la santé, en particulier en matière de lutte contre le VIH/sida, et de réduction de la mortalité infantile, dont l'objectif a été atteint. Toutefois, nous sommes pleinement conscients des efforts qui nous restent à faire. C'est pourquoi nous adhérons totalement

à ce vaste et ambitieux programme de développement durable, que nous nous attellerons à intégrer dans notre stratégie de développement en tenant compte de nos réalités nationales et de nos priorités.

Transformer notre monde en 15 ans à travers 17 objectifs de développement durable et 169 cibles est certes ambitieux et difficile face aux nombreuses contraintes économiques, sociales et culturelles auxquelles nous sommes confrontés, mais nous nous devons tous ensemble, toutes les nations, de nous y engager résolument. Le peuple nigérien, pour sa part, s'y engage.

Par cet engagement, le peuple nigérien exprime sa volonté de poursuivre les efforts pour éradiquer la pauvreté et la faim; sa volonté de ne plus être classé dernier de la planète sur le plan du développement humain en raison de ses performances en matière d'éducation et de santé; sa volonté de garantir aux jeunes Nigériens de moins de 25 ans, qui constituent plus de 70 % de la population, un avenir meilleur avec des emplois décents; sa volonté de surmonter les effets du choc climatique par l'amélioration de ses capacités d'adaptation; sa ferme volonté de poursuivre son programme de maîtrise de l'eau pour la rendre plus accessible à tous et promouvoir le développement de l'agriculture et de l'élevage; sa volonté de promouvoir une société juste et culturellement épanouie dans laquelle l'autonomisation des femmes est assurée; sa volonté de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde en réitérant son engagement à combattre le terrorisme; sa volonté de consolider la démocratie à travers des institutions démocratiques fortes; et, enfin, sa détermination à poursuivre la promotion de la bonne gouvernance politique et économique.

Pour terminer, je réitère l'adhésion totale de la République du Niger au Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec l'engagement de le mettre en œuvre dans un esprit de solidarité et de partenariat avec toutes les nations. Nous croyons en ce programme, nous croyons en la capacité de l'ONU de le conduire à bon terme, et nous sommes fiers d'être de ceux que l'histoire va retenir comme ayant contribué à transformer positivement le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jean-Claude Gakosso, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo.

M. Gakosso (République du Congo) : J'ai le grand honneur de prendre la parole à cette tribune au nom de S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo.

Au moment où les dirigeants de la planète entérinent sous nos yeux un ambitieux programme, négocié au terme d'un processus au cours duquel mon pays, la République du Congo, s'est totalement investi aux côtés des autres États Membres en qualité de membre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, ma délégation ne peut que se réjouir de l'aboutissement de ce qu'elle considère comme une grande conquête historique (résolution 70/1).

C'est ici même, en l'an 2000, que nous avons promis d'aider l'Organisation à s'adapter à la nouvelle ère qui s'ouvrait et à renforcer sa capacité à gérer les défis du maintien de la paix et de l'élimination de la pauvreté. C'est forts de cette promesse que nous avons alors adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui avaient pour vocation d'atteindre huit cibles en matière de lutte contre la pauvreté avant l'an 2015. Aujourd'hui, à l'échéance de la date butoir, il nous paraît opportun de prendre toute la mesure du chemin parcouru dans la réalisation de ces objectifs, et, dans le même temps, d'apprécier notre capacité à assurer une vie digne à nos populations, comme nous nous étions engagés à le faire voici 15 ans.

Certes, depuis l'an 2000, des progrès considérables ont été accomplis sur la voie de la réalisation de ces objectifs. La pauvreté mondiale continue de diminuer. Plus d'enfants que naguère vont aujourd'hui à l'école primaire. La mortalité infantile a chuté de manière spectaculaire. L'accès à l'eau potable a été grandement étendu. Les investissements ciblés dans la lutte contre le paludisme, le sida et la tuberculose ont sauvé des millions de vies humaines. Indéniablement, les OMD ont transformé la vie des gens, quoique, particulièrement en Afrique, l'éradication de la pauvreté demeure un objectif encore bien éloigné de la réalité.

En République du Congo, depuis 2000, des progrès remarquables ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, même si le chemin à parcourir reste encore long. Des contraintes diverses et variées exigent davantage d'efforts, mais notre gouvernement s'y emploie avec détermination. Ainsi, pour vaincre ces difficultés, pour aller au-delà des OMD et relever les défis d'un développement durable plus inclusif, nous avons adopté en juillet dernier une stratégie nationale de développement durable qui

concilie les exigences de croissance économique et celles du développement social.

L'évaluation des OMD devrait nous permettre de saisir toutes les possibilités qu'offre l'Organisation 70 ans après sa création, pour agir et avancer ensemble dans la construction d'un monde qui réponde aux aspirations de nos États et de nos peuples. Nous venons d'adopter un nouveau cadre de développement pour l'après-2015 – un programme que nous avons voulu transformateur, innovant, universel et centré sur les trois dimensions du développement durable. Cependant, pour sa mise en œuvre, ce programme nécessite des financements internes et externes adaptés et suffisants, capables d'inscrire nos nobles ambitions dans la durée. Pour ce faire, il me semble qu'il nous faudrait engager des réformes courageuses et hardies du système de gouvernance mondiale du financement, un système que l'on doterait de nouvelles règles susceptibles de permettre aux États d'améliorer leur capacité de mobilisation des ressources pour le développement.

Telle est, à notre sens, la pertinence du programme d'action issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba en juillet dernier. La mise en œuvre de ce programme constitue, à nos yeux, une étape déterminante pour le succès des échéances à venir, une étape décisive pour l'avenir de l'humanité et pour l'héritage que nous devons léguer aux générations futures et à la postérité.

Je voudrais, d'ores et déjà, fonder l'espoir que la Conférence sur le climat, prévue à Paris en décembre prochain, aboutira à un accord ambitieux, condition indispensable à l'atteinte des nouveaux objectifs de développement que nous venons d'adopter.

Nos destins sont liés, et l'avenir que nous voulons radieux ne pourra se construire durablement que si nous agissons ensemble, si nous agissons différemment, en basant notre action future sur de nouveaux paradigmes fondés sur le développement durable. La réussite de ce programme transformateur est, à tous égards, tributaire de la volonté politique de nos gouvernements et de la détermination que nous devons mettre dans sa mise en œuvre pour un monde plus solidaire, pour une humanité plus généreuse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Niermala Badrising, Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname.

M^{me} Badrising (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom du Président de la République du Suriname, S. E. M. Desiré Delano Bouterse, ainsi que du Gouvernement et du peuple de mon pays, je tiens à féliciter l'Assemblée et la communauté internationale de la convocation de ce Sommet et de l'adoption par les dirigeants du monde entier du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Nous nous félicitons de ce que le Programme contienne des dispositions visant à inclure les questions restées en suspens s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons également de l'intégration des trois dimensions du développement durable et de l'accent que met le Programme pour les 15 années à venir sur les notions d'humanité, de planète et de prospérité. Nous faisons nôtres les cibles et les objectifs définis, et reconnaissons que la paix et les partenariats en font partie intégrante.

Ces cinq dernières années, réduire le fossé des inégalités dans mon pays est devenu une priorité importante du contrat social conclu entre notre Président et les Surinamais. Le Suriname a donc mis tout particulièrement l'accent sur l'amélioration de l'éducation, de la santé et des conditions sociales. À cet égard, l'enseignement primaire est désormais gratuit pour tous les enfants au Suriname. En outre, nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre un programme extrascolaire national visant à améliorer les conditions d'apprentissage. Nous avons par ailleurs mis en place un programme d'assurance médicale universelle comprenant notamment la prestation d'une assurance maladie gratuite aux personnes âgées et aux enfants âgés de moins de 16 ans.

Dans la mesure où les maladies non transmissibles conduisent à une baisse de la productivité et sont actuellement devenues la principale cause de décès au Suriname et dans la région des Caraïbes, nous sommes en train de mettre au point des politiques et des programmes de lutte contre ces maladies, notamment grâce à la promotion de modes de vie sains. En outre, nous avons adopté une législation établissant un salaire minimum national ainsi qu'un plancher national de retraite pour tous les travailleurs.

En dépit de tous ces efforts pour parvenir à un développement durable, nous ne saurions ignorer les défis auxquels nous sommes confrontés dans la réalisation de ces objectifs, en particulier en tant que pays à revenu intermédiaire. À cet égard, nous saluons

la reconnaissance des problèmes propres aux pays à revenu intermédiaire dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Les changements climatiques constituent une menace de premier plan pour mon pays. Nous sommes particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques en raison de la faible altitude de nos côtes, où réside 80 % de notre population et où sont concentrés les principaux secteurs de production. Le Suriname a montré l'exemple au monde entier en prouvant qu'il peut même avoir un effet négatif sur les émissions de dioxyde de carbone. Mon pays conserve une couverture forestière de plus de 90 % de la superficie totale de son territoire et un taux de déforestation de 0,02 %.

Le Suriname escompte donc que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Paris à la fin de l'année sera couronnée de succès. Notre engagement et notre objectif sont de poursuivre notre tradition de protection de l'environnement. Nous sommes prêts à nouer des partenariats, en particulier en vue de la opération dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation.

Il est primordial de revitaliser le partenariat mondial pour le développement pour parvenir à mettre en œuvre ce nouveau Programme sur le terrain. Le Suriname réaffirme que la coopération Sud-Sud est un instrument important pour faire progresser le développement durable et pour améliorer l'unité et la solidarité entre les pays en développement.

Mon gouvernement fait sienne la vision axée sur l'humanité des objectifs de développement durable, et l'accent mis en particulier sur les plus vulnérables de la société : les personnes âgées, les handicapés, les autochtones, les enfants, les femmes et les jeunes. C'est pourquoi tous les efforts possibles doivent être investis afin d'en accroître la participation active et les chances au sein de la société, notamment dans les secteurs de production. Il convient de garantir, en particulier, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre.

En fin de compte, c'est de nous tous, individuellement et collectivement, que dépendra le succès, en même temps qu'un monde meilleur. Comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon : « Il n'y a pas de plan B, car il n'y a pas de planète B ».

Nous devons par conséquent faire preuve d'audace et d'une forte volonté sur les plans politique et financier, car l'échec n'est absolument pas envisageable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdulaziz Kamilov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan.

M. Kamilov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : C'est avec une grande satisfaction que j'adresse mes salutations à tous les participants. Je vais brièvement évoquer certaines des propositions et questions discutées aujourd'hui au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

Tout d'abord, je tiens à souligner que la République d'Ouzbékistan fait sien le nouveau Programme de développement durable (résolution 70/1) présenté par le Secrétaire général pour l'avenir de l'humanité, qui contient les objectifs de développement durable pour la période 2016-2030. Ce Programme est la suite logique et idoine des objectifs du Millénaire pour le développement mis en œuvre de 2000 à 2015.

La République d'Ouzbékistan, selon les organismes économiques et financiers internationaux, occupe le cinquième rang mondial parmi les États dotés d'une économie en développement rapide. Ces 10 dernières années, en dépit des crises économiques mondiales endémiques, son produit intérieur brut a augmenté en moyenne de plus de 8 %. Au cours de son développement en tant que pays indépendant, c'est-à-dire depuis 24 ans, son économie a quintuplé son taux de croissance et le revenu réel de sa population a été multiplié par neuf. L'espérance de vie moyenne est passée de 69 à 73 ans, et, pour les femmes, à 75 ans. Près de 60 % du budget de l'État est consacré au développement social, notamment à l'éducation, soit 10 à 12 % du produit national brut (PNB), avec la part des postes budgétaires représentant 35 % des dépenses de l'État. Cela est particulièrement important si l'on sait qu'une grande partie de notre population – 60 % – est âgée de moins de 30 ans.

Des réformes d'envergure dans le domaine de la santé nous ont permis, comme arrêté dans les objectifs du Millénaire pour le développement, de réduire d'un tiers le taux de mortalité infantile en 2009 et d'un tiers la mortalité maternelle en 2013. Dès 2009, nous avons enrayeré la propagation du VIH/sida. Les indicateurs des taux d'infection tuberculeuse sont 1,6 fois moins élevés

depuis le pic atteint en 2002. Dès 2013, aucun cas de paludisme n'a été enregistré dans le pays.

Les mesures prises en vue de renforcer la viabilité environnementale ont permis de réduire le volume des émissions polluantes par habitant de 95 kilogrammes en 2000 à 61 kilogrammes en 2015. Au cours des 15 dernières années, nous avons pu réduire l'intensité énergétique du PIB de plus de deux fois par rapport à ce qu'elle était auparavant.

La situation en matière d'égalité entre les sexes a changé de manière tangible. Près de la moitié des personnes qui font tourner l'économie sont des femmes. Nous tenons à souligner en particulier que le programme d'approfondissement de la réforme de l'éducation et des structures de l'économie pour la période 2016-2030, ainsi que de la propriété privée et de la libre entreprise constituera une base solide pour nos efforts. Notre principal objectif est de permettre à notre pays de rejoindre d'ici à 2030 le rang des États à revenu au-delà de la moyenne, conformément aux indicateurs mondiaux standard.

Aujourd'hui, la communauté internationale continue d'accorder une attention particulière aux effets catastrophiques des changements climatiques. Les catastrophes écologiques majeures sont devenues un lieu commun pour la première fois dans l'histoire, comme la tragédie de la mer d'Aral qui, en l'espace d'une génération, est en voie d'assèchement total. Un changement dramatique du climat est ressenti non seulement en Asie centrale, mais dans d'autres régions également. Conséquence directe de l'assèchement de la mer d'Aral, un nouveau désert de sel d'une superficie de plus de 5,5 millions d'hectares a vu le jour dans la partie émergée de la mer d'Aral. Des tempêtes de sable font rage pendant plus de trois mois de l'année, charriant dans l'atmosphère plus de 100 millions de tonnes de poussière et de sels toxiques. Les effets menaçants de la catastrophe d'Aral sont désormais observés partout dans le monde, selon les experts internationaux. Des sels toxiques provenant de la région de l'Aral ont été découverts sur les côtes de l'Arctique, les glaciers du Groenland, les forêts de Norvège et dans un grand nombre d'autres régions de la Terre.

L'impact le plus grave a été ressenti sur les conditions de vie et le réservoir génétique de plus de 65 millions de personnes en Asie centrale. Le milieu écologique extrêmement difficile, la pénurie et la mauvaise qualité de l'eau et l'apparition de maladies graves ne sont que quelques-unes des conséquences de

la tragédie qui se joue en mer d'Aral. L'Ouzbékistan espère qu'il sera tenu compte de la catastrophe de la mer d'Aral dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous comprenons bien que l'examen de la question des changements climatiques et d'autres questions connexes pendant le présent Sommet aura un effet direct sur ce problème. Conformément aux déclarations faites par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, lors de son déplacement en mer d'Aral en 2010, cela relève de la responsabilité collective du monde entier, et non pas uniquement de celle des pays de l'Asie centrale.

À sa soixante-huitième session en 2013, l'Assemblée générale a approuvé un document officiel : le programme de mesures visant à éliminer les risques liés à l'assèchement de la mer d'Aral et à prévenir une catastrophe écologique dans cette région. Compte tenu de la nature universelle de la catastrophe de la mer d'Aral, il importe de renforcer les actions menées et de créer des mécanismes de financement à cet égard. Il serait approprié de créer sous l'égide des Nations Unies un fonds d'affectation spéciale pour la mer d'Aral et pour la région d'Aral.

L'effort consisterait essentiellement à coordonner les efforts et à mettre en œuvre des programmes et des projets spécifiques dans les domaines clefs suivants : protection de la santé et préservation du capital génétique des populations; élaboration d'un système efficace de stimulation du développement socioéconomique de la région de la mer d'Aral; création des conditions assurant une vie décente aux populations vivant dans la région; préservation de l'équilibre écologique de la région de la mer d'Aral; adoption constante de mesures de lutte contre la désertification et mise en œuvre d'une politique de consommation raisonnable de l'eau; récupération et préservation de la biodiversité et de la flore et de la faune uniques, aujourd'hui en voie d'extinction; exploitation des ressources en eau limitées de la région et, d'abord et surtout, celles des affluents transfrontières des fleuves Amu Darya et Syr Daria, et ce dans l'intérêt de tous les pays de la région et en stricte conformité avec les normes du droit international.

La construction de barrages et de centrales hydroélectriques géants sur les affluents de ces fleuves où la vie de millions de personnes dépend de cette eau fait que nous devons veiller à ce que le flux naturel de ces cours d'eau ne soit pas perturbé afin de ne pas entraver l'approvisionnement des zones situées en contrebas. Une telle éventualité interromprait de

façon radicale l'approvisionnement en eau, détruirait l'équilibre écologique et aggraverait le problème de l'Aral et toute la sécurité écologique sous-jacente de la région.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wilfried Elrington, Procureur général et Ministre des relations extérieures et du commerce extérieur de Belize.

M. Elrington (Belize) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui marque un autre jalon historique dans le processus de développement mondial lancé par les Nations Unies. L'identification et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été un épisode fondateur de ce processus. Ces objectifs ont galvanisé la solidarité internationale d'une manière inédite et jeté les bases d'une coopération internationale sur un programme de développement convenu au plan international.

Le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) qui vient d'être adopté et qui comprend 17 objectifs et 169 cibles, exige que les politiques de développement intègrent des considérations d'ordre économique, politique et environnemental.

Le Belize est irrévocablement déterminé à mettre en œuvre ce Programme.

En tant qu'économie basée sur les ressources naturelles et axée sur l'homme, le Belize a depuis toujours mis en œuvre un programme de développement social holistique soucieux de l'environnement. Nous avons élaboré une stratégie nationale qui intègre pleinement les 17 objectifs de développement durable et leurs cibles, et notre gouvernement a adopté une stratégie nationale de croissance et de développement durable, mise au point avec le précieux concours du Département des affaires économiques et sociales.

Cette stratégie est une synthèse de notre cadre national de développement, Horizon 2030, et du Programme 2030. Elle reflète une vision ambitieuse de notre propre écologie humaine, à savoir vivre en paix, dans la sérénité et en harmonie avec la nature, tout en jouissant d'une bonne qualité de vie et en étant à même de gérer notre propre développement de façon durable. Nous comptons concrétiser cette vision dans le cadre de quatre rubriques de développement – premièrement, optimiser le revenu et l'investissement; deuxièmement, renforcer la cohésion sociale et la résilience; troisièmement, gérer de façon durable les ressources

naturelles et environnementales et le patrimoine historique et culturel et, quatrièmement, améliorer la gouvernance et la sécurité des citoyens. Ensemble et en coopération avec nos partenaires de développement, nous nous efforcerons de concrétiser cette vision.

Nous savons que la tâche qui nous est attend est redoutable. Les ressources humaines et financières limitées de mon petit pays constituent des difficultés persistantes. Petit par la taille et mal équipé pour faire face à des chocs exogènes multiples et à une marge de manœuvre budgétaire réduite, le Belize, à l'instar de nombreux autres petits États en développement, est débordé.

Nous réaffirmons notre préoccupation face aux critères à remplir pour changer de catégorie. En effet, ces derniers, imposés unilatéralement par les institutions financières internationales sur des pays comme le mien, rendent difficile l'accès, à l'international, à des financements sous forme de dons ou à des prêts concessionnels. Cette situation perdure, alors même que notre petit pays est en première ligne des effets délétères des changements climatiques, dont les coûts sont prohibitifs et qui contribuent considérablement à alourdir le fardeau sous lequel peine le ratio de notre endettement national extérieur rapporté à notre produit intérieur brut. C'est là une situation très difficile dont souffrent plusieurs nations caribéennes.

Rappelant les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le partenariat mondial revitalisé que prône avec force le nouveau Programme 2030, le Belize se sent obligé d'appeler à de meilleures politiques afin de faciliter et d'améliorer l'accès des petits États insulaires en développement aux sources internationales publiques de financement, notamment les dons et les prêts à conditions très privilégiées; à de meilleures politiques commerciales multilatérales pour garantir un meilleur accès au marché pour les économies vulnérables de petite taille; et à des structures de gouvernance plus inclusives au niveau international pour veiller à ce que les préoccupations des petits États en développement ayant un statut de pays à revenu intermédiaire soient prises en compte dans la définition et l'exécution des politiques.

Notre situation est encore plus défavorisée lorsque certains de nos partenaires des pays développés prennent unilatéralement des mesures nationales pour évaluer ou noter nos pays, en nous inscrivant sur des listes noires sans aucun respect des procédures

régulières. Ces mesures ont perpétué un environnement qui ne peut être qualifié autrement que de défavorable à nos pays à revenu faible ou intermédiaire et à nos entreprises de petite taille elles aussi.

Le Belize renouvelle l'appel lancé par les Orientations de Samoa à nouer des partenariats véritables et durables. Pour nous, les plus bénéfiques sont ceux qui mettent en avant les priorités de nos peuples. Nous continuons d'approfondir nos partenariats dans le monde entier. Nous sommes fermement convaincus qu'ils sont indispensables à la bonne mise en œuvre du Programme 2030.

Si l'amélioration de l'ensemble des partenariats et des environnements propices peut être le catalyseur d'une transformation de nos économies, nous savons cependant que cette transformation ne pourra pas résister aux effets défavorables, voire dangereux, des changements climatiques. Dans le cas des petits États insulaires en développement, une simple tempête peut anéantir des décennies de développement et éroder la terre même qui nous maintient en vie. Notre génération sera peut-être la dernière à avoir la possibilité et la capacité de sauver la planète des effets cataclysmiques des changements climatiques. Saisissons l'occasion de ce moment. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris, doit aboutir à un document final robuste qui inscrive dans le marbre l'ambition la plus déterminée à lutter contre les changements climatiques.

Nous sommes à la croisée des chemins dans l'exercice de notre développement. À ce stade, il nous faut choisir la bonne voie – la voie du développement durable et de la résilience. Nous devons préserver notre mère nourricière. Autant nous y employer en nous rangeant du côté de la justice sociale et économique et en nous engageant sur la voie de la solidarité. Aujourd'hui et pour toujours, nous ne pouvons pas revenir en arrière.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Raymond Tshibanda N'tungamulongo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Congo.

M. Tshibanda N'tungamulongo (République démocratique du Congo) : C'est un privilège et un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de S. E. M. Joseph Kabila Kabange, Président de la République démocratique du Congo.

Avec la tenue de ce Sommet consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015

(résolution 70/1), nous vivons un moment historique de la gouvernance institutionnelle pour le développement durable. Notre présence ici ce jour, 15 ans après le Sommet du Millénaire, est en effet la preuve de notre volonté partagée de relever les défis qui font obstacle à la mise en œuvre de notre engagement commun, renouvelé à Rio+20 et contenu dans « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288); de rendre irréversibles l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités; et de donner un nouvel élan à la paix, à la coopération, au développement, à la sécurité et à la stabilité dans le monde.

L'expérience de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a permis de réaliser des grands progrès et d'améliorer les conditions de vie de l'humanité. En effet, grâce aux OMD, plus de 1 milliard de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté et des progrès remarquables ont été accomplis dans la lutte contre la faim, l'accès d'un grand nombre de filles à l'école et la protection de la planète. Les OMD ont aussi permis de réduire la prévalence du VIH/sida et de sauver plusieurs vies de la malaria. Ils ont par ailleurs engendré des partenariats nouveaux et innovants, galvanisé l'opinion publique et montré l'importance de la mise en place d'objectifs ambitieux.

En ce qui concerne la République démocratique du Congo, la mise en œuvre au niveau national des OMD est passée par une série de programmes, notamment le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, de première et deuxième générations, le programme de stabilité et de reconstruction de l'est du Congo, et le programme de reconstruction du pays dit des cinq chantiers de la République.

L'évaluation de cette mise en œuvre révèle une situation contrastée. Dans plusieurs secteurs, l'évolution tendancielle laisse entrevoir que nous ne sommes pas loin d'atteindre les cibles fixées pour 2015. En effet, en dépit des conflits armés à répétition qui ont affaibli ses capacités de résilience, freiné son essor économique et détruit le produit de plusieurs années d'investissement, la République démocratique du Congo a réussi à réduire l'incidence de la pauvreté sur la population congolaise, qui est passé de 80 % en 1990 à 63,4 % en 2012. Elle escompte des résultats encore plus éloquentes en faisant de l'agriculture et de son industrialisation une de ses priorités, dans la mesure où cela réduirait la proportion de la population congolaise qui souffre de la faim, tout en donnant de l'emploi à ceux qui en cherchent.

La République démocratique du Congo est aussi en voie d'atteindre l'ODD 2. En témoigne le taux net de scolarisation dans le primaire, qui est aujourd'hui de plus de 90 %.

Il en est de même de la santé maternelle, ainsi que de la lutte contre le VIH/sida et le paludisme. Ainsi, de 2001 à 2013, soit en seulement 12 ans, le taux de mortalité maternelle est tombé de 1 289 décès pour 100 000 naissances à 846, et celui de la mortalité infantile, de 126 décès pour 1000 naissances vivantes à 58. Quant au taux de prévalence du VIH/sida, il a été réduit de 4,1 % en 2005 à 1,1 % en 2013, pendant que la proportion d'enfants de moins de 5 ans qui dorment sous des moustiquaires imprégnées est passée de 10,9 % en 2005 à 92,1 % en 2013.

En revanche, concernant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, beaucoup reste à faire pour briser les barrières de la tradition et améliorer la représentativité des femmes dans les instances de décision politiques. S'agissant de l'ODD 7 relatif à la garantie d'un environnement durable, la République démocratique du Congo, en vue de préserver sa riche biodiversité pour le bonheur de l'humanité, a amélioré la proportion de la population urbaine et rurale ayant un accès durable à une eau de meilleure qualité et à un meilleur service d'assainissement. Mieux, elle a amélioré la proportion de ses zones forestières et aires protégées de 55 % en 1995 à plus de 60 % aujourd'hui. Elle mérite que ses efforts en la matière soient reconnus et dédommages, notamment par des financements du processus REDD-plus (réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement).

Malgré ces progrès enregistrés dans le monde en général et en République démocratique du Congo en particulier, force est de reconnaître que 15 ans après l'expérience des ODD, la réalité prévalant sur le terrain demeure celle d'un monde sur lequel planent des incertitudes quant à la survie de l'humanité. L'élimination de la pauvreté reste encore, malheureusement, une grande tâche largement non achevée. Pire, une tâche dont le point d'achèvement, tel un mirage, s'éloigne sans cesse du fait, entre autres, des changements climatiques.

L'Organisation des Nations Unies a pourtant parrainé, à travers le monde, plusieurs conférences importantes consacrées à la recherche des voies et moyens permettant de rompre le cercle vicieux de la pauvreté. Il s'en est dégagé un double consensus, à savoir que le sous-développement et la pauvreté qui l'accompagne

représentent un affront pour l'humanité, d'une part, et d'autre part, qu'il est nécessaire de mettre en place un nouvel ordre mondial, un nouveau programme mondial de développement. Ce nouveau programme, fruit d'une longue négociation, utilement éclairé par les leçons de la mise en œuvre des ODD, est certes perfectible. Il a toutefois le mérite d'être ambitieux, inclusif et centré sur l'homme et son développement. S'il est appliqué par tous, il peut briser les disparités flagrantes et transformer positivement l'avenir de l'humanité. Voilà pourquoi la République démocratique du Congo salue la décision responsable que nous avons prise ce matin d'adopter ce nouveau programme de développement.

Ce compromis historique auquel nous sommes parvenus afin de mener nos peuples vers un destin commun de plein épanouissement, de prospérité et de bonheur auquel nous aspirons tous ne doit pas, cependant, se limiter à une simple adoption du Programme, de ses 17 objectifs et de ses 169 cibles. Nous devons tout autant, et peut-être davantage, nous appliquer à les mettre en œuvre en prenant des mesures concrètes pour véritablement éliminer la pauvreté, renforcer la coopération économique et technique, avancer sur le chemin de la solidarité et du développement et préserver la paix et la sécurité internationales. Sans la paix, aucune démocratie, aucune justice ne peuvent être garanties, aucun développement envisagé. Investir dans la paix et la sécurité internationales a par contre pour effet de générer des dividendes importants à travers le monde, y compris sous forme de retombées économiques.

Bien plus, l'avenir que nous voulons a besoin de règles, de principes, d'ambitions communes. Il s'agit de bâtir ensemble une nouvelle société internationale, plus solidaire et plus juste, et de faire vivre une éthique au service de l'homme, de sa dignité et de ses droits. Pour y parvenir et réaliser ainsi les aspirations de tous nos peuples, l'Organisation des Nations Unies reste le creuset naturel, le Conseil économique et social, particulièrement le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que les organismes du système des Nations Unies, des partenaires irremplaçables. La responsabilité ultime de l'action et des résultats réside néanmoins au niveau de chacun des États Membres de notre organisation. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, que les espoirs et les promesses dont ce Sommet est porteur se concrétiseront. Plein succès à ce Sommet historique, et que nous en répartissions les uns et les autres armés d'espoir, de courage, voire de témérité, afin de faire du monde un lieu où il fait bon vivre pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Yves Germain Joseph, Ministre de la planification et de la coopération externe de la République d'Haïti.

M. Joseph (Haïti) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Président de la République d'Haïti, S. E. M. Michel Joseph Martelly.

Je voudrais, tout d'abord, adresser aux Coprésidents les chaleureuses félicitations de la République d'Haïti pour leur élection à la présidence de ce Sommet extraordinaire consacré au développement. Par une heureuse coïncidence, ce Sommet se tient au moment où l'Organisation des Nations Unies commémore le soixante-dixième anniversaire de sa Charte. C'est assurément de bon augure pour nos travaux. Rarement l'ONU s'était dotée d'une stratégie aussi mobilisatrice que celle des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) initiés en l'an 2000. Porteurs d'une ambition très haute, celle de briser le cercle de la pauvreté dont pâtissent encore trop de gens à l'échelle de la planète, les OMD ont indiscutablement contribué à sensibiliser la communauté internationale et à renforcer la lutte contre l'extrême pauvreté sous toutes ses formes.

Aujourd'hui, 15 ans après, où en sommes-nous? Le bilan de la stratégie des OMD est un bilan contrasté, comme l'ont fait ressortir les travaux préparatoires de ce Sommet. En effet, les OMD ont suscité des politiques de qualité, grâce auxquelles des résultats parfois remarquables ont été atteints. L'un des plus impressionnants est sans doute la diminution de moitié de l'extrême pauvreté, dont près de 700 millions de personnes sont sorties en 20 ans. En même temps, la lutte contre le paludisme et la tuberculose a évité la mort à des millions de personnes; l'accès à l'eau potable s'est élargi; des millions de vies ont été épargnées par le VIH/sida; l'accès aux soins de santé infantile et maternelle, la scolarisation des filles et la participation des femmes à la vie politique se sont nettement améliorés. Ce ne sont là que quelques illustrations de ce qu'il faut qualifier de succès spectaculaire.

Cependant, ces progrès, aussi importants soient-ils, ne sauraient masquer le fait que la diminution de la pauvreté est souvent en trompe-l'œil. Comment, en effet, ignorer la tragique réalité du milliard d'individus qui continuent de souffrir de sous-alimentation ou de mourir de faim dans le monde, des centaines de millions d'enfants incapables de réaliser leur plein potentiel, de la multitude de personnes vulnérables ou en situation

d'extrême précarité, et de migrants, de réfugiés, de déportés ou de personnes déplacées dans leur propre pays?

En ce qui concerne la République d'Haïti, je me félicite que les politiques publiques menées ces dernières années, inspirées dans une large mesure des objectifs du Millénaire pour le développement, aient porté fruit. Des progrès significatifs ont été accomplis en Haïti récemment. Qu'il s'agisse de l'allègement de l'extrême pauvreté, de la réduction des inégalités, de l'amélioration de la protection sociale, de la lutte contre l'exclusion sociale, de l'élargissement de la couverture de santé, de la baisse du taux de mortalité infantile, de l'accès à l'eau potable ou de la sécurité alimentaire, pour citer quelques domaines essentiels, des progrès notables ont été réalisés. Haïti a atteint, trois ans avant l'échéance, la cible de réduction de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans. Dans le domaine de l'éducation, parti d'un taux de 50 % en 1990, grâce au programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire mis en place par l'administration Martelly, le pays atteint aujourd'hui un taux de scolarisation de 90 % environ. Nous avons remporté d'autres succès non négligeables, notamment dans la lutte contre le VIH/sida. L'épidémie de choléra introduite brutalement dans le pays, il y a cinq ans, est en net recul, même si elle est encore loin d'être enrayée.

Si les Haïtiens ont de bonnes raisons d'être fiers du chemin parcouru sur le plan des OMD, il reste cependant que le pays est encore très loin du compte. Nous sommes bien conscients de l'immensité des besoins de la population, des lacunes à combler, des retards à rattraper. Les infrastructures de base continuent de faire cruellement défaut. Les handicaps structurels du pays constituent de lourdes entraves à la création de richesses et à la prestation de services à la population. Les problèmes environnementaux sont pressants et cuisants.

L'expérience de ces dernières années nous a appris qu'il n'y a pas de fatalité du sous-développement. La pauvreté extrême n'est pas invincible; on peut l'endiguer, la faire reculer et travailler à son éradication complète. Nous pouvons réduire les inégalités, combattre l'exclusion. Les résultats obtenus sur les plans économique et social, consolidés aux acquis démocratiques, ouvrent à notre pays un large éventail de possibilités ainsi que de réelles perspectives de modernisation au cours des années à venir.

Le bilan du programme des OMD, avec ses réussites et ses échecs, nous invite à tirer des leçons qui s'avéreront utiles dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau programme de développement pour l'après-2015. La République d'Haïti, pour sa part, considère que le rôle de l'État, en tant qu'acteur essentiel du développement, est incontournable, en particulier dans des secteurs pour lesquels le secteur privé n'a qu'un intérêt limité et où il tarde encore à prendre toute sa place. Par conséquent, il convient de renforcer sa capacité à définir et à mettre en œuvre des politiques publiques et des réformes cohérentes appuyant la réalisation des objectifs de développement durable. De même, il s'avère indispensable de renforcer les mécanismes gouvernementaux de coordination permettant d'améliorer l'efficacité de l'aide, tant bilatérale que multilatérale, tout comme celle des organisations non gouvernementales, dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement durable. Enfin, il est souhaitable que les donateurs puissent mettre en place des procédures plus souples permettant d'éliminer les goulots d'étranglement, qui, trop souvent, limitent la capacité et le rythme d'absorption de l'aide, notamment dans le cas des pays les moins avancés.

Le Gouvernement haïtien adhère pleinement à l'approche définie par l'ONU pour parachever la lutte engagée contre la pauvreté extrême. Il a d'ailleurs fait siennes, dans sa stratégie nationale de développement, les grandes orientations et la plupart des cibles définies dans le cadre des objectifs de développement durable : promouvoir une croissance économique soutenue, le plein emploi et un travail décent pour tous; réduire les inégalités; concrétiser dans les faits l'égalité entre les sexes; accélérer l'universalisation du droit au développement durable, qu'il s'agisse du droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité alimentaire, à la justice, à l'énergie, à la protection sociale, à l'eau potable, à un environnement sain.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est porteur d'une grande ambition. Une telle entreprise ne pourra être menée à bien que si chaque objectif est assorti de politiques appropriées, de programmes et de plans d'action cohérents et de mécanismes de financement adéquats. Mais par-dessus tout, ce qui fera la différence, c'est la volonté politique des États Membres et leur détermination à instaurer un monde débarrassé de la pauvreté et de la faim à l'horizon 2030.

Avec l'adoption des objectifs de développement durable, nous nous engageons à achever le chantier ouvert en 2000 avec les OMD. La République d'Haïti est solidaire de ce combat que mène l'ONU pour l'élimination de l'extrême pauvreté, pour l'instauration d'un monde plus juste et plus équitable, et pour une croissance économique durable qui profite à tous. Il incombe aux uns et aux autres de se mobiliser, de se rassembler autour des valeurs communes et de tout mettre en œuvre, dans un esprit de solidarité renouvelé, pour qu'à l'heure du bilan, d'ici à 2030, nous puissions dire avec quelque fierté aux nouvelles générations que les engagements de 2015 ont été tenus.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Neneh Macdouall-Gaye, Ministre des affaires étrangères de la République de Gambie.

M^{me} Macdouall-Gaye (Gambie) (*parle en anglais*) : Au nom de S. E. le cheik Alhaji Yahya A.J.J. Jammeh Babil Mansa, Président de la République de Gambie, c'est pour moi un très grand privilège et un insigne honneur que d'être présente ici à l'occasion de cette séance historique. Le Gouvernement et le peuple gambiens tiennent à féliciter l'ONU et la communauté internationale de la clairvoyance dont ils ont fait montre en établissant les objectifs de développement durable qui succèdent aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La formulation des nouveaux objectifs de développement est clairement l'expression suprême de notre volonté et de notre souhait collectifs d'améliorer la vie et les moyens d'existence de tous les êtres humains. Nous devons donc absolument nous montrer plus courageux, mobiliser des ressources supplémentaires et réunir tout notre capital humain pour faire en sorte que les nouveaux objectifs de développement durable aboutissent à la mise en œuvre efficace et rapide du programme des OMD.

En tant que communauté des nations, nous avons des raisons de nous réjouir car des progrès importants ont été faits dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La situation mondiale montre que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a baissé, que des progrès considérables ont été enregistrés en ce qui concerne la scolarisation et l'égalité des sexes, et que la sous-alimentation a reculé de manière étonnante.

Toujours en matière de santé, une vaccination solide et régulière a permis de réduire de plus de moitié la mortalité des enfants de moins de 5 ans. Il m'est agréable

de signaler que, en Gambie, les cibles concernant les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont été atteintes. C'est avec fierté et satisfaction que nous constatons que, dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, la Gambie a réalisé de grandes avancées et obtenu de très bons résultats, en particulier pour ce qui est du programme de vaccination des enfants de moins de 1 an contre la rougeole. En novembre 2014, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a récompensé la Gambie pour avoir atteint la cible de l'OMD 1 et réduit de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim. Il convient également d'indiquer que la Gambie a réduit la prévalence de la sous-alimentation, passée de 13,3 % en 1992 à 6 % en 2012.

Dans le domaine de l'éducation, après avoir étendu la scolarité gratuite aux filles, le Gouvernement gambien a été en mesure d'atteindre la parité des sexes au premier niveau de l'éducation primaire, en 2005, au dernier niveau de l'éducation primaire, en 2009, et au niveau de l'enseignement secondaire, en 2014. L'éducation gratuite pour tous a été étendue à l'enseignement secondaire, et les chiffres montrent que, pour l'année scolaire 2015-2016, 221 550 filles sont scolarisés, contre 212 354 garçons. En outre, ce programme permet à la population d'avoir accès à 12 années d'éducation gratuite au niveau de l'enseignement primaire et secondaire.

L'accès à l'eau potable marque une autre étape importante en Gambie, avec une couverture de 91 % en 2013.

Le Gouvernement gambien compte continuer d'intensifier ses efforts pour maintenir et renforcer les acquis enregistrés et s'attaquer aux problèmes rencontrés afin d'améliorer les moyens d'existence de tous les Gambiens. À cet effet, nous investissons davantage dans les secteurs productifs, les infrastructures et les services sociaux.

Malgré les progrès accomplis aux niveaux national et continental, nous devons admettre que d'énormes problèmes persistent. Il existe des disparités entre les régions et les pays et entre les zones urbaines et les zones rurales. Il nous faudra accorder plus d'attention aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement si nous voulons préserver et consolider les acquis déjà enregistrés. À cet égard, je demande à tous les pays d'adopter un traité ambitieux sur les changements climatiques cette année à Paris.

Tout aussi important, j'appelle à investir massivement dans les jeunes, qui ne sont pas seulement les piliers de nos sociétés, mais également l'avenir de nos pays. Le mot d'ordre à cet égard doit être la formation professionnelle et le renforcement des compétences afin de permettre à nos jeunes d'obtenir un emploi rémunérateur et de contribuer au développement national. Nous devons donc nous efforcer de mettre en œuvre les objectifs de développement durable aussi efficacement que possible, notamment en les intégrant à nos processus nationaux de planification du développement, leur donnant ainsi l'importance qu'ils méritent en tant que partie intégrante de nos ambitions de développement.

Les conflits demeurent le plus grand obstacle au développement. Des millions, voire des milliards de dollars, qui auraient pu servir à accélérer les progrès vers le développement, sont dépensés pour acquérir des armes meurtrières. Plusieurs millions de personnes, qui auraient pu constituer notre capital humain pour le développement, ont perdu la vie ou sont mutilées ou déplacées, alors que beaucoup d'autres vivent en tant que réfugiés dans des camps dépourvus d'infrastructures de base. Les Nations Unies et l'ensemble de la communauté mondiale doivent accorder d'urgence l'attention voulue au règlement des conflits et faire du monde un endroit plus sûr pour tous. Cela est essentiel si nous voulons ne laisser personne de côté dans le cadre des objectifs de développement durable. Il ne fait aucun doute que les objectifs de développement durable sont très prometteurs pour le monde. Nous devons tirer parti des expériences acquises durant la mise en œuvre des OMD.

Les objectifs de développement durable sont incontestablement très ambitieux, et à ce titre, leur mise en œuvre doit l'être tout autant. Le renforcement des capacités, le financement et la technologie sont les conditions préalables à une mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable. Par conséquent, les pays en développement doivent accélérer leurs efforts pour mobiliser les ressources nationales grâce à des pratiques innovantes et en faisant participer le secteur privé à ces efforts afin de financer le développement.

À cette fin, nous demandons instamment aux pays développés de respecter l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement. Il convient de signaler que l'évaluation de l'Objectif 8 des OMD indique que seuls quelques pays ont atteint cette cible.

Le transfert et la diffusion de technologies appropriées et le renforcement des capacités seront d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut établir et renforcer des partenariats multipartites en vue de la mobilisation et du partage des connaissances. Il convient de mobiliser des compétences spécialisées pour compléter les efforts déployés en matière de gouvernance, en particulier par les pays en développement. La bonne volonté ne suffira pas pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Il faut mettre en place des mécanismes robustes et des moyens de vérification.

Pour terminer, je tiens à indiquer que le Gouvernement gambien considère que les objectifs de développement durable sont un contrat avec l'humanité, et que, même si l'ONU n'est pas parfaite, elle est la seule institution mondiale dont nous disposons et qui est à même de garantir notre sécurité et notre développement. Par conséquent, au nom du Président de la République de Gambie, je demande à la communauté internationale de se rassembler une fois de plus sous la bannière de l'ONU et de lui apporter son appui sans faille dans cette noble tâche qui consiste à améliorer les moyens de subsistance des plus démunis. Ce n'est qu'ainsi que les générations futures nous jugeront sous un jour favorable. Je souhaite à tous les participants une excellente fête de l'Aïd et les remercie de leur aimable attention.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Mariame Fofana, Chef de la délégation du Burkina Faso.

M^{me} Fofana (Burkina Faso) : Je prends la parole au nom de S. E. M. Michel Kafando, Président du Burkina Faso et Président de la transition.

Le Burkina Faso voudrait se féliciter de la tenue effective de cet important sommet consacré à l'adoption du Programme de développement pour l'après-2015 (résolution 70/1). Au moment où nous célébrons le nouveau programme pour le développement, processus entamé depuis la Conférence Rio+20 en juin 2012, il importe de saluer le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, dont le dévouement et l'assiduité ont permis l'aboutissement de cette heureuse initiative. À l'endroit des deux cofacilitateurs, le Burkina Faso exprime sa profonde gratitude pour leur engagement et leur sens du compromis. C'est le lieu également de saluer l'abnégation et la patience de l'ensemble des États qui nous valent aujourd'hui d'adopter ce nouveau document consensuel, sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir.

Ce programme, qui réaffirme les principes consacrés par la Déclaration de Rio+20, en l'occurrence, l'éradication de la pauvreté, le combat contre la faim, une éducation de qualité pour tous et la lutte contre les inégalités, interpelle tous les États Membres sur la nécessité de poursuivre le travail déjà engagé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Avec les OMD, le Burkina Faso a pu obtenir des résultats, même si le bilan nous interpelle aujourd'hui sur un certain nombre de défis qui restent à relever.

Avec le nouveau programme de développement, c'est un nouveau cycle qui offre à nos États l'occasion de tracer des perspectives nouvelles plus ambitieuses et en adéquation avec les aspirations profondes et légitimes de nos populations. C'est pour cette raison que ma délégation voudrait encore saluer le consensus qui a prévalu sur les 17 objectifs et les 169 cibles qui caractérisent le nouveau programme du développement. Leur caractère indivisible et l'engagement de tous les États à œuvrer pour leur mise en œuvre effective sont garants des succès attendus.

Ma délégation voudrait confirmer une fois de plus sa disponibilité et son engagement à travailler à la pleine réalisation de tous ces objectifs. Toutefois, elle voudrait plaider spécifiquement en faveur de l'objectif 8 relatif à la jeunesse, fer de lance de nos nations et tranche la plus importante de nos populations. Il serait inconséquent, voire arbitraire, de prétendre façonner un monde en laissant en marge du processus ceux à qui il est destiné. Dès lors, nous ne ménagerons aucun effort pour la mise en œuvre de cet objectif en vue d'apporter une réponse à la hauteur des attentes de notre jeunesse.

L'exécution du nouveau plan de développement exige indéniablement une mobilisation des ressources. C'est pour cette raison que ma délégation se félicite de l'unanimité faite autour du Programme d'action d'Addis-Abeba en juillet dernier, s'agissant particulièrement du nécessaire soutien à accorder au programme de développement pour l'après-2015.

Il serait également judicieux que les mécanismes de financement du nouveau programme de développement incorporent la problématique de l'adaptabilité des États aux effets des changements climatiques. La mise en œuvre d'un tel projet ambitieux peut s'avérer difficile, d'où la nécessité d'une action conjuguée des États et d'un engagement responsable de toute la communauté internationale. Il n'est donc pas juste que les responsables politiques que nous sommes se déroberent à leurs obligations en matière

d'aide publique au développement pour prôner un rôle plus accru du secteur privé, sous le label partenariat public-privé, comme une solution miracle en matière d'investissement quand on sait que les investissements sociaux, qui ne génèrent pas de rente financière, ne sont pas la priorité du secteur privé.

La réussite du programme de développement pour l'après-2015 dépendra de sa parfaite intégration dans nos stratégies de développement aux niveaux national, sous-régional et régional. Elle sera également fonction des moyens de planification ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation mis en place et susceptibles de nous fournir, en temps voulu, des statistiques fiables. En outre, l'atteinte des résultats tant escomptés exigera de nous la mise en place d'un cadre de suivi de haut niveau. De la même manière, il importe, pour les pays africains, de mettre en place un mécanisme de suivi rigoureux des programmes pour l'après-2015 et 2063 apte à fournir, en temps opportun, des statistiques fiables, transparentes et croisées afin de dresser, à terme, un bilan objectif assorti des défis et des perspectives échelonnées.

Comme l'a si bien souligné le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu à New York du 26 juin au 8 juillet 2015, la problématique des changements climatiques demeure centrale dans le nouveau programme. À ce titre, celle-ci mérite une attention particulière dans le processus de mise en œuvre. Qu'il s'agisse de la désertification, de la dégradation des terres ou encore de la sécheresse, mon pays, le Burkina Faso, et l'ensemble des pays en développement demeurent très vulnérables aux changements climatiques. Ma délégation voudrait exhorter l'ensemble des parties prenantes à s'investir de sorte qu'à l'issue des travaux de la vingt et unième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à la fin de cette année à Paris, nous puissions aboutir à des résultats tangibles et pratiques permettant de protéger notre planète du réchauffement climatique.

Parce que la paix, la sécurité et la stabilité sont des facteurs indispensables au développement, une attention particulière et soutenue devrait être portée à l'Afrique afin de l'appuyer dans ses efforts en matière de prévention et de règlement des conflits, de démocratisation et de consolidation de la paix. C'est convaincue de cette réalité que l'Union africaine prévoit d'organiser les 1^{er} et 2 octobre 2015, dans le cadre de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la

création de l'ONU, un événement de haut niveau sur la paix et la sécurité.

Pour terminer, le Burkina Faso réitère son soutien au nouveau référentiel mondial de développement, tout en espérant que ce nouveau pacte permettra de répondre aux besoins pressants de nos populations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine.

M. Maruping (Commission de l'Union africaine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le privilège singuliers de donner lecture de la présente déclaration au nom de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Nkosazana Dlamini-Zuma.

La Commission de l'Union africaine reconnaît et salue les progrès accomplis dans certains domaines et prend note des enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au cours des 15 dernières années. L'Afrique se félicite de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, baptisé Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), et de ses 17 objectifs de développement durable, qui constituent la feuille de route vers « le monde que nous voulons ». Qui plus est, le Programme permettra de mettre en place les conditions nécessaires pour atteindre les cibles restantes liées aux objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est avec satisfaction que l'Afrique a contribué de manière substantielle et fait jouer son influence dans le cadre des travaux du Groupe de travail ouvert et du processus de négociations intergouvernementales en présentant une position africaine commune globale et clairement articulée. L'Afrique se félicite de l'adoption du nouveau Programme, qui est équilibré et couvre les trois grands axes de développement qui ont été définis, à savoir la dimension sociale, la dimension économique et la viabilité. Le continent africain a également été honoré d'accueillir la troisième Conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba (Éthiopie), qui a abouti à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba.

L'Afrique est prête à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable en se fondant sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui est un cadre de développement plus détaillé, plus global et à plus long terme. L'Agenda 2063, qui englobe les objectifs de

développement durable, aidera le continent à parvenir à une croissance économique accélérée, soutenue, stable et inclusive qui mènera à un développement socioéconomique stable, résilient et durable pour tous. L'Agenda 2063 créera des emplois, en particulier pour les composantes marginalisées de la société, notamment les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, et il corrigera les inégalités en matière de répartition des revenus et de la richesse. Cela devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté à laquelle nous aspirons.

Grâce à l'Agenda 2063, l'Afrique entend également transformer structurellement les économies de ses États en augmentant fortement la valeur ajoutée et en mettant l'accent sur la diversification. Cela suppose notamment de mettre un accent particulier sur le développement des infrastructures et la production d'énergie, d'investir dans le développement humain, notamment l'éducation et la formation, d'améliorer la production agricole, d'accélérer l'industrialisation, en particulier la production, et de fournir les services pertinents.

Par ailleurs, l'accélération de l'intégration et la stimulation du commerce, conjuguées au renforcement des capacités de production, notamment la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies, devraient permettre d'améliorer la compétitivité et la productivité, d'attirer des investisseurs et de renforcer la capacité de l'Afrique à intégrer les chaînes de valeur régionales et internationales. En outre, l'Afrique a décidé d'accorder une attention particulière à la réalisation du vaste potentiel de son économie « océan bleu » et de mettre en place des mesures pour gérer de façon durable la riche biodiversité du continent.

L'Agenda 2063 est un cadre stratégique de développement privilégiant l'humain qui s'appuie sur le potentiel du peuple africain, en particulier les jeunes et les femmes. L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de la vie et l'élimination de toutes les formes de discrimination seront recherchées énergiquement. La participation des jeunes à l'économie sera une priorité importante. L'autonomisation économique et financière des femmes et la participation des jeunes aux activités économiques permettent de garantir la mobilisation et l'utilisation de la totalité des ressources humaines et des talents disponibles afin d'accélérer la croissance économique et le développement socioéconomique de l'Afrique, et d'éliminer la pauvreté.

Sur le plan social, l'Afrique pourra parvenir à l'excellence en termes de renforcement des capacités de ressources humaines en améliorant la qualité de l'enseignement et de la formation, en garantissant un accès universel et équitable à des soins de santé de grande qualité, en offrant durablement un accès universel et fiable à une eau sans risque sanitaire, et notamment l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales, de même qu'en promouvant des programmes viables de protection sociale, entre autres initiatives. Les principales préoccupations sont, entre autres, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la gestion avisée de la diversité, de la paix et de la sécurité.

Pourquoi l'Afrique est-elle si optimiste? Parce que de vastes consultations ont été menées avec les parties prenantes, garantissant une large adhésion et un profond engagement; parce que les moyens de financement ont reçu l'attention qu'ils méritaient; parce que l'analyse des risques a été menée avec soin et que les stratégies de gestion pertinentes ont été élaborées convenablement; parce que l'évaluation des capacités requises pour la mise en œuvre du Programme a été réalisée et que les modalités permettant de combler les lacunes en termes de capacités ont été définies; parce qu'un cadre de responsabilisation approprié est en cours d'élaboration; et parce que les objectifs, les cibles et les indicateurs précis sont en train d'être chiffrés dans le but de rendre le processus de suivi et d'évaluation efficace, garantissant ainsi une gestion axée sur les résultats.

Nul n'est besoin de souligner encore une fois que les statistiques servent à formuler des politiques bénéfiques et à élaborer des projets de développement et des plans d'action. Les statistiques permettent en outre de concevoir un cadre de responsabilisation crédible. Sans une gestion appropriée, fiable et rapide des données statistiques des programmes de développement, l'efficacité du mécanisme de suivi et d'évaluation risque d'être limitée. Il est donc impératif de renforcer les systèmes de données statistiques pour parvenir à réaliser les objectifs de développement durable.

Dans ce contexte, et avec l'aide de la coopération de la communauté internationale, l'Afrique devrait être en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable dans les délais prescrits et dans le cadre des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) :
Je donne maintenant la parole à M. Dmitry Pankin,

Président du Conseil des gouverneurs de la Banque eurasiatique de développement.

M. Pankin (Banque eurasiatique de développement) (*parle en russe*) : Je ne vais pas répéter à quel point il est important que l'Assemblée générale ait adopté les objectifs de développement durable (résolution 70/1), une adoption bien évidemment importante, comme l'ont déjà noté nombre des orateurs qui se sont exprimés aujourd'hui. Mais il reste maintenant à examiner la manière dont nous devons organiser notre travail pour atteindre lesdits objectifs. En d'autres termes, il nous faut identifier les mesures concrètes à prendre. Je tiens à souligner qu'il importe au plus haut point que la réalisation de certains objectifs ne nous conduise pas à en négliger d'autres, ce qui risquerait de créer un conflit entre la mise en œuvre de certains objectifs du Millénaire et la réalisation de certains autres.

Je vais donner un exemple précis, en m'appuyant sur les pays qui ont fondé la Banque eurasiatique de développement après l'effondrement de l'Union soviétique. Pendant 14 ans, de 2000 à 2014, la croissance du revenu réel par rapport à la productivité du travail a été multipliée par 2,5 dans ces pays, tandis que dans les pays développés, le revenu réel au cours de la même période ne dépassait la productivité du travail que de 11 %. Dans d'autres pays en développement, ce ratio était autour de 20 %.

Qu'est-ce que cela signifie? D'un côté, c'est une bonne chose; le revenu réel de la population a augmenté dans de nombreux pays, le taux de pauvreté a diminué et le revenu des retraités a crû sensiblement. Mais le fait que les revenus dépassent autant la productivité du travail signifie que ces pays n'étaient plus compétitifs, ce qui les rend moins attractifs pour les investissements. Ce qui veut dire aussi que les perspectives de développement durable à long terme se sont ralenties et ont été remises en cause. C'est pourquoi nous devons repenser de fond en comble nos futurs modèles de développement économique. À cet égard, la conclusion que nous pouvons tirer est qu'il faut entreprendre la mise en œuvre des objectifs de développement durable de manière à ce que la réalisation de certains d'entre eux ne se fasse pas au détriment d'autres objectifs et cibles.

J'appelle maintenant l'attention des membres sur un autre point. Pour en revenir à la Banque de développement que je représente, ces dernières années, à la suite de la crise financière de 2008, nous avons vu un grand nombre de banques internationales très puissantes réduire leurs opérations dans le

monde en développement. Nous avons assisté à un exode des capitaux depuis les marchés des pays en développement vers ceux des pays développés. Pour l'essentiel, nous avons observé ce que nous appelons une fuite des investissements de qualité. Nous sommes donc confrontés à la question grave de savoir qui va continuer de financer les projets d'infrastructure, à savoir les projets les plus importants dans les pays aux économies émergentes. Ce n'est pas un hasard si, dans ce contexte, nous constatons un grand nombre de projets visant à créer de nouvelles banques de développement. Que voit-on? Que les pays du groupe comprenant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud sont en train de mettre sur pied de nouvelles banques, avec notamment la création de la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, dans laquelle la Chine joue le rôle principal. Dans ces conditions, la question la plus importante et sérieuse est de savoir comment coordonner les travaux de toutes ces banques.

Dans ma région, celle de l'Eurasie, nous disposons à présent de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque mondiale. Comme je l'ai dit, nous avons désormais de nouveaux acteurs sur le terrain, comme par exemple la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure. La question de la coordination du travail des banques est fondamentale. Nous voyons plusieurs banques travailler simultanément sur un certain nombre de projets d'infrastructure. Il nous faut adopter une démarche unifiée, de même que des normes unifiées, de façon à ce que les mêmes normes et conditions soient appliquées aux divers projets financés.

Ce qui est essentiel ici, à mon sens, est le rôle vital que l'ONU pourrait jouer, en tant qu'organisme, en tant qu'institution, afin de coordonner l'organisation des efforts entrepris par les diverses banques internationales de développement.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Saber Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire.

M. Chowdhury (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Les objectifs de développement durable inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) ont pour ambition de façonner la vie des gens dans chaque pays; le souci des gens fait plus que jamais partie intégrante de thèmes tels que la planète, la paix, la prospérité et le partenariat. Le présent Sommet est l'occasion, comme

il ne s'en présente qu'une fois dans la vie, d'orienter le monde vers un chemin plus sûr, plus durable, inclusif et prospère. J'ai l'insigne honneur de remercier les membres de l'Assemblée, en ma qualité de Président de l'Union interparlementaire (UIP), l'organisation mondiale des parlements, alors qu'ils viennent d'adopter ce programme audacieux, ambitieux et marquant, de cette occasion de prendre la parole devant eux et de m'adresser à eux.

M. Alrowaiei (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

Le monde que nous avons connu ces dernières années va être bouleversé – nous l'espérons – avec l'adoption des objectifs de développement durable et il nous plaît d'exprimer la solidarité et le soutien sans faille de la communauté parlementaire aux objectifs de développement durable qui viennent d'être adoptés. L'apport des parlements et des parlementaires du monde entier a enrichi la formulation et l'articulation des Objectifs, grâce aux campagnes de sensibilisation lancées par les Nations Unies et aux dialogues qui ont suivi, et l'UIP est fière d'avoir apporté sa pierre à l'édifice. Nous sommes heureux que l'engagement et la contribution de l'UIP soient reconnus dans le document final accompagnant les Objectifs.

Dans cette même salle, au début du mois, les Présidents de parlement du monde entier tenaient leur quatrième Conférence. Ils ont adopté, à l'unanimité, une Déclaration rappelant le partenariat fort, et en plein essor, entre l'ONU et l'UIP. Le Préambule de la Charte des Nations Unies commence, comme on le sait, par ces mots « Nous, peuples des Nations Unies », or les parlements sont les institutions qui représentent la volonté du peuple. C'est la primauté donnée au peuple, aux droits des gens, à leur dignité, leur sécurité et leurs aspirations qui réunit l'ONU et l'UIP et en fait des partenaires naturels; et c'est cette même volonté de mettre le peuple et à ses intérêts au cœur des choses qui nous unit, en notre qualité de législateurs, aux gouvernements.

Le 2 septembre, la Déclaration de la quatrième Conférence des Présidents de Parlements, intitulée « Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple », contribuera à la mobilisation de la volonté politique et à la prise en charge nationale nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme de développement pour l'après-2015, grâce à l'action résolue des parlements et des parlementaires. Elle

donne, en effet, une orientation politique aux parlements sur les principales questions auxquelles notre monde actuel est confronté – des inégalités et de la pauvreté aux changements climatiques et à la réduction du risque de catastrophe, du désenchantement des jeunes aux migrations et au terrorisme. Elle réitère notre engagement pour un monde débarrassé des armes nucléaires, qui sera marqué encore une fois demain, 26 septembre, Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Ces problèmes sont tous liés entre eux et nécessitent des actions cohérentes et déterminées de la part de tous les États.

En solidarité avec les objectifs de développement durable, les Présidents de parlement, dans leur Déclaration, prennent l'engagement de placer les préoccupations des peuples, dans le monde entier, au cœur de toutes les décisions politiques. À l'Union interparlementaire, nous nous félicitons tout particulièrement de l'inclusion d'objectifs sur la gouvernance, l'autonomisation des femmes et l'action contre les inégalités. Ces objectifs font partie de ce qui est, pour nous, l'essentiel. Nous notons, avec satisfaction, que l'objectif sur la gouvernance rappelle la nécessité de réformer, de sorte que toutes les institutions de gouvernement, y compris le parlement, soient « à la hauteur de la tâche ». Cet objectif est une percée politique immense. Il signifie de la façon la plus éloquente que nous sommes sérieux dans notre volonté de changer les façons de faire au niveau politique le plus élevé. Par le biais de leurs fonctions de représentation, d'affectation des ressources au moyen des budgets, de législation et de contrôle, sans oublier la contribution nationale à des processus mondiaux, les parlements sont idéalement placés pour faire de ces objectifs des réalités. Les parlements sont donc essentiels pour la réussite des objectifs de développement durable.

Pour réussir, nous devons tous travailler de concert, de façon cohérente et coordonnée, par-delà les appartenances politiques. Toutes les institutions de gouvernement, ainsi que les autres groupes de la société, notamment les intellectuels, les organisations de la société civile, les chefs de communauté, les autorités religieuses et les jeunes, doivent conjuguer leurs efforts pour obtenir une mise en œuvre réelle. Les parlements peuvent véritablement faire changer les choses en honorant leur mandat constitutionnel, c'est-à-dire en contrôlant les progrès, en demandant des comptes aux gouvernements et en veillant à ce qu'on respecte, au plan local, les engagements pris au plan mondial.

En fin de compte, c'est un grand dessein politique et la volonté de le réaliser qui feront avancer ces objectifs et les feront passer des paroles aux actes. En tant que leaders mondiaux, les membres de l'Assemblée ont le pouvoir de construire un monde meilleur pour nos peuples et nos générations futures. L'UIP et les parlements nationaux sont là pour apporter leur aide. Ensemble, nous pouvons façonner et créer l'avenir que nos citoyens veulent et que nous avons promis, et sommes tenus, de leur donner.

Je souhaite à l'Assemblée un excellent Sommet.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de M. Zhang Xinsheng, Président de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

M. Zhang Xinsheng (Union internationale pour la conservation de la nature) (*parle en anglais*) : L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est fermement convaincue que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), avec ses objectifs de développement durable, fournit un important cadre en vue de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, et nous félicitons les membres d'avoir adopté ces objectifs porteurs de transformation. L'UICN félicite les gouvernements de l'ouverture d'esprit dont ils ont fait montre tout au long des négociations et de la prise en considération des préoccupations et des conseils de la société civile et des autres parties prenantes. Nous les félicitons plus que tout d'avoir pris l'initiative de formuler d'un commun accord la vision d'un meilleur avenir, où personne ne soit laissé pour compte et où les gens puissent vivre en harmonie avec la nature. L'adoption d'aujourd'hui est plus qu'un simple geste symbolique, c'est une promesse faite à des millions de personnes et à toutes les générations. L'UICN considère de longue date le développement durable comme une voie menant à un monde juste et prospère, qui sache apprécier et préserver la nature en veillant, par une gouvernance active et efficace, à une utilisation viable de ses ressources. Le Programme 2030 est la traduction de ces souhaits.

Comme l'Assemblée le sait, toute vie sur Terre est tributaire d'écosystèmes fonctionnels. La capacité qu'a un pays de réaliser les objectifs de développement durable qui viennent d'être adoptés aujourd'hui, au Sommet des Nations Unies, dans le cadre de l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, est tributaire d'un écosystème fonctionnel. Un pays qui

ne peut mettre en place, ou bien ne peut plus entretenir un tel écosystème ne sera pas en mesure de progresser significativement dans la réalisation des objectifs de développement durable.

La déclaration adoptée à la réunion internationale extraordinaire de haut niveau de l'UICN, l'Eco-forum global, qui s'est tenue en Chine, souligne en particulier qu'en tant qu'organisation spécialisée dans la protection de la nature, l'UICN continue de promouvoir l'utilisation viable des ressources naturelles. Créée en 1948 à Paris, l'UICN a maintenant son Siège à Genève. L'UICN se félicite particulièrement de voir que les dimensions environnementales ont été intégrées dans les objectifs de développement durable, et ce, non seulement dans les objectifs qui visent spécifiquement à protéger notre environnement naturel – la terre, l'air et les océans – mais également par l'inclusion de cibles qui font référence au rôle que joue la nature dans la réponse que nous opposons aux problèmes actuels – comme la pauvreté, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et la réduction du risque de catastrophe, entre autres.

L'UICN encourage à trouver des solutions ancrées dans la nature face aux problématiques du développement durable. De fait, les objectifs de développement durable sont une occasion de se pencher sur des problèmes convergents clés qui montrent bien qu'il ne peut y avoir développement durable que si nous protégeons la planète et ses écosystèmes. Étant donné qu'un écosystème favorable, en bon état, aidera à atteindre nombre des objectifs, il est de la plus haute importance d'investir nos efforts et nos ressources dans la conservation et la restauration des systèmes concernés.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba ouvre la voie à la mobilisation des ressources nécessaires. Par exemple, le réacheminement vers des investissements propres des fonds qui alimentaient les subventions nuisibles, n'a que trop tardé. Au niveau national, les politiques de développement doivent tenir compte du rôle que l'écosystème de chaque pays va jouer dans son développement, et ce, d'une manière qui contribue activement à la mise en œuvre et aux réalisations des objectifs de développement durable. Investir dans la nature, c'est investir dans l'humain.

Cela fait plusieurs années maintenant que nous parlons, que nous discutons, que nous négocions et que nous tombons d'accord. À présent, nous devons porter notre attention sur l'application de notre Programme universel. Nous devons travailler ensemble, par le

truchement de partenariats intégrés portant sur diverses dimensions. Chaque État, chaque personne et chaque partie prenante doit jouer son rôle pour garantir le succès de ce formidable Programme. Nous sommes prêts à agir ensemble pour un avenir durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Martin Kreutner, Président et Secrétaire exécutif de l'Académie internationale de lutte contre la corruption.

M. Kreutner (Académie internationale de lutte contre la corruption) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous avons tous vu l'histoire s'écrire. Nous avons été témoins de l'adoption d'un programme de développement complet pour l'après-2015 – le Programme de développement à l'horizon 2030 – avec la résolution 70/1, qui compte 17 objectifs de développement durable et 169 cibles. Ce faisant, nous avons participé à l'action la plus consultative et la plus complète et au processus le plus ouvert et le plus illustré jamais menés, en consultant et en impliquant toutes les parties prenantes concernées au sein de nos sociétés, de nos peuples et de notre communauté mondiale.

C'est donc pour moi un véritable honneur que d'être ici en cette journée mémorable pour prendre la parole au Sommet des Nations Unies sur le développement durable. Je voudrais pour commencer féliciter les États Membres de l'ONU et toutes les parties prenantes impliquées. À cet égard, je veux rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi qu'à son équipe, pour leur leadership, leur dévouement et leur engagement. Nous avons parcouru un long chemin, et nous avons atteint aujourd'hui une étape dont nous pouvons, humblement, nous enorgueillir.

Cela étant, c'est à l'aune de résultats concrets et tangibles que nous serons tous jugés, dans un monde qui traverse une époque de turbulences. Nous sommes confrontés à une série de difficultés mondiales qui vont *crescendo* et sont peut-être sans précédent : incertitudes économiques, foules massives de réfugiés, méfiance croissante entre les puissances dominantes, et changements climatiques, pour n'en citer que quelques-unes. Qui plus est, nous devons surmonter ces obstacles sur fond de confiance déclinante face à l'autorité politique, institutionnelle et des entreprises, et de scepticisme concernant la capacité des acteurs nationaux et internationaux à faire du monde un endroit meilleur et plus juste.

C'est pourquoi je voudrais aujourd'hui évoquer les deux périple que le monde va devoir entreprendre entre le présent Sommet et 2030. Et j'encourage les membres à se pencher sur les interconnexions étroites entre les deux. Idéalement, nous devrions nous doter d'une voie exhaustive, d'une seule boussole qui oriente nos actions sur une même trajectoire et qui illumine la meilleure piste à emprunter.

Le premier périple implique la réalisation de l'ambitieux Programme 2030, dont les 17 nouveaux objectifs de développement durable sont la source d'inspiration qui nous pousse à assurer un avenir meilleur à tous les êtres humains de cette planète, tandis que le second exige d'intensifier notre lutte contre la corruption où qu'elle apparaisse et sous quelque forme que ce soit. Je veux être clair : ce second périple contre la corruption n'a rien d'une option facultative. Il ne s'agit pas non plus d'une garniture présentée sur le buffet de la politique mondiale, que l'on pourrait goûter avec circonspection avant de la reposer sur son assiette. Au contraire, un combat fort et inlassable contre la corruption, emmené par les plus hautes autorités au niveau national aussi bien qu'international, dans l'arène politique mais également dans le monde des affaires, est indispensable si nous voulons réaliser le Programme de développement durable que nous venons d'adopter.

Penchons-nous sur nos accomplissements concernant l'exécution des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons enregistré de réelles victoires dans la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité infantile, ainsi que dans l'augmentation du nombre de filles scolarisées, par exemple. Mais – ce n'est pas un secret –, dans le même temps, la corruption a grandement entravé la réalisation globale des OMD. La bonne nouvelle, c'est qu'en intensifiant nos efforts pour lutter contre la corruption, nous pouvons être sûrs que l'issue des objectifs de développement durable sera plus favorable. Il s'agit assurément d'une tâche herculéenne, parce que nous faisons face à un adversaire terrible. La corruption est un mal qui ne connaît aucune frontière. Elle est présente sur tous les continents, dans toutes les sociétés et dans tous soient les secteurs. Elle obère de plus de 5 % le produit intérieur brut mondial et elle gonfle de 5 % à 10 % le montant de tous les contrats d'affaires.

La corruption frappe de plein fouet les groupes les plus vulnérables du monde. Selon certaines études, dans les pays où plus de 60 % de la population verse des pots-de-vin pour avoir accès aux services publics,

davantage de femmes meurent en couches, moins de personnes ont accès à une eau propre et les jeunes illettrés sont plus nombreux. Comme je l'ai dit dans nombre d'autres enceintes, la corruption est l'antithèse des droits de l'homme, le venin qui empoisonne l'état de droit, la corrosion qui attaque la prospérité et le développement, et l'inverse de l'équité et de l'égalité. Plus fondamentalement encore, elle érode la confiance et contribue à l'effondrement des sociétés et des économies.

Il est encourageant de constater que le mouvement mondial de lutte contre la corruption a déjà beaucoup avancé depuis son lancement il y a près de 20 ans. Entre autres instruments régionaux, la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques contre la corruption est entrée en vigueur en 1999, et la Convention des Nations Unies contre la corruption, dont la portée est mondiale, en 2005. À ce jour, elle est la seule convention des Nations Unies à avoir également appliqué un mécanisme d'examen au niveau national en 2009. Par ailleurs, les dirigeants politiques aussi bien que le public sont de plus en plus conscients des effets dévastateurs de la corruption.

L'Académie internationale de lutte contre la corruption, organisation que j'ai l'honneur de diriger, est fière d'avoir activement contribué au processus qui a abouti au programme de développement pour l'après-2015. Nous nous y sommes employés en mettant à maintes reprises en avant la nécessité de faire en sorte que la bonne gouvernance et l'état de droit, qui exigent des régimes de lutte contre la corruption robustes et stables, équitables et justes, soient des composantes explicites dudit processus. C'est pourquoi je suis très heureux de voir que la lutte contre la corruption est fermement ancrée dans le document final adopté à l'issue de ce Sommet (résolution 70/1) et en particulier dans l'objectif 16, qui vise à

« [r]éduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes »,
 « [m]ettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux »
 et « [p]romouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ».

De même, il est encourageant de noter que le document final reconnaît également que, pour être une source d'inspiration, une vision doit être mise en œuvre au quotidien. C'est absolument indispensable, si nous voulons que les objectifs de développement

durable deviennent une réalité. C'est là que les efforts de lutte contre la corruption sont le plus nécessaires. Le programme de lutte contre la corruption a considérablement élargi son champ d'action depuis le milieu des années 90. À cette époque, il consistait en un seul pilier – le droit pénal et la répression. Aujourd'hui, il y en a trois autres : la prévention, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que la coopération internationale. Les activités de l'Académie internationale de lutte contre la corruption portent sur ces trois nouveaux piliers, formant des professionnels de la lutte contre la corruption aux quatre coins du globe. Nous sommes une organisation intergouvernementale indépendante de 64 membres, un chiffre qui ne cesse de croître, et représentons plus de 5 milliards de personnes, soit les deux tiers de la population mondiale. L'Académie internationale de lutte contre la corruption est également un établissement d'enseignement post-secondaire, qui propose une assistance technique, des activités de renforcement des capacités, des programmes de lutte contre la corruption de tout premier ordre, ainsi qu'une recherche connexe.

En juillet, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 29/11, qui a expressément reconnu les effets négatifs de la corruption sur les droits de l'homme et le développement durable, ainsi que l'importance que revêt l'éducation en matière de lutte contre ce fléau. À cet égard, il a noté avec satisfaction les activités de renforcement des capacités et les programmes d'enseignement spécialisés mis au point par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Académie, respectivement. Nelson Mandela a dit un jour que l'éducation avait le pouvoir de changer le monde. Dans notre contexte, il est juste de dire que la lutte contre la corruption a le pouvoir de nous aider à atteindre les objectifs de développement durable et à transformer le monde ou, comme l'a dit Malala Yousafzai ce matin lors d'un discours qui nous a tous touchés : « L'éducation, c'est l'espoir. L'éducation, c'est la paix. »

Je suis convaincu que si nous nous unissons dans un esprit de partenariat mondial, nous remporterons la lutte contre la corruption, et les objectifs de développement durable deviendront réalité, afin que nous puissions, comme je l'ai dit au début de mon intervention, accomplir avec succès les deux périple en même temps. Investir dans l'enseignement de la lutte contre la corruption et l'autonomisation est la façon intelligente d'œuvrer en faveur du développement durable, de la défense des droits de l'homme et du renforcement de l'état de droit

sur le chemin menant à l'horizon 2030 et au-delà. Puisse la vision de ce nouveau Programme nous inspirer et puissions-nous trouver une nouvelle source d'énergie et rester ciblés dans nos efforts quotidiens. Au nom de l'Académie internationale de lutte contre la corruption et à titre personnel, je m'engage à appuyer pleinement ce Sommet et la mise en œuvre fructueuse des objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Elhadj As Sy, Secrétaire général de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. As Sy (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Au nom de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je remercie l'Assemblée de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole à ce Sommet historique. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) est ambitieux, universel, global et plus inclusif. Nous nous félicitons de l'accent qu'il met sur les plus vulnérables et les plus marginalisés. Nous saluons également l'accent mis tout particulièrement sur la résilience, qui prend acte du fait que les catastrophes naturelles, les crises humanitaires et les épidémies mondiales peuvent réduire à néant les acquis durement obtenus en matière de développement. Il faut aborder ces questions, ainsi que celles relatives aux déplacements forcés, aux migrations, à la violence, à la paix, aux droits de l'homme et à la dignité humaine si nous voulons réaliser le développement durable.

On estime à 250 millions le nombre de personnes touchées aujourd'hui par des crises humanitaires. Nous assistons à une augmentation de l'intensité, de la fréquence et de l'imprévisibilité des catastrophes, souvent exacerbées par les changements climatiques et l'urbanisation sauvage. Ces deux dernières années nous ont rappelé une fois encore la menace que font peser les urgences sanitaires internationales, qui sont particulièrement aggravées par le sous-développement des secteurs de la santé. Des dizaines de millions de personnes sont touchées par des conflits qui durent de plus en plus longtemps, poussant à leur limite les capacités et l'imagination des organisations humanitaires. On estime à 60 millions le nombre de personnes déplacées de force, dont la moitié sont des enfants. Il s'agit là du niveau le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces dernières semaines, nous nous sommes rendus à la frontière de nombreux

pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et avons vu de nos yeux le terrible coût humain d'une crise de réfugiés et de migrants qui met à l'épreuve notre capacité à réagir et, plus encore, notre humanité commune face à tant de souffrances. Si nous voulons véritablement ne laisser personne de côté, le nouveau programme de développement pour l'après-2015 doit tenir compte des besoins des personnes touchées par les crises humanitaires.

L'ambitieux Programme C'est pourquoi je suis très heureux de voir que la lutte contre la corruption est fermement ancrée dans le document final adopté à l'issue de ce Sommet (résolution 70/1) et en particulier dans l'objectif 16, qui vise à

« [r]éduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes », « [m]ettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux » et « [p]romouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ».

De même, il est encourageant de noter que le document final reconnaît également que, pour être une source d'inspiration, une vision doit être mise en œuvre au quotidien. C'est absolument indispensable, si nous voulons que les objectifs de développement durable deviennent une réalité. C'est là que les efforts de lutte contre la corruption sont le plus nécessaires. Le programme de lutte contre la corruption a considérablement élargi son champ d'action depuis le milieu des années 90. À cette époque, il consistait en un seul pilier – le droit pénal et la répression. Aujourd'hui, il y en a trois autres : la prévention, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que la coopération internationale. Les activités de l'Académie internationale de lutte contre la corruption portent sur ces trois nouveaux piliers, formant des professionnels de la lutte contre la corruption aux quatre coins du globe. Nous sommes une organisation intergouvernementale indépendante de 64 membres, un chiffre qui ne cesse de croître, et représentons plus de 5 milliards de personnes, soit les deux tiers de la population mondiale. L'Académie internationale de lutte contre la corruption est également un établissement d'enseignement post-secondaire, qui propose une assistance technique, des activités de renforcement des capacités, des programmes de lutte contre la corruption de tout premier ordre, ainsi qu'une recherche connexe.

En juillet, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 29/11, qui a expressément reconnu les effets négatifs de la corruption sur les droits de l'homme et le développement durable, ainsi que l'importance que revêt l'éducation en matière de lutte contre ce fléau. À cet égard, il a noté avec satisfaction les activités de renforcement des capacités et les programmes d'enseignement spécialisés mis au point par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Académie, respectivement. Nelson Mandela a dit un jour que l'éducation avait le pouvoir de changer le monde. Dans notre contexte, il est juste de dire que la lutte contre la corruption a le pouvoir de nous aider à atteindre les objectifs de développement durable et à transformer le monde ou, comme l'a dit Malala Yousafzai ce matin lors d'un discours qui nous a tous touchés : « L'éducation, c'est l'espoir. L'éducation, c'est la paix. »

Je suis convaincu que si nous nous unissons dans un esprit de partenariat mondial, nous remporterons la lutte contre la corruption, et les objectifs de développement durable deviendront réalité, afin que nous puissions, comme je l'ai dit au début de mon intervention, accomplir avec succès les deux périples en même temps. Investir dans l'enseignement de la lutte contre la corruption et l'autonomisation est la façon intelligente d'œuvrer en faveur du développement durable, de la défense des droits de l'homme et du renforcement de l'état de droit sur le chemin menant à l'horizon 2030 et au-delà. Puisse la vision de ce nouveau Programme nous inspirer et puissions-nous trouver une nouvelle source d'énergie et rester ciblés dans nos efforts quotidiens. Au nom de l'Académie internationale de lutte contre la corruption et à titre personnel, je m'engage à appuyer pleinement ce Sommet et la mise en œuvre fructueuse des objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

M^{me} Jean (Organisation internationale de la Francophonie) : En ce soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, l'année 2015 passera à la postérité comme l'année des grands rendez-vous de l'humanité, comme l'année des grands engagements, comme l'année de tous les espoirs. En effet, nous nous sommes engagés, en mars, dans cette même enceinte, 20 ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, à éradiquer les inégalités

injustifiables entre les femmes et les hommes. Nous nous sommes engagés, en mai, à Incheon, à assurer une éducation équitable et de qualité, et un apprentissage tout au long de la vie pour toutes et pour tous. Nous nous sommes engagés, en juillet, à Addis-Abeba, à revitaliser le partenariat mondial et à mobiliser les financements et les investissements nécessaires pour le développement.

L'Organisation internationale de la Francophonie a été de tous ces grands rendez-vous et elle a fait siens tous les engagements qui en ont résulté, parce qu'avec ses 80 États et gouvernements, répartis sur les cinq continents, elle est au cœur de toutes les urgences du monde, au cœur de ses inégalités et de ses disparités révoltantes, au cœur de ses crises sécuritaires et de ses conflits meurtriers persistants ou récurrents, mais elle est aussi au cœur de tout ce que ce monde recèle de forces, d'accomplissements, d'extraordinaire diversité, d'infinies capacités de faire, de produire, de créer, d'innover et d'inventer.

Alors oui! L'Organisation internationale de la Francophonie s'engage résolument aujourd'hui en faveur de ce programme ambitieux de développement pour l'après-2015. Et pour donner corps à ce nouvel espoir, elle sera aux côtés de ses pays membres les plus vulnérables pour les aider à saisir l'opportunité que représentent les perspectives du renforcement du financement du développement, dans la ligne de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Addis-Abeba. Elle sera là pour les accompagner aussi dans l'élaboration de stratégies nationales de développement durable, exercice parfois complexe.

Alors oui! L'Organisation internationale de la Francophonie restera mobilisée jusqu'au bout pour qu'un accord ambitieux et durable soit atteint dans quelques semaines à Paris. Les actions que nous avons menées avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable afin de renforcer les capacités des équipes de négociation des pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, vont dans ce sens. Notre action pour assurer la réalité du multilinguisme dans ces négociations permettra par ailleurs que la voix de chacun soit réellement entendue, et prise en compte, parce que le sort de tous les pays de la planète est en jeu. C'est une question de démocratie internationale, c'est un principe que nous défendons de toute notre énergie.

Parce que tous ces engagements, l'Organisation internationale de la Francophonie y souscrit avec le sentiment aigu de notre interdépendance. Il n'y a plus de

défis locaux, de tragédies locales, de menaces locales. Nous devons donc répondre à cette mondialisation des problèmes par une mondialisation des décisions et des solutions, une mondialisation de la solidarité et des partenariats. Les États ont leur responsabilité propre dans la réalisation de ces objectifs, et ils doivent être bien conscients qu'ils auront de plus en plus de comptes à rendre à leurs citoyens, à la société civile, à la jeunesse toujours plus mobilisés. Et c'est tant mieux!

Mais notre responsabilité est aussi collective : organisations internationales, régionales, non gouvernementales, entreprises privées. Toutes les énergies, tous les savoir-faire, toutes les expertises, tous les moyens financiers, et ils sont importants, doivent concourir à des stratégies communes, avec pour seul bénéfice attendu et déclaré la réalisation du bien commun. Ces engagements, l'Organisation internationale de la Francophonie y souscrit, aussi, avec le sentiment aigu qu'il y a urgence, que le temps presse.

Ce serait une très grave erreur de penser que nous avons 15 ans pour réussir, parce qu'aux objectifs que nous nous sommes fixés en cette année 2015 s'ajoutent chaque jour les conséquences de l'inaction, de l'égoïsme, de l'indifférence ou de l'irresponsabilité de ces dernières années. Oui! Aux objectifs que nous nous sommes fixés s'ajoutent aujourd'hui les conséquences de ces conflits que nous avons laissé métastaser, après les avoir parfois déclenchés, et qui se comptent aujourd'hui en centaines de milliers de réfugiés, qui se comptent aujourd'hui en kilomètres gagnés chaque jour dans le sang par des mouvements terroristes en quête de territoires. Oui! Aux objectifs que nous nous sommes fixés s'ajoutent les conséquences de cette pauvreté sur laquelle nous avons trop longtemps fermé les yeux et qui se compte aujourd'hui en centaines de milliers de migrants.

Alors, il y a urgence, le temps presse. Il faut poser des gestes concrets, tout de suite, maintenant. Ne nous contentons pas de gérer ces conséquences au coup par coup. Agissons résolument sur les causes. C'est le choix que fait l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous voulons aller plus vite, plus loin. Par-delà nos actions en matière d'éducation et de formation, en matière de paix, de démocratie et de droits de l'homme, nous nous sommes dotés d'une stratégie économique qui met l'accent, dans l'esprit du programme de l'après-2015, sur la croissance économique et sur l'emploi, en particulier des femmes et des jeunes. Ces femmes dont l'apport est inestimable, incontournable quand on parle de développement et de

prospérité. Ces jeunes qui, en 2030, constitueront plus de la moitié de la population dans nombre de pays et qui sont si avides d'entreprendre et de réussir. Ces jeunes qui ne demandent qu'à retrouver l'espoir et la confiance. Eh bien c'est pour ces jeunes et pour ces femmes que nous lançons en Afrique un programme d'incubateurs d'entreprises dans des filières créatrices d'emplois et à vocation régionale.

L'urgence est telle que plus nous serons nombreux – pays, partenaires privés, institutionnels, agences, fonds et programmes des Nations Unies – plus nous aurons de chances de gagner cette course contre la montre. Il faut jouer collectif pour remporter cette victoire et toutes les victoires. Nous sommes à la croisée des chemins. Les actes que nous posons ou que nous ne posons pas, les décisions que nous prenons ou que nous ne prenons pas, auront des conséquences et des répercussions irréversibles pour l'avenir de notre planète commune. Alors montrons que nous donnons vraiment un sens aux mots chargés de compassion et d'humanisme que nous prononçons, aux résolutions ambitieuses que nous adoptons dans l'allégresse, avec le sentiment du devoir accompli, car c'est vraiment maintenant que notre devoir commence.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Badre Eddine Allali, Secrétaire général adjoint aux affaires sociales de la Ligue des États arabes.

M. Allali (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : L'empressement avec lequel la Ligue des États arabes participe aux travaux du présent sommet historique vise à réaffirmer son appui aux efforts déployés par les États arabes pour parvenir à un développement durable et global dans la région, en dépit des conflits qu'elle connaît, de la vague de terrorisme sans précédent à laquelle elle doit faire face, de la poursuite de la crise dans certains États arabes, de l'augmentation du nombre de personnes déplacées et des effets que cela a sur les acquis en matière de développement dans la région, sans parler des pratiques oppressives de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens qui font barrage à toute perspective de mettre fin à cette occupation et de permettre au peuple palestinien d'édifier son État indépendant et de parvenir au développement souhaité.

La Ligue des États arabes apprécie énormément la décision historique de hisser le drapeau de l'État palestinien devant les locaux de l'ONU. Elle considère qu'il s'agit d'une mesure symbolique importante qui

renforce les efforts faits pour régler cette question et le problème de ses répercussions sur le développement.

La Ligue des États arabes, en coopération avec ses États membres, et par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées et ses conseils ministériels, a commencé ses préparatifs relatifs au Programme pour le développement durable dès 2012. Durant les conférences au sommet organisées en 2013, 2014 et 2015, la Ligue des États arabes a adopté d'importantes résolutions pour établir les priorités de la région dans le contexte du nouveau Programme de développement mondial.

Cela confirme l'existence dans les pays arabes d'une volonté politique au plus haut niveau en faveur de l'adoption de cet important programme. Nous tenons à remercier l'ONU, ses institutions spécialisées, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Mécanisme de coordination régionale, de leurs efforts à l'appui de la formulation de la position arabe dans le cadre des négociations menées par le Groupe des États arabes, en coopération avec les groupes frères et amis.

La Ligue des États arabes va continuer de coordonner son action avec ses États membres. En mars 2015, la Ligue a adopté une décision relative à l'organisation d'une conférence ministérielle sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les pays arabes. Cette conférence est la première du genre qui se tiendra au niveau ministériel, avec la participation de tous les ministères concernés, afin d'élaborer un plan d'action des États arabes pour mettre en œuvre le Programme 2030, qui est une priorité pour les pays arabes.

Nous sommes confrontés à des défis de taille, ce qui exige un renforcement de la coopération internationale pour mettre en œuvre ce programme ambitieux. Il ne fait aucun doute que ces efforts auront des effets positifs dans le monde arabe. Nous entendons privilégier la promotion du rôle des jeunes car ils contribuent énormément au processus de développement.

Pour terminer, nous voudrions redire notre sincère gratitude à tous ceux qui se sont engagés à contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable dans le monde arabe. Nous espérons que ce sommet sera couronné de succès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Brenda Killen, Directrice adjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

M^{me} Killen (Organisation de coopération et de développement économiques) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire la présente déclaration au nom de M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

C'est un privilège de participer à cette séance historique où nous sommes en train de définir un avenir sans laissés pour compte et plus viable pour tous. Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux, mais qui peuvent être réalisés. Nous ne partons pas de zéro. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de sortir plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté. Aujourd'hui, nous avons convenu que, dans moins de 800 semaines, nous aurons sorti les 800 millions de personnes restantes de cette extrême pauvreté.

C'est une tâche qui concerne chacun de nous. Les objectifs de développement durable s'appliquent à chaque personne dans chaque société, dans chaque pays, riche ou pauvre. L'OCDE peut et va contribuer à faire en sorte que les progrès concernent tous les individus, peu importe où ils vivent. Grâce à notre expertise en matière de politiques dans un large éventail de domaines et à nos partenariats avec plus de 100 pays, ainsi qu'avec de nombreux acteurs non étatiques, nous pouvons contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Le travail de pionnier réalisé par l'OCDE sur la notion de bien-être est en consonance avec la vision incarnée dans les objectifs de développement durable, c'est-à-dire voir au-delà de la croissance économique et prendre en compte d'autres dimensions essentielles du progrès.

Pour atteindre les objectifs de développement durable, nous devons créer des synergies entre divers domaines d'action et concilier des choix politiques difficiles. Cela est particulièrement évident s'agissant de nos efforts pour lutter contre les changements climatiques. Pendant trop longtemps, nos économies ont dépendu des combustibles fossiles. Cela doit cesser, et cela doit cesser rapidement.

Cette année, l'OCDE, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence pour l'énergie nucléaire et le Forum international des transports, a contribué à établir un diagnostic global. Notre rapport, intitulé « Aligner les politiques pour une économie bas carbone », démontre comment les politiques adoptées dans des domaines aussi divers que la fiscalité, le commerce et le transport sont souvent

incohérentes et peu harmonisées avec nos objectifs en matière de changements climatiques. Il ne s'agit que d'un exemple parmi tant d'autres de la contribution apportée par l'OCDE à la base de données mondiales, sur laquelle doivent se fonder les délibérations à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

S'agissant du financement des objectifs de développement durable, l'aide publique au développement restera une source essentielle de financement du développement, notamment pour les pays les plus pauvres et les plus fragiles. L'OCDE continuera à mettre en lumière les efforts déployés par ses membres pour s'acquitter de leurs responsabilités. Nous comptons leur demander des comptes pour les engagements qu'ils ont pris.

Il faudra également accroître les investissements privés et promouvoir des investissements beaucoup plus judicieux. Le Cadre d'action pour l'investissement de l'OCDE aide déjà plus de 30 pays émergents et en développement à stimuler l'investissement, à créer des emplois, à encourager l'innovation et à relier les entreprises locales à des chaînes de valeur mondiales.

L'OCDE appuie la lutte mondiale contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites par l'intermédiaire du projet OCDE/G-20 de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires et en coopérant avec les 126 membres du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales pour accroître la transparence en ce qui concerne les questions fiscales. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, nous contribuons à renforcer les capacités en matière de contrôle fiscal dans les pays en développement par l'entremise de notre initiative conjointe, Inspecteurs des impôts sans frontières.

Au-delà du financement, pour ce qui est du fond de certains des défis qui nous attendent, l'OCDE œuvre déjà activement à l'élaboration d'un nouveau programme urbain en préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, qui se tiendra l'année prochaine. Dans le domaine de l'éducation, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves contribue déjà à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif relatif à l'acquisition de compétences de base pour tous dans plus de 70 pays. Nous avons bon espoir que le Programme international pour le suivi des acquis

pour le développement, une initiative de l'OCDE, nous permettra de mieux comprendre comment les enfants apprennent, comment les enseignants enseignent et comment les systèmes scolaires fonctionnent dans les pays en développement, apportant ainsi une contribution concrète au suivi et à la réalisation du nouvel objectif relatif à l'éducation et à l'apprentissage. Nos travaux sur la gouvernance de l'eau et le financement devraient quant à eux contribuer concrètement à l'objectif de développement durable 6.

Un suivi et un examen de grande envergure seront indispensables pour encourager les initiatives et tirer les enseignements pertinents dans le cadre du Programme 2030. Pour ce faire, il faudra disposer de données fiables pour déterminer les besoins et mettre en évidence les progrès réalisés aux niveaux local, national, régional et mondial. Les données et les analyses fondées sur l'observation des faits de l'OCDE s'appliquent à tous les 17 objectifs. Parallèlement, PARIS21, un partenariat dirigé par l'OCDE, aide les pays en développement à tirer parti de la révolution en matière de données.

Les partenariats font partie de l'ADN de l'OCDE. Nous dirigeons et appuyons divers partenariats portant sur tout un éventail de sujets. Le travail que nous menons conjointement avec l'ONU à l'appui du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a permis de créer une communauté dynamique de praticiens en matière de développement. En outre, le Centre de développement que nous avons mis en place prend de l'essor et a accueilli un nouveau membre cette année, la Chine.

Le système international fonctionne mieux quand il unit ses forces. Nous avons eu le privilège d'accueillir S. E. M. Ban Ki-moon à l'OCDE cette année. Il s'agit de la première visite effectuée au siège de l'Organisation par un Secrétaire général de l'ONU en fonction. Notre partenariat avec le système des Nations Unies est plus fort que jamais. L'OCDE s'est engagée à travailler avec les Nations Unies et pour les Nations Unies.

À l'avenir, les pays auront besoin d'un GPS – un outil qui leur permettra de réunir des preuves, de trianguler leur position et qui leur montrera la voie à suivre. L'OCDE souhaite contribuer à la conception, à l'élaboration et à la mise en place de l'instrument dont les pays ont besoin pour traduire leurs engagements en actes et avancer concrètement vers la réalisation des objectifs de développement durable. Les outils de mesure de l'OCDE, les évaluations par pays et les mécanismes d'évaluation par les pairs et d'apprentissage

entre pairs peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif, notamment par le biais du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

L'OCDE a été créée afin de promouvoir de meilleures politiques pour une vie meilleure. Les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrent une occasion sans pareille de réaliser cet objectif, en fournissant un appui à tous les niveaux pour atteindre ces objectifs ambitieux mais réalisables.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) :

Je donne maintenant la parole à M^{me} Fang Liu, Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

M^{me} Fang Liu (Organisation de l'aviation civile internationale) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un immense honneur que de prendre la parole à l'occasion de la présente séance plénière de l'Assemblée générale en tant que nouvelle Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). L'OACI se félicite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Je suis certaine que cela contribuera grandement à la réalisation de nos objectifs communs et à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes.

En tant qu'organisme spécialisé des Nations Unies créé il y a 70 ans, l'OACI a pour mandat de promouvoir le développement d'un système d'aviation civile mondiale sûr et durable, ce qui contribue pour beaucoup à créer et à préserver des amitiés et des ententes entre les pays et les peuples du monde. Les objectifs stratégiques actuels de l'OACI sont étroitement liés à 13 des 17 objectifs du Programme 2030, ce qui montre notre plein attachement à leur mise en œuvre. À cet égard, je souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur l'importance du rôle que joue l'aviation en tant que moteur puissant de développement socioéconomique dans le monde entier.

Les transports aériens se sont considérablement développés. Ils ont commencé par un vol d'à peine 34 kilomètres, mais dans le monde contemporain, les déplacements aériens couvrent bien plus de 10 millions de fois cette distance en une seule année – l'équivalent de la distance entre la Terre et Vénus. Aujourd'hui, l'aviation est de loin le mode de transport de masse le plus rapide, le plus sûr et le plus efficace au monde. L'aviation déplace actuellement plus de la moitié du 1,1 milliard de touristes qui traversent chaque année les frontières internationales, un chiffre

qui dépasse les 80 % dans plusieurs petits États insulaires. Elle transporte également quelque 35 % de la valeur du commerce mondial. En outre, l'aviation a contribué directement à la création de 8,5 millions d'emplois et ajouté environ 700 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) mondial. Du fait de sa nature transversale et de ses liens multiples avec d'autres secteurs économiques, le poids économique total de l'aviation est lié à environ 3,5 % du PIB mondial, soit l'équivalent de 2 400 milliards de dollars, et à la création de 55,1 millions d'emplois.

Plus important encore, l'aviation peut transformer des vies et des sociétés en connectant le monde, en facilitant l'accès aux nouvelles technologies et en ouvrant les marchés mondiaux aux producteurs ruraux. L'aviation est également appréciée parce qu'elle achemine des médicaments vitaux vers des communautés dans le besoin et des secours en cas de catastrophe, mais aussi parce qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté en faisant jouer tous les facteurs économiques susmentionnés.

Pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en particulier, l'aviation joue un rôle vital en améliorant la connectivité, ce qui permet de promouvoir le tourisme, le commerce et d'autres activités commerciales essentielles. Il convient de rappeler que les pertes économiques causées par la perturbation du trafic aérien après le séisme survenu le 25 avril au Népal ont été estimées à un million de dollars par jour. Un jour d'interruption des transports aériens mondiaux coûterait environ 60 millions de dollars.

L'OACI coopère activement avec la communauté internationale pour régler les problèmes que pose l'expansion rapide du trafic aérien, qui devrait doubler d'ici à 2030. Pour promouvoir cette croissance prévue de manière durable et créer des emplois équitables et productifs, l'aviation doit appliquer des politiques cohérentes en ce qui concerne le tourisme, le commerce et d'autres secteurs du transport afin d'améliorer la connectivité et de moderniser les infrastructures. À elles seules, ces mesures pourraient pratiquement doubler la part de l'aviation dans le PIB mondial en la faisant passer à 5 800 milliards de dollars d'ici à 2030. La modernisation des systèmes de contrôle de la circulation aérienne, par exemple, contribuerait à hauteur d'environ 300 milliards de dollars par an à l'économie mondiale, et elle présenterait également des avantages environnementaux importants.

À cet égard, je tiens à féliciter tous les États d'avoir adopté le Programme d'action révolutionnaire d'Addis-Abeba, et l'OACI continuera d'appuyer les initiatives nouvelles, en particulier la création d'une instance mondiale dédiée aux infrastructures. L'OACI a lancé une campagne intitulée « Aucun pays laissé de côté » afin de mieux définir et coordonner l'assistance fournie aux pays dans le besoin pour leur permettre de promouvoir la prospérité locale et régionale et de bénéficier pleinement de l'amélioration de leur connectivité aérienne.

Outre son engagement ferme et constant, l'OACI, en tant qu'observateur officiel qui participe aux activités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, a proposé des indicateurs mondiaux au titre des objectifs de développement durable 8 et 9. En étroite coopération avec les États et les partenaires internationaux et conformément aux visions incarnées par les objectifs de développement durable et l'initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI, notre organisation continue de mener les initiatives de développement et de mise en œuvre d'un cadre réglementaire mondial cohérent et harmonisé qui garantit la sûreté et la sécurité des transports aériens.

La capacité du réseau mondial de transports aériens à assurer la sécurité de 100 000 vols quotidiens aux quatre coins du monde a toujours dépendu de la capacité des États à coopérer dans leur intérêt commun. L'OACI a le privilège de pouvoir coopérer avec les États et toutes leurs organisations pour l'adoption et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

M. Da Silva (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Assemblée générale d'avoir adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). C'est une tâche considérable que nous nous sommes fixée, à commencer par l'engagement historique non seulement de réduire mais aussi éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition, et ce de manière durable. Le nouveau Programme reconnaît clairement l'importance cruciale de la sécurité alimentaire, de la nutrition et du développement agricole durable. Or, l'ensemble

des objectifs de développement durable ne pourra être atteint que si des progrès sont enregistrés rapidement dans l'élimination de la faim et de la malnutrition d'ici à 2030. Nous avons certes progressé ces 15 dernières années, mais il nous reste encore de nombreux défis à relever.

Le nombre de personnes souffrant de la faim a diminué de plus de 200 millions depuis 1990, et 73 pays en développement sur les 120 que suivait l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont rempli l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'élimination de la faim. Il faut néanmoins aller beaucoup plus loin. Près de 800 millions de personnes continuent de souffrir de faim chronique. C'est inacceptable. Nous n'aurons de cesse que l'objectif visant à l'élimination totale de la faim ne soit atteint. Pour ce faire, nous devons investir, répondre de façon responsable aux besoins des populations pauvres de la planète, et promouvoir une croissance sans exclusion. Le développement agricole et rural joue un rôle essentiel dans cet effort, étant donné que plus de 70 % des personnes pauvres et en situation d'insécurité alimentaire recensées dans le monde vivent dans les zones rurales des pays en développement.

Nous devons manifestement mettre en place des systèmes alimentaires et agricoles plus viables, qui résistent aux chocs et soient mieux à même de faire face aux changements climatiques. Je tiens cependant à ajouter que si l'investissement dans le développement durable est indispensable, il n'est pas suffisant. L'élimination de la faim et de la pauvreté nécessite également la mise en place de systèmes de protection sociale bien conçus. Les effets conjugués de l'appui à la production et de la protection sociale sont le seul moyen de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes les plus pauvres qui souffrent de la faim. Les trois organisations sises à Rome ont évalué que les investissements supplémentaires nécessaires pour en finir avec la faim s'élèvent à seulement 160 dollars par an et par personne vivant dans l'extrême pauvreté au cours des 15 prochaines années. Cet investissement représente moins de 0,5 % du revenu mondial en 2014, et ne constitue qu'une faible partie du coût que la faim et la malnutrition font peser sur nos sociétés.

C'est là une tâche immense qui nous attend, mais nous pourrions l'accomplir si nous travaillons tous ensemble. La FAO soutient le programme de développement pour l'après-2015, et continuera de prendre part à cet effort en étayant les gouvernements

et en coopérant avec les acteurs non étatiques pour atteindre les objectifs de développement durable. Le moment est venu d'unir nos forces pour réaliser l'avenir que nous voulons.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

M. Kituyi (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de m'exprimer aujourd'hui devant les membres de l'Assemblée à ce Sommet historique, au nom de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), alors que nous sommes réunis pour ratifier le plan d'action en faveur du développement mondial le plus complet qu'il nous ait été donné de voir au cours des 70 années d'existence de l'ONU.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) constitue une vision audacieuse, inclusive et collective visant à transformer le monde dans lequel nous vivons pour réaliser l'avenir que nous voulons tous. Je suis personnellement extrêmement satisfait du fait que le Programme dont nous sommes saisis affiche un consensus universel sur les notions de dignité pour tous, d'une meilleure planète pour tous, et de prospérité pour tous, qui s'apparentent toutes à la vision fondatrice de l'organisation que je dirige.

Comme nous le savons tous, la communauté internationale fonctionne au mieux lorsque les parties prenantes se complètent au lieu de se faire concurrence. Avec l'accord historique sur les objectifs de développement durable, je me félicite de ce que le rôle central joué par le commerce et le développement dans le développement durable ait été reconnu. Je tiens à assurer tout le monde que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est disposée à contribuer de façon durable à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la transformation de notre économie mondiale pour viser un avenir où les émissions de carbone seront faibles.

La CNUCED est particulièrement reconnaissante de la confiance que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba lui témoignent, compte tenu de ses 50 années d'expérience et de savoir-faire. Le défi que nous devons relever à présent est de traduire nos décisions en actions, et de passer des négociations à la

mise en œuvre. Le rôle de la CNUCED et de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement s'est renforcé au sein du processus de financement du développement ainsi qu'avec les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. À la CNUCED, nous aidons d'ores et déjà les membres à se préparer à surveiller et à prendre en charge une cinquantaine de cibles de développement durable.

Pour chacun d'entre nous au sein du système des Nations Unies, l'échelle à laquelle nous opérons et l'efficacité avec laquelle nous agissons doivent à présent susciter de nouvelles synergies et trouver un nouvel écho à l'égard du Programme dont nous sommes saisis. Ne nous y trompons pas : la réalisation des objectifs de développement durable nécessitera un effort d'investissement de grande ampleur au cours des 15 à 20 prochaines années dans un ensemble de secteurs et d'industries plus vaste que ce qui a jamais été réalisé à l'échelle mondiale. À la CNUCED, nous avons calculé que, rien que dans les pays en développement, il existe un besoin non satisfait de 2 500 milliards de dollars par an. Pourtant, aujourd'hui, la morosité de la situation économique mondiale amenuise les chances de parvenir à un tel effort d'investissement. La lenteur du rythme de croissance du commerce mondial risque de nous mener à la période d'expansion commerciale la plus lente depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette situation est inacceptable et incompatible avec l'environnement favorable qui doit permettre de réaliser les cibles de développement durable.

Les pays les moins avancés (PMA) serviront de terrain d'essai pour les objectifs de développement durable. Ce sont eux qui feront réussir ou échouer le Programme de développement durable. Pour atteindre les objectifs de développement durable, d'énormes besoins doivent être satisfaits, en particulier en matière d'investissement et d'infrastructure. La situation est donc d'autant plus inquiétante que l'économie mondiale actuelle, en particulier pour ce qui est des marchés émergents, se trouve dans une situation beaucoup plus incertaine qu'elle ne l'était il y a encore six mois, et à plus forte raison il y a six ans, moment où nous commençons à espérer que le pire de la crise financière était derrière nous.

C'est la croissance des économies émergentes qui porte les objectifs du Millénaire pour le développement, non seulement en raison de la réduction de la pauvreté dans les pays émergents eux-mêmes, mais également du fait de l'essor constant des matières premières qu'elle

alimente dans toutes les régions en développement. Faire en sorte que les perspectives de croissance d'aujourd'hui, qui sont encore plus incertaines, permettent de réaliser les objectifs de développement durable de demain place la barre bien plus haut pour l'ensemble des pays, et en particulier pour les PMA, alors même que les pays en développement sont confrontés à des risques croissants de troubles sur les marchés financiers, de souffrances humaines et de conflits violents.

Mais c'est aux heures les plus sombres que la coopération entre les peuples de toutes les nations revêt toute son importance. Je suis convaincu que les objectifs de développement durable peuvent relancer les ambitions en matière de coopération internationale et, dans son domaine de compétence, la CNUCED contribuera à ce qu'il en soit ainsi. Nous disposons des outils nécessaires pour donner une impulsion massive à l'investissement requis afin de ne laisser personne de côté et pour dynamiser notre esprit multilatéral. Maintenant que nous passons aux actions nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable, je suis convaincu que nous pouvons entreprendre ces efforts avec le même degré d'ambition que celui dont nous avons fait preuve aujourd'hui.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Marie-Paule Roudil, Directrice du Bureau de liaison de l'UNESCO à New York et Représentante de l'UNESCO auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Roudil (UNESCO) : C'est un véritable honneur pour moi que de prendre la parole à l'Assemblée au nom d'Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Il s'agit d'un moment historique. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) définit un nouveau cap pour relever les défis auxquels sont confrontés tous les États. C'est le fruit d'une consultation sans précédent avec les gouvernements et les sociétés civiles du monde entier. C'est réellement un programme des peuples, par les peuples et pour les peuples.

Nous disposons d'une audacieuse feuille de route et nous nous embarquons désormais dans une grande quête collective. Pour réussir, nous devons continuer d'être guidés par les valeurs morales qui sont au cœur de l'Organisation des Nations Unies depuis 70 ans. Les droits de l'homme et la dignité de toutes les femmes et de

tous les hommes sont le point de départ de toute action et l'indicateur de tout succès. Le Programme 2030 a été mis au point en utilisant de nouvelles méthodes; sa mise en œuvre doit être tout aussi novatrice et porteuse de transformation. Pour réussir, nous devons alimenter la puissance de tous les leviers du développement et de tous les accélérateurs de l'inclusion, de l'élimination de la pauvreté et de la viabilité.

Il nous incombe à tous de contribuer à ce programme universel par tous les moyens à notre disposition. L'UNESCO s'engage pleinement à le faire par son travail normatif, le dialogue politique qu'elle mène en amont, son action pour renforcer les capacités, ses partenariats sans exclusive et son travail sur le terrain. Le programme suppose aussi de nouvelles formes de financement durables et bien ciblées, notamment des financements nationaux, des accords de mise en œuvre efficaces et d'un nouveau genre et de nouveaux partenariats multipartites.

Là réside toute l'importance de l'éducation en tant que droit humain, en tant que force en faveur de l'égalité des sexes et en tant que moteur de transformation pour la société. L'objectif 4 établit un nouveau cadre assurant l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité, et promouvant les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ainsi que la citoyenneté mondiale aux fins du développement durable. S'inspirant de la Déclaration d'Incheon, l'UNESCO s'attèle à l'élaboration d'un cadre d'éducation à l'horizon 2030 afin de promouvoir cet objectif. Cela s'applique aux sciences également. Le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba appellent à de nouveaux efforts pour mettre en place des politiques et des systèmes nationaux robustes en matière de sciences, de technologie et d'innovation afin de faciliter le transfert de technologies et la définition de solutions – notamment pour ce qui est de la gestion viable de l'eau et des océans, ce à quoi l'UNESCO est pleinement attachée.

(*l'oratrice reprend en français*)

Pour la première fois, le Programme 2030 reconnaît la force de la culture, de la diversité culturelle, comme un moteur du développement durable. C'est une occasion historique de faire vivre notre ressource renouvelable par excellence pour l'innovation et la participation des peuples. Nous devons renforcer les capacités des pays à recueillir des données fiables, transparentes pour comprendre les mécanismes du développement et augmenter l'efficacité des investissements. L'Institut des statistiques de l'UNESCO dispose d'atouts précieux à la

disposition de tous. L'implication de toutes les parties prenantes par le biais de médias libres, indépendants et pluralistes doit être le fil rouge de la mise en œuvre du nouveau programme. La liberté d'expression, y compris l'accès et la libre circulation de l'information, sont des moyens d'améliorer la gouvernance, de renforcer l'État de droit et de promouvoir le respect des droits humains, qui sont des leviers de la durabilité.

Les défis sont immenses, mais les possibilités le sont aussi. L'UNESCO est déterminée à mettre au service de ce programme l'ensemble de ses efforts et sa conviction que l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information forment cette « puissance douce » dont le monde a besoin pour éliminer la pauvreté et construire un avenir digne pour tous

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Jan Beagle, Directrice exécutive adjointe du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

M^{me} Beagle (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) (*parle en anglais*) : Imaginons dans 15 ans un monde où tous les jeunes auront accès à une éducation secondaire de grande qualité et où les politiques et les législations en matière d'égalité entre sexes protégeront et autonomiseront les femmes et les filles. Un monde où nous aurons considérablement accru la part des énergies renouvelables dans le panier énergétique mondial, où les pauvres auront accès aux services et aux marchés financiers et où les décès dus aux accidents de la circulation auront été réduits de moitié. L'épidémie du sida a été enrayerée et les terribles souffrances et pertes en vies humaines qui allaient de pair ont pris fin. Vingt-huit millions de nouvelles infections au VIH et 21 millions de décès liés au sida ont été évités, tandis que l'investissement et une action robuste ont permis d'engranger 3,2 milliards de dollars de dividendes économiques.

Voilà le monde en faveur duquel nous nous sommes engagés aujourd'hui. Il nous incombe désormais d'aider ceux qui sont en première ligne du développement en leur donnant les moyens de mise en œuvre qui permettront de concrétiser les engagements pris.

Fort heureusement, nous ne partons pas de zéro. Dès le début de l'épidémie de sida, les personnes séropositives ont exigé un vrai changement. Les victimes de l'épidémie ont refusé le statu quo et œuvré

avec les gouvernements, les milieux universitaires, la communauté scientifique, la société civile et le secteur privé pour fournir à des prix abordables des médicaments vitaux à tous les malades dans le monde.

Il y a quatre ans, la communauté internationale s'est engagée à permettre à 15 millions de personnes d'avoir accès au traitement du VIH à l'horizon 2015. Les sceptiques pensaient que c'était mission impossible. Ils soutenaient que les obstacles aux progrès étaient trop importants. Mais ils se sont trompés. L'objectif a été atteint. Entre 2000 et 2014, le monde a enregistré un recul de 35 % des nouvelles infections au VIH et le nombre de décès liés au sida a baissé de 42 %. La trajectoire de l'épidémie a été déviée. Aujourd'hui nous pouvons dire, la tête haute, que nous sommes capables de tenir nos promesses et d'atteindre nos objectifs avant l'échéance prévue parce que chaque vie compte. Mais notre travail n'est pas terminé et il n'y a pas de place pour la complaisance.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale s'est engagée à mettre fin à l'épidémie de sida, en tant que menace pour la santé publique, d'ici à 2030. La science montre que c'est possible. Nous disposons des outils et du savoir pour ce faire. Pour y arriver, nous devons accélérer la riposte contre le sida dès maintenant, renforcer les programmes de prévention combinée, lutter contre la stigmatisation et la discrimination sous toutes ses formes et atteindre à l'horizon 2020 l'objectif « 90-90-90 » en matière de traitement du VIH. Nous devons créer un monde où toutes les personnes peuvent jouir de toute l'étendue de leurs droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux. Les lois et les pratiques en vigueur dans les pays doivent protéger les droits des populations clefs.

ONUSIDA, qui est en soi un partenariat multisectoriel, est fière d'être l'une des premières entités des Nations Unies à avoir aligné sa stratégie sur les objectifs de développement durable. Le mois prochain, le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA va adopter une nouvelle stratégie qui s'appuiera sur l'idée avérée que la quête pour mettre fin au sida passe par une action intégrée dans toutes les dimensions – économique, environnementale et sociale – du développement durable, comme l'énoncent les objectifs de développement durable.

Voilà pourquoi ONUSIDA promeut le Programme tout entier. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida qui se tiendra en 2016 donnera aux États Membres l'occasion de renouveler, au plus haut niveau politique, leur

engagement à mener une lutte robuste contre le sida et à garantir les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif 3.3. Alors que la communauté internationale s'apprête à lancer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, nous devons raviver la flamme qui a habité le mouvement de lutte contre le sida. Faisons en sorte que cette même énergie défende la cause d'une justice sociale, économique et environnementale qui place l'humain en son centre et qui garantisse le bien-être de tous. Nous ne pouvons pas nous contenter de moins.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M^{me} Susan Hopgood, Présidente de l'Internationale de l'Éducation.

M^{me} Hopgood (Internationale de l'Éducation) (*parle en anglais*) : Je suis fière, en ce moment crucial, de représenter le mouvement syndical mondial. La raison d'être du mouvement syndical est de lutter contre la pauvreté et d'en triompher; de réduire les inégalités; de parvenir à faire prévaloir un emploi digne, la protection sociale et les droits de la femme; de protéger la fonction et les infrastructures publiques; et d'améliorer les politiques budgétaires et salariales. De fait, trop souvent, nous avons été en première ligne des situations où nos gouvernements ne se sont pas montrés à la hauteur.

« Ambitieux », « complet », « sans précédent » – ce ne sont là que quelques-uns des termes que nous avons entendus pour qualifier les objectifs de développement durable. Ainsi, pour la toute première fois, le monde appelle très officiellement à la gratuité pour tous d'une éducation primaire et secondaire de qualité, prodiguée par des enseignants qualifiés dans un environnement sûr. Les générations futures nous remercieront d'avoir tenu les promesses que nous faisons aujourd'hui.

Mais nous sommes à l'aube d'une période encore plus difficile, durant laquelle nous allons tenter d'atteindre ces objectifs. Les objectifs de développement durable n'affichent ni les engagements suffisants pour leur mise en œuvre – qu'il s'agisse de financement ou de politiques publiques progressives – ni un cadre de responsabilisation robuste. Il leur faut des actes, et non plus des paroles. Il nous semble manifeste que les moyens actuels de leur application ne sont pas suffisants. Les engagements ne sont pas véritables s'ils ne sont pas contraignants; l'intérêt public n'est pas protégé si le secteur privé dispose d'un accès inconditionnel aux ressources publiques. L'environnement propice requis

pour atteindre les objectifs de développement durable doit inclure la justice fiscale, notamment une taxation progressive; des systèmes publics de santé et d'accès à l'eau et à l'assainissement solides; et la gratuité d'une éducation de qualité.

Nous sommes face à des objectifs qui ont été conçus pour réunir le consensus, et c'est remarquable. Agissons très rapidement pour leur donner les structures qui montreront au monde que ces objectifs sont également conçus pour être atteints. Des emplois décents, la protection sociale et le dialogue social sont indispensables pour concrétiser le nouveau Programme. Le dialogue social qui réunit les partenaires sociaux, les employeurs et les organisations de travailleurs est un excellent exemple de prise en main des processus politiques au niveau national. La liberté d'association et le droit à la négociation collective sont indispensables pour que ce partenariat fonctionne. En tant que syndicats, nous sommes déterminés à apporter notre pierre à l'édifice. Il faut que les gouvernements se décident à honorer leurs obligations – par des actes, et non pas uniquement par des paroles.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M^{me} Sylvia Beales, représentante de HelpAge International.

M^{me} Beales (HelpAge International) (*parle en anglais*) : Je suis ici pour parler du vieillissement et des personnes âgées. Je m'appelle Sylvia Beales. J'ai 60 ans. Je travaille avec HelpAge International, un réseau mondial présent dans toutes les régions du monde. Nous collaborons avec le Stakeholder Group on Ageing, et nous représentons 800 millions de personnes âgées dans le monde.

Nous félicitons l'Assemblée générale d'avoir intégré la notion d'âge dans les cibles et objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Nous saluons tout particulièrement l'engagement pris de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Nous comptons sur les membres pour s'assurer que ces promesses soient tenues et nous les appelons à nous y associer. Pour associer tout un chacun, de la naissance à la mort, et aider les plus défavorisés en premier, il faut que nous soyons tous, jeunes et vieux, considérés comme des partenaires. Comme l'a dit l'archevêque Desmond Tutu :

« Je veux dire au monde que je compte, que les personnes âgées, où qu'elles soient,

comptent, et que les personnes de tous âges doivent être prises en compte dans les objectifs de développement durable. »

Dans cette salle comme ailleurs, nous sommes tous en train de vieillir. Nous voulons vieillir correctement, en sécurité et avec dignité. Nous voulons la même chose pour nos enfants. Il est donc normal que les objectifs de développement durable tiennent compte du vieillissement et des personnes âgées. La vitesse et l'ampleur du vieillissement des populations doivent faire l'objet d'une réaction. Voici quelques chiffres. De nos jours, chaque seconde, deux personnes atteignent l'âge de 60 ans. Toutes les trois secondes, un nouveau cas de démence est déclaré dans le monde. D'ici à 2030, 16 % de la population mondiale auront dépassé 60 ans. Les femmes de plus de 50 ans représentent déjà un quart des femmes du monde. Près de 47 % des personnes de plus de 65 ans sont handicapées. Trois quarts des décès provoqués par les maladies non transmissibles surviennent chez les plus de 60 ans.

Bien que ce soit dans les pays en développement que les populations enregistrent le vieillissement le plus rapide, ceux-ci ne disposent pas des infrastructures de base pour permettre de bien vivre à un âge avancé. L'absence de revenu régulier nuit à la vie de millions de personnes. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, seule une personne sur quatre dispose d'une retraite. L'âge est un motif de refus d'octroi de crédits commerciaux. Les femmes âgées sont les victimes invisibles d'abus et de violences abjects. Elles subissent l'impact double d'une discrimination à la fois sexuelle et liée à l'âge. Elles ont plus de difficultés à accéder à l'éducation et aux services de santé. Elles ont des emplois moins bien rémunérés et ont un accès restreint à la propriété foncière.

En tant que personnes âgées, nous craignons – à juste titre – de voir notre santé se dégrader, de tomber malades et d'être mal soignés. Il y a tout juste deux semaines, ici-même à l'ONU, Esther, 78 ans, nous a relaté comment son mari, à 75 ans, est mort à l'hôpital, dans son fauteuil roulant, après avoir été obligé d'attendre plus de cinq heures dans une file d'attente pour consulter un médecin. Elle nous a dit que c'était

fréquent et elle a déploré l'invisibilité et l'exclusion dont souffrent les personnes âgées.

Le vieillissement est à la fois riche de possibilités et lourd de difficultés face à notre ambition de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Nous avons quelques recommandations à soumettre à l'Assemblée.

Premièrement, nous devons reconnaître que le vieillissement de la population est un succès; ce n'est pas un fardeau. Il s'agit d'un triomphe de l'humanité et du développement. Nous devons fêter le vieillissement, et non pas le craindre. Deuxièmement, dans le cadre de leur planification nationale, les États Membres doivent analyser le vieillissement de la population, s'y préparer et investir dans les personnes âgées. Troisièmement, les États Membres doivent établir et financer des programmes visant à répondre aux besoins des personnes âgées et à protéger leurs droits fondamentaux. Cela veut dire mettre un terme à la discrimination liée à l'âge, éliminer la pauvreté chez les personnes âgées, garantir des soins de santé, des retraites, et des possibilités d'emplois et d'apprentissage tout au long de la vie. Quatrièmement, nous souhaiterions que les États Membres nous considèrent comme des parties prenantes essentielles dans les mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux mis en place pour appliquer le cadre du développement durable.

Nous appelons les États Membres à investir maintenant et à renforcer leurs capacités afin de combler les lacunes concernant les données manquantes. Dans 93 pays, notamment en Afrique, il n'existe pas de données comparables sur la pauvreté des personnes âgées. Des séries de données qui fixent des limites d'âge de 49 ou 64 ans ne sont pas adaptées à l'objectif visé. Ces limites d'âge ont pour effet que la violence contre les femmes âgées n'est pas enregistrée.

Il faut mettre un terme à l'âgisme maintenant, une fois pour toutes. Pour citer à nouveau l'archevêque Desmond Tutu : « Quand nous vieillissons, nos droits ne changent pas. Quand nous vieillissons, nous ne sommes pas moins humains et ne devrions pas devenir invisibles. » S'il vous plaît, tenez compte de nous !

La séance est levée à 23 h 20.